



Les comptoirs d'escompte de la Banque de France

Ire partie

Emmanuel Prunaux

DANS **NAPOLEONICA. LA REVUE** 2009/2 N° 5 , PAGES 14 À 146

ÉDITIONS **LA FONDATION NAPOLÉON**

DOI 10.3917/napo.092.0014

Date de mise en ligne : 01/04/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-napoleonica-la-revue-2009-2-page-14?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Fondation Napoléon.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Napoleonicalarevue

REVUE HISTORIQUE EN LIGNE PUBLIÉE PAR LA FONDATION NAPOLEON

LES COMPTOIRS D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DE FRANCE

Par Emmanuel Prunaux

I^{re} partie

RÉSUMÉ

En janvier 1809, la Banque de France ouvre ses premiers comptoirs d'escompte à Rouen et à Lyon ; un troisième établissement est créé à Lille en 1811. Si le pouvoir napoléonien a joué un rôle important dans ces créations, elles sont néanmoins l'aboutissement d'une réflexion de plusieurs années au sein de l'institut d'émission. La conjoncture économiquement défavorable (crise de 1810-1811, invasion du territoire en 1814...) freine le développement des succursales ; leur faible rentabilité entraîne leur suppression au début de la Restauration. La Banque de France charge également ses comptoirs de collecter de nombreuses données économiques : conjoncture, faillites, solidité des entreprises, état d'esprit du négoce local... L'étude des comptoirs d'escompte donne un aperçu assez précis de l'activité économique en Province dans les dernières années de l'Empire. Compte tenu de la longueur de cet important article, *Napoleonica. La Revue* le publie en deux parties.

LES COMPTOIRS D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DE FRANCE

Par Emmanuel PRUNAUX*

I^{re} partie

Note de la rédaction

L'importante étude d'Emmanuel Prunaux que nous publions dans ce numéro est d'une longueur inhabituelle (plus de 130 pages). C'est pourquoi nous avons décidé de la publier en deux parties, selon le plan général suivant :

I^{re} partie

- I. La constitution du réseau des succursales
- II. L'activité du comptoir de Rouen
- III. L'activité du comptoir de Lyon
- IV. L'activité du comptoir de Lille

II^e partie

- V. Un vecteur d'informations pour l'institut d'émission
- VI. Un premier bilan pour les comptoirs d'escompte
- VII. Sources et bibliographie

* Emmanuel PRUNAUX, chercheur en histoire financière, diplômé de l'EHESS.

Illustration 1 : La Banque de France au début du XIX^e siècle.



Crédit photographique : Musée des Arts décoratifs.

Cambacérés écrit dans ses *Mémoires* : « Ce fut pendant le séjour de l'Empereur à Bayonne qu'il signa le décret d'organisation du comptoir d'escompte de la Banque de France. Cet établissement, au succès duquel il mettait de l'intérêt, éprouva des difficultés au Conseil d'État, et pris assez mal dans le public. Des mesures de ce genre doivent être le résultat de la confiance et de la volonté tant des banquiers que des négociants. Si elles paraissent imposées, on ne saurait compter sur leur réussite¹ ». La citation du second personnage de l'État confirme le caractère imposé des comptoirs d'escompte en 1808 ; mais il n'en pas toujours été ainsi. Depuis sa création, la Banque de France dispose d'un réseau de correspondants établis dans plus de deux cents villes de Province et d'Europe. Ce réseau lui a permis d'escompter une partie des traites qui circulaient entre les différentes places. Mais ce système ne permettait pas de capter le papier

¹ CAMBACÉRÈS, *Mémoires inédits*, t. 2 p. 217. Une bibliographie détaillée figure à la fin de la deuxième partie l'article.

commercial purement local ; aussi les régents vont-ils réfléchir dès les premières années à un autre type d'implantation. Cependant, la création des comptoirs à Rouen Lyon et Lille n'intervient que quelques années plus tard.

À leur fermeture sous la Restauration, leurs archives sont presque entièrement transférées à Paris. Elles forment, sans doute, les sources les plus complètes sur le fonctionnement d'une banque d'escompte de province au début du XIX^e siècle. La correspondance journalière adressée par les directeurs des comptoirs au gouverneur permet de connaître, au jour le jour, la vie du comptoir et de ressentir l'opinion des milieux économiques de ces trois villes. Pour ne pas dénaturer ce témoignage, j'ai souhaité restituer, tel quel, le ton des courriers sans prendre trop de recul avec les sources. L'étude exhaustive de cette correspondance et des autres archives apporte un regard nouveau sur une expérience qui fut un peu trop rapidement considérée comme un échec.

I) La constitution du réseau de succursales

A. Les premières réflexions (décembre 1802, mai 1804 et juin 1805)

L'établissement de succursales de la Banque de France en province est évoqué pour la première fois à la fin de l'année 1802. Le régent Delessert transmet au Conseil général un mémoire sur « *les moyens d'établir dans les places principales et commerçantes de France des banques succursales de celle de Paris*² », dans lequel il expose leurs avantages. Delessert parle en connaissance de cause ; sa banque dispose de succursales à Lyon et à Nantes. Le Conseil, incapable d'adopter une position unanime, renvoie la question à la Commission spéciale créée quelques jours plus tôt sur les achats de piastres ; celle-ci est présidée par Perrégaux et composée des régents Germain, Thibon et Barrillon. Les comptes-rendus de cette Commission n'ayant pas été conservés, il n'est pas possible de connaître ses conclusions.

Cependant, la Banque de France reçoit le 12 janvier 1803 un courrier d'un négociant dénommé Fesquet sur l'établissement d'un comptoir à Marseille. Il décrit les usages commerciaux de la ville qui sera « *la plus rebelle à recevoir une circulation aisée et conséquente en billets de banque* ». Les principaux achats de la ville (grains, huiles, matières premières des savonneries) sont faits à des « *patrons génois qui presque toujours emportent en numéraire le montant de leurs cargaisons* ». Le deuxième partenaire

² PV du Conseil général du 22 décembre 1802.

économique est le Languedoc pour les draps que la cité phocéenne revend jusqu'en Turquie ; « *et les fabricants ont un besoin indispensable en numéraire pour payer leurs ouvriers* ». Fesquet indique également que les négociants marseillais font beaucoup d'arbitrage avec Gênes et Livourne « *dès que la position des changes les y invite* ». Il pense que les débuts d'un comptoir d'escompte seraient difficiles dans une ville avec d'aussi fortes sorties d'espèces. Le Conseil général répond que le projet n'est pas d'actualité, mais assure que les observations seront prises en considération. Il semble donc que le projet défendu par Delessert ait été repoussé.

Le 30 mai 1804, une députation composée du Président Perrégaux, d'un membre du comité central, de deux autres régents et d'un censeur est reçue par Napoléon Bonaparte ; elle est chargée de lui transmettre l'adresse votée une semaine plus tôt par la régence pour le féliciter de son accession au trône. À cette occasion, l'Empereur s'entretient avec la députation de la création de succursales dans plusieurs places de commerce de l'Empire. Une discussion s'en suit au sein du Conseil général à leur retour. Les avis des régents divergent à nouveau ; une Commission spéciale composée de Lecouteux, Récamier, Delessert, Cordier et Hottinguer est créée pour « *examiner à fond cette question et en faire son rapport à la prochaine séance*³ ». On ne trouve aucune trace de la remise des conclusions de cette Commission dans les procès-verbaux du Conseil général.

Les projets de Sévène et Delessert (juin 1805)

Le 19 juin 1805, tous les régents sont invités à faire part de leurs idées pour « *suppléer à l'insuffisance des espèces par l'établissement de Banque émettant des billets de confiance dans les principales places de la France à l'instar de celle de Paris* ». Une semaine plus tard, les régents Sévène et Delessert remettent chacun un mémoire sur « *l'objet et les bases de l'établissement de succursales de la Banque dans les places principales de commerce de l'Empire*⁴ ». Le premier propose de créer quatre succursales à Bordeaux, Marseille, Lyon et Nantes qui éprouvent une pénurie d'espèces. Cela « *rend les opérations difficiles et occasionne assez souvent des crises qui nuisent au crédit ; on n'ose presque rien entreprendre dans la crainte que l'argent ne soit rare à l'époque des paiements*⁵ ». Le régent pense que ces établissements « *procurent de grands avantages en suppléant à la rareté des espèces* ». Il prévoit de doter chaque succursale de 2,5 millions

³ PV du Conseil général du 30 mai 1804.

⁴ PV du Conseil général du 26 juin 1805.

⁵ Projet de succursales de la Banque de France dans les départements où l'augmentation de la circulation du numéraire est demandée par le Commerce (attribué à Sévène).

de capital et de 6 millions en billets ; ceux-ci seront identiques à ceux de la Banque de France et auront cours dans tout le pays. Le capital sera ouvert de façon progressive aux négociants locaux. Les opérations d'escompte seront analogues à celles de la Banque, à savoir : escompte à 6 % l'an de traites revêtues de trois signatures « *notoirement réputées solvables* ». Sévène conclut qu'il « *est de la plus grande importance que les banques des départements ne soient que des succursales de celle de Paris (...) Des mesures contraires tendraient à détruire l'unité d'intérêt et d'administration sans laquelle ces sortes d'établissements ne sauraient atteindre le but qu'ils doivent se proposer : la prospérité et la propagation du commerce par la baisse du taux de l'argent* ». Cependant, l'ouverture du capital va nécessairement engendrer une influence croissante du négoce local sur la politique des banques. Il propose de commencer par Bordeaux, « *dont presque tous les négociants connaissent et savent apprécier les opérations de la Banque et où le besoin d'augmenter la circulation du numéraire se fait le plus vivement sentir* ».

Delessert lit ensuite « *un rapport motivé sur l'établissement des succursales*⁶ » ; il diffère quelque peu du précédent. Tout d'abord, il évoque la « *création de banques séparées et indépendantes, ainsi que l'autorise la loi du 24 germinal, mais l'exemple de plusieurs de ces établissements qui n'ont pas eu un grand succès doivent plutôt faire désirer que tous se rapportent à un centre commun*⁷ ». L'existence de banques départementales à l'époque napoléonienne est très mal connue ; seuls deux établissements ont une existence avérée à ce jour. La **Société générale du Commerce de Rouen**, appelée également **Banque de Rouen**, a été étudiée par Gilles Jacoud⁸. Un rapport d'inspection, rédigé par le régent Vital-Roux, donne une analyse précise de l'activité de la **Caisse d'Escompte du Commerce de Troyes** entre 1804 et 1808. Les deux établissements ont été couronnés de succès ; la phrase de Delessert montre donc que d'autres banques locales ont été créées après la loi du 14 avril 1803. Il argumente ensuite en faveur de la création de succursales, car « *elles ne se contrarieront pas pour le commerce des matières, pour le mouvement des écus, pour toutes les autres opérations* » et présente l'avantage de la Banque de France forte de « *la masse imposante de ses fonds, de ses moyens et de son expérience* » par rapport à une nouvelle banque. Il conclut : « *Ce sont donc des succursales qu'il faut organiser, et l'opinion des membres de la régence paraît s'être prononcée en leur faveur* ».

Delessert présente les différentes villes possibles : « *Rouen, Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg,*

⁶ PV du Conseil général du 26 juin 1805.

⁷ Rapport et projet de règlement pour l'établissement d'une banque succursale à Bordeaux (attribués à Delessert).

⁸ Voir Gilles JACOUD, *Le billet de banque en France (1796-1803) de la diversité au monopole*, L'Harmattan, 1996..

Nantes sont les places, où l'ont fait le plus d'affaires de commerce, mais Rouen a déjà une banque, Lyon n'accepte pas, Marseille vient d'éprouver un échec par la réunion de Gênes à la France ». La banque Delessert dispose d'une succursale à Lyon dirigée par Darnal-Mayer, futur directeur du Comptoir d'Escompte de Lyon. On peut supposer qu'il ait sondé la place de Lyon par ce biais. La principale activité financière de Marseille était l'arbitrage avec celle de Gênes ; l'annexion de la République ligurienne a réduit celle-ci à l'escompte local. Il indique que « *ces motifs peuvent faire pencher pour Bordeaux* », ce qui tendrait à prouver que Nantes et Strasbourg étaient à l'époque des places financières de second ordre. Il évoque ensuite « *la faillite de plusieurs agents de change [bordelais] qui remplissaient en partie les fonctions d'une banque doit favoriser l'établissement d'une succursale* ». Il présente ensuite un « *Projet de règlement pour l'établissement d'une banque succursale à Bordeaux* ». La succursale sera dotée de 500 mille francs en espèces et de 33 millions en billets ; ils seront identiques à ceux de la Banque de France et porteront la mention « *Succursale de Bordeaux, remboursable à Bordeaux* ». Elle sera administrée par un Conseil de neuf régents et deux censeurs nommés par Paris. Ses opérations consisteront « *1° à escompter à raison de 6 % par an les lettres de change et autres effets de commerce revêtus de trois signatures réputées solides, 2° à faire les recettes et paiements de ceux qui y auront un compte courant* ». Elle pourra également faire commerce des matières d'or et d'argent ; cela s'explique par la proximité de l'Espagne, premier fournisseur de la France en métaux précieux.

Si les deux projets paraissent, à première vue, similaires ; ils reflètent des points de vue sensiblement différents dans la forme des implantations. Si Delessert propose d'établir de simples succursales, Sévène veut créer des banques locales, appelées à devenir plus ou moins indépendantes de Paris en fonction du degré d'ouverture de leur capital. Cette divergence explique également les choix différents en matière d'implantation : Sévène propose Lyon, Bordeaux, Marseille et Nantes, car ces villes souffrent d'un manque de numéraire, tandis que son collègue Delessert liste les villes dont l'activité économique est assez importante pour rentabiliser une succursale. En effet, les pertes éventuelles des quatre filiales du projet de Sévène ne viendraient pas grever le compte de résultat de la Banque de France contrairement à celles des succursales de Delessert. Après avoir entendu les deux projets, le Conseil général arrête qu'une « *copie des bases présentées par M. Delessert sera envoyée à tous les membres de la Régence*⁹ » et ajourne la discussion jusqu'à la prochaine séance. Cette décision indique que seul le projet de Delessert satisfait

⁹ PV du Conseil général du 26 juin 1805.

les régents ; il semble y avoir un consensus sur la forme des succursales. Cela montre une volonté certaine de la Banque de France d'étendre sa prépondérance monétaire en dehors de Paris. On dispose dans les Archives de la Banque de France de l'exemplaire annoté par Perrégaux ; il est donc possible de connaître l'opinion du président de la Banque sur le projet. Il a corrigé systématiquement corrigé « *Banque de France, succursale de Bordeaux* » par « *Succursale de la Banque de France à Bordeaux* » ; cette différence sémantique indique une volonté d'affirmer le rapport hiérarchique entre la Banque de France et sa succursale bordelaise. Cependant, il cherche à obtenir une certaine adhésion du négoce local à la création de l'établissement. Si Delessert prévoit d'envoyer le directeur général adjoint Dibarrart en mission pour créer la succursale et choisir ses administrateurs parmi les négociants locaux, Perrégaux préfère laisser la Chambre de commerce proposer ses candidats. Il n'y a aucune remarque sur le fond, ce qui prouve que le président de la Banque approuvait le projet.

Le 3 juillet, la discussion reprend avec la présentation d'un mémoire par le régent Marmet, qui combat « *l'opinion générale de la Régence qui paraît en faveur du projet de créer des succursales*¹⁰ ». Il pense que « *le signe fictif (billet de banque) ne peut être employé sans danger dans un état qui a contre lui la balance générale du Commerce* » ; il développe ensuite des thèses proches des physiocrates : « *La France est inépuisable par la richesse de son sol et peut se passer de richesse factice : la Nature est pour elle si féconde qu'elle semble s'opposer à tout ce que s'éloigne de la réalité* ». Il s'en suit un long débat entre plusieurs régents partisans d'une émission monétaire accrue qui peut seule « *amener la baisse de l'intérêt et par-là donner une activité productive et préparer des exportations capables de rétablir la balance du Commerce*¹¹ », et Marmet qui ne voit « *dans l'aisance momentanée produite par une grande émission de billets qu'une bonne occasion d'augmenter les prix des denrées et la somme générale des consommations ; inconvénient d'autant plus fâcheux qu'il aggravera le débit de la France dans la balance générale du Commerce* ». Ce débat économique peut paraître très contemporain avec ses argumentaires classiques et keynésiens. En fait, il doit être rapproché de la querelle idéologique qui divise à l'époque les économistes anglais entre partisans d'Adam Smith, tenant d'une émission monétaire mesurée, et ceux d'Henry Thornton, « inventeur » du concept de banque centrale, de son rôle de prêteur en dernier ressort et de son pouvoir discrétionnaire en matière d'émission pour assurer la fluidité du marché financier et de l'économie.

Le Conseil général recentre le débat sur les succursales et de nombreuses interrogations s'accroissent.

¹⁰ Rapport de Marmet sur le projet d'établir des succursales de la Banque de France du 3 juillet 1805.

¹¹ PV du Conseil général du 3 juillet 1805.

« Les succursales seront-elles utiles au commerce général ? Feront-elles cesser le mouvement violent qui neutralise une grande partie du numéraire en le confinant dans les voitures publiques ? En supposant l'autorisation préalable du gouvernement, la régence a-t-elle le droit de changer la destination du capital qui lui a été confié en le faisant servir aux besoins des autres places de commerce ? Est-il de l'intérêt, est-il dans les convenances de la Banque de s'immiscer dans l'établissement des succursales ? Est-il politique d'établir des comptoirs d'escompte dans des places qui n'en demandent pas ?¹² » Certains régents demandent une semaine de délai pour que « la régence ait fixé son opinion sur les principes ». Le 10 juillet, il ressort des discussions que le gouvernement impérial souhaiterait plutôt des banques départementales indépendantes de celle de Paris. Quelques régents proposent par amendement « d'ajourner la discussion jusqu'au retour de l'Empereur, afin que la régence puisse se concerter avec le gouvernement », mais la majorité du Conseil général vote pour un ajournement « pur et simple et définitif ». Ce vote est symptomatique d'une profonde division du Conseil général. Pourtant, ce dernier penchait majoritairement en faveur des succursales fin juin-début juillet. Après quatre séances laborieuses, les quelques opposants au projet ont réussi à semer le doute chez leurs adversaires. Le 10 juillet, l'intrusion du pouvoir politique dans la discussion porte le coup de grâce ; les régents préfèrent clore définitivement la discussion.

B. La réorganisation de l'escompte sur les départements (janvier 1808)

À l'automne 1807, le Conseil général entame des discussions sur la mise en conformité de statuts avec la loi du 22 avril 1806 ; les régents décident d'y consacrer une séance extraordinaire chaque mardi. Les discussions portent notamment sur les règles d'admission à l'escompte et sur l'établissement de comptoirs d'escompte « dans les villes des départements où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité¹³ ». Le 8 décembre 1807, le gouverneur Jaubert informe la régence qu'il a envoyé aux correspondants de la Banque une circulaire « pour leur rappeler l'obligation de faire timbrer les effets de commerce. » On trouve dans les archives de la Banque de France un document intitulé **Circulaire aux correspondants de la Banque de France** et daté de janvier 1808. Elle fixe les nouvelles règles de l'escompte sur les départements « en attendant que l'organisation des comptoirs ait été délibérée par le Conseil général ». L'escompte de traites sur la province est désormais restreint aux villes du tableau ci-dessous. Les procès-verbaux du Conseil général ne font pas mention de l'escompte sur les départements

¹² Ibid.

¹³ Article 10 des Statuts fondamentaux.

dans les semaines qui précèdent ; il semble que le gouverneur n'ait pas informé les régents de l'envoi de cette deuxième circulaire aux correspondants.

Tableau 1 : Population et activité de l'escompte des villes de la liste de janvier 1808¹⁴ (en francs).

	Villes	Population		Escompte 1807		Escompte 1808	Variation
1	Lyon	88 000	1	17 586 096	1	46 089 598	162,08 %
2	Bordeaux	90 000	6	4 334 333	6	7 805 916	80,09 %
3	Marseille	96 000	4	6 765 651	5	8 368 648	23,69 %
4	Nîmes	39 000	22	1 559 159	17	3 190 837	104,65 %
5	Montpellier	32 000	14	2 424 905	8	5 577 397	130,00 %
6	Toulouse	50 000	30	579 752	36	440 584	-24,00 %
7	Strasbourg	50 000	28	756 314	20	2 321 079	206,89 %
8	Genève	22 000	31	550 889	15	4 149 014	653,15 %
9	Anvers	56 000	33	426 061	10	5 262 491	1 135,15 %
10	Lille	54 000	10	3 275 574	9	5 499 712	67,90 %
11	Bruxelles	66 000	55	33 673	31	533 249	1 483,62 %
12	Gand	55 000	3	8 355 633	4	8 395 125	0,47 %
13	Orléans	41 000	5	6 625 310	7	5 945 382	-10,26 %
14	Bayonne	13 000	24	1 293 223	18	2 958 213	128,75 %
15	Rouen	87 000	17	1 865 592	3	8 797 109	371,55 %
16	Turin	79 000	82	4 923	34	453 415	9 110,26 %
17	Dijon	19 000	2	8 571 950	12	4 774 664	-44,30 %
18	Nantes	77 000	21	1 652 050	25	1 193 042	-27,78 %
19	Rennes	25 000	18	1 852 871	42	124 709	-93,27 %
20	Tours	20 000	26	1 170 567	27	803 310	-31,37 %
21	Grenoble	20 000	11	3 253 169	2	11 628 092	257,44 %
22	Gênes	55 000	42	210 517	19	2 829 061	1 243,87 %

En 1807, la Banque de France est devenue une banque essentiellement commerciale avec l'arrêt des relations avec les receveurs généraux. Les implantations qui étaient situées auparavant dans les préfectures, sièges des recettes générales, doivent être réorganisées pour se concentrer sur les villes industrielles et commerciales, sources d'un fort volume de matière escomptable. Aucune Commission spéciale n'a travaillé sur le sujet à la fin de l'année 1807 et en janvier 1808. Le sous-gouverneur Rodier transmet le 2 janvier 1808 à Jaubert un rapport sur l'activité des correspondants ; il dresse une liste

¹⁴ Le document original ne contient que la liste des villes ; les chiffres de population proviennent de la liste étudiée au § 8.1.3 et de l'Almanach impérial de 1811, les chiffres de l'escompte en 1807 et 1808 de l'activité des correspondants de la Banque de France.

des principales villes de commerce¹⁵, mais elle ne correspond pas à la liste envoyée par le gouverneur. Comment cette dernière a-t-elle été élaborée ? A-t-elle été établie par l'administration de la Banque ou par une source extérieure, par exemple les services du ministre du Trésor Mollien ? Si la question de la provenance de cette liste reste sans réponse, l'ordre utilisé pour classer les villes est tout aussi mystérieux. Les villes ne semblent classées ni par ordre alphabétique, ni par ordre géographique. L'absence des villes étrangères dans lesquelles la Banque de France est implantée comme Francfort, où l'escompte dépasse 3 millions de francs en 1808, permet de circonvenir l'étude à la France. Le tableau ci-dessus donne pour chaque ville de la liste, leur population, l'activité d'escompte de la Banque de France et leur rang pour les années 1807 et 1808. L'importance de la population permet d'expliquer les présences de Lyon, Bordeaux, Marseille en première position, mais le classement de Rouen et Nantes en 15^e et 18^e positions ne concorde pas.

L'importance de l'escompte réalisé avec ces places pendant l'année 1807 ne permet pas non plus d'expliquer la liste des villes retenues, car il manque de nombreuses localités dans lesquelles la Banque de France a une activité d'escompte soutenue. L'absence d'Amiens, ville de 41 000 habitants ne peut s'expliquer ; l'escompte y dépasse 4 millions de francs en 1807. Les villes industrielles de Saint-Quentin et Mons ne sont pas présentes ; pourtant, la forte activité d'escompte de la Banque de France y est en constante progression. L'escompte dans ces deux villes passe de 6 millions de francs en 1807 à plus de 9 millions en 1808. L'activité des ports de commerce comme Brest, La Rochelle et Rochefort est beaucoup plus aléatoire en 1807 et 1808. Brest voit son escompte doubler de 2 millions à 4,5 millions tandis que l'activité de Rochefort chute de moitié de 1 million à 500 mille francs ; cela peut expliquer leur exclusion de la liste. La cessation d'activité des correspondants de Vannes et de Moncontour exclue également les deux villes bretonnes qui représentent environ 6 millions de francs d'escompte en 1807. Globalement, les villes présentes dans la liste de janvier 1808 voient leur activité augmenter plus vite que la moyenne entre 1807 et 1808 (87,48 % contre 55,86 %). Cela engendre une concentration de l'escompte ; la part réalisée par ces villes passe de 68,2 % à 82,1 %. Cependant les villes absentes de la liste génèrent encore une activité d'escompte de 30 millions de francs en 1808 contre 34 millions en 1807. Il semble donc que cette circulaire n'ait été que partiellement appliquée ; peut-être l'administration

¹⁵ Lyon (+), Bayonne (+), Amiens, Mende, Gand (+), Lille, La Rochelle, Orléans (+), Genève (+), Toulouse, Anvers (+), Nantes (+), Montpellier, Nîmes, Mons, Bordeaux (+), Brest, Metz, Tours, Saint-Quentin, Marseille (+), Rouen (+), Nancy, Grenoble, Rochefort, Limoges, Montauban, Dijon, Rennes, Avignon et Strasbourg. Il indique également d'une croix les dix villes « où il serait convenable d'établir des comptoirs ».

de la Banque de France a-t-elle adopté une attitude plus souple pour bénéficier d'un volume d'affaires supplémentaire ?

C. Une première ébauche de réseau (juillet 1808)

Le 28 juillet 1808, une Commission spéciale composée des régents Vital-Roux, Cordier et Delessert est chargée de présenter « *des idées générales sur les demandes des places des départements pour obtenir des comptoirs d'escompte* ». Cette Commission a été nommée pour répondre à la demande d'établissement d'un comptoir d'escompte à Nevers adressée par le Préfet du département au ministre des Finances Gaudin. La lettre a été transmise à la Banque de France pour avis. Les Commissions spéciales semblent toujours composées de personnes d'avis contraires. Delessert est à l'origine du premier projet de comptoirs de décembre 1802 ; il a également présenté avec le régent Sévène un rapport préconisant la création de succursales en juin 1804. Cordier est intervenu à plusieurs reprises lors de réunions du Conseil général en faveur de l'extension des activités des correspondants. On peut donc en déduire que Vital-Roux n'est pas favorable à la création de comptoirs d'escompte. Sa position de président de la Commission lui permet de contrebalancer les avis favorables de ses deux collègues. La Commission présente son rapport au Conseil général lors de la séance du 18 août ; il est « *accompagné d'un état des villes qui soit à raison de leur population, soit à raison de l'importance de leur commerce peuvent avoir besoin d'un comptoir d'escompte et offrir des ressources suffisantes pour les frais d'établissement, de celles qui sont en position d'être aidées par les comptoirs d'escompte de leur voisinage, de celles à qui la Banque peut fournir des secours par la voie de ses correspondants ; le tout avec des observations particulières aux diverses places, soit pour constater la nécessité ou la convenance d'y établir des comptoirs d'escompte, soit pour déterminer par aperçu l'époque de leur établissement*¹⁶ ».

¹⁶ PV du Conseil général du 18 août 1808.

Tableau 2 : Synthèse de la liste des 133 villes.

Taille (en habitants)	Nombre de villes	Comptoirs d'Escompte	Correspondants de la Banque	Annexes des comptoirs
Plus de 50 000	15	10	5	
Plus de 40 000	4	1	3	
De 30 à 40 000	8		4	
De 20 à 30 000	24		15	2
De 10 à 20 000	82		1	4
Total	133	11	28	6

Sources : Archives Banque de France.

Deux documents anonymes et non datés conservés dans les archives de la Banque de France¹⁷ peuvent être rattachés aux travaux de cette Commission. Le premier est une liste des villes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles, il est indiqué si l'on peut y établir un comptoir d'escompte, un correspondant ou une annexe de comptoir¹⁸. Le second est une synthèse d'observations formulées sur les villes susceptibles d'accueillir un comptoir d'escompte. Les deux documents font référence à la décision d'établir des comptoirs à Rouen et à Lyon, mais précisent qu'ils ne sont pas encore en activité. Ils sont donc postérieurs au 2 juin 1808, date à laquelle le Conseil général a arrêté l'ouverture des deux comptoirs et antérieurs au démarrage de leur activité le 1^{er} janvier 1809. La liste comprend 133 villes de toutes les régions de l'Empire. Des villes de Belgique, d'Italie et de Rhénanie y figurent, mais on ne trouve ni Amsterdam et Hambourg annexées en 1810, ni Barcelone annexée en 1812. La Banque de France effectue d'importantes opérations dans ces villes stratégiques d'un point de vue économique. Leur absence confirme que la liste est antérieure à leur annexion ; les places évoquées correspondent aux principales villes françaises en 1808. Aucun comptoir d'escompte n'est proposé dans les villes de moins de 40 000 habitants. Ce principe est énoncé pour la première fois dans l'arrêté du Conseil général du 18 août 1808 qui déboute le préfet du Cher de sa demande d'établissement d'un comptoir d'escompte à Nevers. On peut donc rattacher de façon certaine ces documents à la Commission spéciale du 28 juillet 1808 ; ce sont les deux annexes du rapport.

L'organisation des implantations s'inscrit dans la lignée de la réorganisation de l'escompte de janvier 1808 ; elle reprend toutes les villes citées et comble certaines lacunes. Les régents recherchent

¹⁷ Population des villes et des comptoirs d'escompte (0497200601/34).

¹⁸ Les annexes de comptoir n'ont pas été décrites. On peut supposer qu'il s'agissait de bureaux avec seulement quelques employés remplissant les principales fonctions des comptoirs.

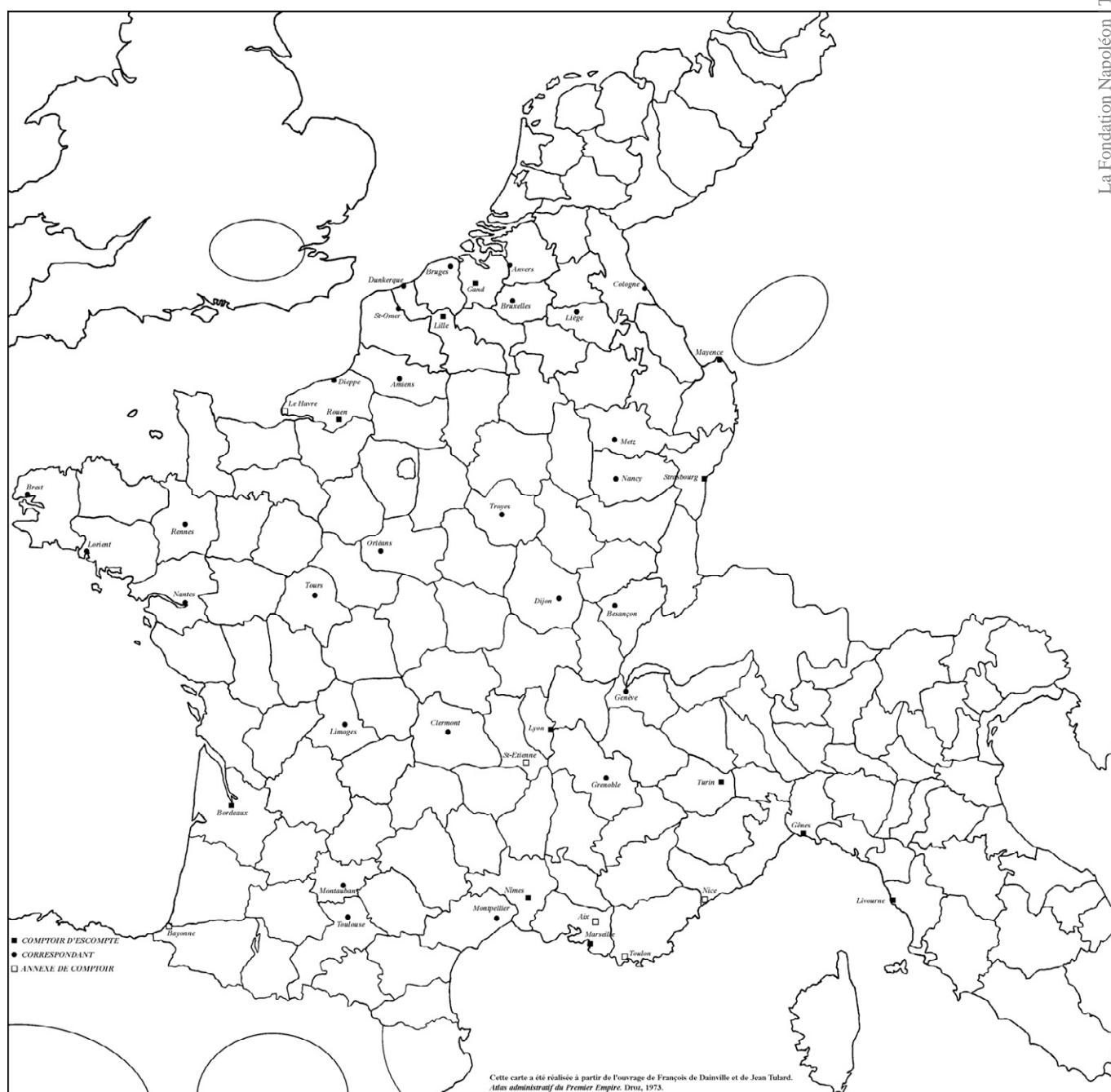
principalement une activité économique soutenue, gage d'effets escomptables qu'ils nomment les « *aliments pour l'établissement d'un comptoir* ». Ce plan présente plusieurs innovations par rapport au réseau existant. L'étendue du rayon d'action de certains comptoirs d'escompte est étoffée par l'ouverture de bureaux annexes. Par exemple, le comptoir de Marseille couvre également Aix, Toulon et Nice. Le maillage de certains départements est plus dense que précédemment, la Seine-Inférieure dispose de trois implantations (Rouen, Le Havre et Dieppe) au lieu d'une seule. Ce réseau traduit la volonté des rédacteurs de contrôler les flux financiers de la France napoléonienne. Pour cela, la Banque de France doit être présente en province. En effet, les régents considèrent que « *Paris ne devait son influence qu'à la présence du gouvernement qui lui procure l'avantage d'être la caisse de la France, et avec elle, tout au plus l'entrepôt fictif d'une portion des produits de son industrie, tandis que Londres est l'entrepôt effectif de son commerce extérieur et intérieur et la caisse générale de l'Angleterre*¹⁹ ». Contrairement à Londres qui est le centre financier du pays, Paris n'est à l'époque napoléonienne que la plus importante des places régionales de commerce. Les implantations proposées comblent donc cette lacune en se concentrant sur les grandes régions économiques. Quelques villes sont inscrites avec une écriture différente alors qu'elles figurent dans le rapport définitif remis au Conseil général (Limoges, Mayence, Montauban, Saint-Omer et Tours). On peut supposer que le maintien de ces cinq places a fait l'objet d'un débat lors de la séance plénière de la Commission.

La plus importante zone couvre sans discontinuer la Normandie, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Belgique, la Rhénanie et l'Alsace-Lorraine. La présence dans la vallée de la Seine est renforcée par la création d'un bureau annexe au Havre et par la nomination d'un correspondant à Dieppe. L'apparition de ce port de commerce dans les implantations de la Banque de France étonne en plein blocus continental. Sans doute l'activité industrielle s'est-elle développée au point de justifier cet établissement. À côté des industries traditionnelles comme la dentelle et les ouvrages en ivoire et en os, l'Almanach du Commerce de 1803 indique des raffineries de sucre et des filatures de coton. Dans le Pas-de-Calais, seule subsiste la ville industrielle de Saint-Omer malgré sa proximité avec le correspondant de Dunkerque et un escompte annuel assez faible. Le développement de l'industrie textile (drap, velours...) et des produits de consommation (pipes, sucre, savon...) peut expliquer le maintien de cette ville de 20 000. Les implantations de la Belgique changent peu : les principaux centres industriels belges sont présents

¹⁹ Commission spéciale du 19 juin 1810.

(Bruges, Gand, Anvers, Liège...), seules les absences de Mons et de Namur étonnent. Fontaine, le correspondant de la Banque de France à Mons escompte pourtant près de 5 millions de francs pour le compte de celle-ci en 1808. La présence en Rhénanie se réduit à Cologne et à Mayence ; l'activité très limitée des correspondants de Coblenze et de Trèves ne justifie plus ces implantations. L'établissement d'un comptoir à Strasbourg et le maintien des correspondants à Metz et Nancy permettrait à la Banque de France d'exploiter pleinement l'activité des axes rhénan et mosellan (plus de 2 millions de francs d'escompte en 1807).

Carte 1 : Implantations de la Banque de France selon le plan d'organisation des comptoirs



La région économique du Grand Lyon fait également l'objet d'une attention particulière. Le comptoir d'escompte de Lyon est doté d'un bureau annexe à Saint-Étienne. Montbrison, préfecture de la Loire, disparaît au profit de cette ville industrielle connue pour ses fabriques d'armes et de quincaillerie. L'importante industrie des rubans de soie (55 fabricants répertoriés en 1803 dans l'Almanach du Commerce) implique des liens très étroits avec l'ancienne capitale des Gaules. Les deux principaux partenaires économiques de la place de Lyon, l'Italie pour la soie brute et la Suisse pour les capitaux, sont représentés par un comptoir à Turin et un correspondant à Genève. Le correspondant de Grenoble, ville industrielle spécialisée dans l'industrie textile et les bois de construction, est maintenu. La Banque de France y réalise plusieurs millions de francs d'escompte chaque année. La présence de Clermont-Ferrand est plus surprenante ; les activités industrielles ne correspondent au standard de la Banque de France qui privilégie des agglomérations avec une forte activité textile. L'Almanach du commerce cite les fromages et les pâtes de fruits comme principales productions ; on trouve également quelques fabriques de bas de soie et de chapeaux. Depuis 1806, l'activité de la Banque de France y a fortement décliné pour atteindre un volume d'escompte annuel de 45 mille francs en 1807.

Les façades maritimes ne sont pas oubliées ; la Banque de France doit s'implanter tout le long de la côte atlantique de Brest à Bayonne. Le réseau breton est très dense avec quatre implantations : Brest, Lorient, Nantes et Rennes. L'absence notable de La Rochelle s'explique difficilement ; la Banque de France y réalise un escompte annuel de 1,6 million de francs jusqu'en 1809. Les auteurs du plan ont sans doute pensé que l'escompte rochelais serait capté par le comptoir de Bordeaux. L'implantation d'un bureau annexe à Bayonne indique une volonté forte de contrôler le principal point d'entrée des piastres en France ; cela dénote également une perte d'influence de la banque Basterreche frères, correspondant de la Banque de France depuis sa fondation. La couverture des échanges avec l'Espagne est renforcée par le maintien des correspondants à Toulouse et à Montauban. L'occupation de l'Espagne initiée en mai 1808 après l'entrevue de Bayonne n'a pas encore désorganisé l'économie espagnole ; les auteurs de la liste ne pouvaient prévoir une diminution drastique des échanges commerciaux avec la péninsule ibérique. Les deux villes disposent d'une industrie textile fortement liée à l'importation des laines espagnoles. Montauban présente une plus grande diversification avec la fabrication d'étoffes de coton et de soie et l'industrie agroalimentaire (farine de première qualité appelée minot, eaux-de-vie, etc.). L'escompte y est plus important qu'à Toulouse : 1,4 million de francs contre 580 mille en 1807 et 1,2 million contre 440 mille en 1808.

La côte méditerranéenne fait l'objet de la même attention avec des établissements de Montpellier jusqu'à Livourne. Le Languedoc dispose d'un comptoir d'escompte à Nîmes et d'un correspondant à Montpellier. Le choix de Nîmes étonne par sa proximité avec Marseille. L'activité économique y est moins importante qu'à Montpellier, capitale économique et financière de la région ; l'escompte est également inférieur (1,6 million de francs contre 2,4 millions pour l'année 1807). L'absence de Perpignan confirme le déclin de l'activité de la Banque de France dans cette ville portuaire (1,3 million de francs en 1805, 225 mille en 1806 et 14 mille en 1807). La Provence est placée sous l'autorité exclusive du comptoir d'escompte de Marseille avec l'ouverture de trois bureaux annexes à Aix-en-Provence, Toulon et Nice. L'implantation d'un bureau à Aix peut être rapprochée de l'établissement d'un comptoir à Nîmes ; ces deux villes sont situées dans la zone de production séricicole du Midi de la France. Chaque année, la récolte des soies occasionne d'importants transferts financiers avec Lyon. La disparition des correspondants provençaux s'explique par la grande concentration de l'activité d'escompte dans la cité phocéenne (94 % de l'escompte régional en 1807). La création de deux comptoirs d'escompte dans les ports italiens de Gênes et de Livourne paraît plus audacieuse. Le correspondant génois connaît une activité assez moyenne (200 mille francs d'escompte par an) et la Banque de France n'a jamais effectué d'opération avec son correspondant livournais depuis 1800.

La densité des implantations à l'intérieur du pays est sensiblement plus faible. Les implantations d'Orléans et de Tours s'ajoutent à celle de Nantes pour capter les échanges financiers le long de la Loire. Ces deux villes disposent également d'une forte industrie textile basée sur la laine et le coton à Orléans et plus spécialisée dans les étoffes de soie à Tours. Les villes à forte activité textile comme Troyes et Dijon disposent également d'un correspondant ; la présence de Besançon s'explique difficilement car l'escompte y est très faible (14 mille francs par an de 1806 à 1808) et la ville est assez proche de Dijon. La présence d'un correspondant à Limoges est plus logique. Cette ville est décrite comme l'entrepôt du commerce de Toulouse et de la majeure partie des départements méridionaux²⁰. On y trouve quarante-trois négociants en draps, étoffes de coton ou merceries, ainsi que des filateurs de coton, fabriquant d'étoffes, de bougies et de porcelaines. L'activité d'escompte y dépasse 600 mille francs en 1808. Les auteurs de la liste des villes semblent assez confiants dans l'évolution de l'activité économique de la France. Ils proposent un maillage serré des ports de commerce alors que le trafic maritime s'est fortement

²⁰ Almanach du Commerce de 1803.

réduit depuis Trafalgar et la mise en place du blocus continental. Ce plan d'organisation ne paraît viable qu'après un retour à la paix générale en Europe et la reprise des échanges avec l'Amérique et les colonies.

Tableau 3 : Observations sur les Comptoirs d'escompte.

VILLE	POPULATION	OBSERVATIONS
Bordeaux	90 000 hab.	Il n'y a point d'inconvénient à ce qu'un comptoir y soit établi lorsque ceux de Lyon et de Rouen seront en activité.
Gand	55 000 hab.	Il faut attendre de connaître les effets que produiront ces établissements avant d'en former à Gand. Cette ville conviendra mieux que Bruxelles ou Anvers. On pourra néanmoins consulter les chambres de commerce. Je crois qu'il ne convient pas de former des comptoirs dans les Pays réunis, si les villes où il pourra en être établi, n'en font pas la demande.
Gênes	55 000 hab.	Les observations ci-dessus s'appliquent à ces deux villes, où le commerce se trouve paralysé par l'effet de la guerre maritime et des comptoirs seraient actuellement sans objet, lors même que ces villes en demanderaient.
Livourne	70 000 hab.	
Lille	54 000 hab.	La position de cette ville et les motifs qui doivent faire ajourner encore l'établissement de comptoirs dans la Belgique paraissent encore rendre plus utile un comptoir à Lille. Je crois qu'il faudrait cependant examiner auparavant si les affaires qui se font dans cette ville et les relations qu'elle entretient dans la Belgique fourniraient des aliments suffisants pour l'entretien d'un comptoir.
Lyon	88 000 hab.	L'établissement est décidé.
Marseille	96 000 hab.	Il faudrait examiner si l'interruption du commerce maritime laisse assez d'aliments pour l'établissement d'un comptoir dans cette ville, pour en bien juger il faudrait peut-être charger quelqu'un de se rendre sur les lieux parce qu'il pourrait s'assurer de la disposition des esprits et de toutes les autres circonstances qui peuvent déterminer à accélérer ou à retarder l'établissement d'un comptoir.
Rouen	87 000 hab.	L'établissement est décidé.
Strasbourg	49 000 hab.	La position de cette ville, l'accroissement que les circonstances politiques ont donné à son commerce y rendent l'établissement d'un comptoir utile, il faudrait cependant s'assurer auparavant si l'étendue du commerce qui s'y fait et surtout si les mouvements des capitaux peuvent en favoriser les progrès ; je crois toujours que ces renseignements et les données qu'il faut avoir sur ces choses-là ne peuvent être acquis avec certitude que sur les lieux mêmes et par une personne bien en état de les recueillir.
Turin	79 000 hab.	Mêmes observations que sur Gand.

Sources : Archives Banque de France.

Les observations du tableau ci-dessus tranchent avec le plan d'organisation par un avis plus sceptique sur l'activité économique des villes où il serait possible d'établir d'un comptoir d'escompte. Nîmes n'y figure même pas ; ce choix était difficilement justifiable. Deux grandes opinions se détachent

à la lecture du tableau. L'auteur ne considère pas les départements belges et italiens comme faisant partie durablement de la France. Toutefois, l'avis sur Gand et Turin est plus nuancé pour des raisons sans doute financières. Les considérations politiques suscitées en partie par les sentiments anti-français de la population belge n'ont pas pesé lourd face à l'importance de l'escompte dans une des plus grandes régions industrielles d'Europe. L'importance des relations économiques entre le Piémont et Lyon, notamment dans le commerce des soies, donne assez d'*aliments* pour rentabiliser une implantation de la Banque de France à Turin.

L'auteur du tableau se démarque nettement des rédacteurs du plan d'organisation sur l'activité des villes maritimes. En Mer du Nord, Anvers est écartée au profit de Gand. En Méditerranée, l'avis sur les ports italiens est sans appel ; il parle d'un commerce complètement paralysé par la guerre maritime. L'implantation à Marseille peut néanmoins être envisagée si l'activité économique de la région le permet. Par contre, aucune réticence à l'implantation d'un comptoir à Bordeaux ; le trafic portuaire y reste important malgré la guerre et le blocus continental²¹. Les observations du tableau peuvent donc être attribuées à Vital-Roux, membre de la Commission spéciale plutôt opposé à l'implantation de comptoirs en province tandis que la liste a été vraisemblablement établie par Cordier et/ou Delessert.

D. La note du Havre en 1810

Au printemps 1810, le gouvernement de la Banque de France poursuit ses réflexions sur de nouvelles implantations régionales. Les comptoirs d'escompte de Lyon et de Rouen ont plus d'un an d'existence ; l'expérience semble être concluante pour le gouverneur Jaubert. Le 16 mai 1810, celui-ci écrit à Mollien qu'il « *aura bientôt des renseignements positifs sur Marseille, par la voie de M. Martin-Puech, l'un des censeurs, qui doit être actuellement dans cette ville et qu'il a chargé de recueillir tous les documents qui peuvent mettre le Conseil général à portée de délibérer sur la création du comptoir*²² ». La lettre continue sur Bordeaux : « *Outre les principaux fonctionnaires, nous avons ici les chefs des trois maisons les plus considérables, et ils ne font que confirmer ce que ne savons déjà, que le cours de l'escompte local est bien au-dessous de quatre pour cent. Votre excellence en connaît la cause...* ». Le gouverneur parle sans doute de la baisse importante de l'activité du port bordelais. L'un des rapports remis à Jaubert indique que « *la ruine*

²¹ Silvia MARZAGALLI, *Les boulevards de la fraude*.

²² Lettre de Jaubert à Mollien du 16/05/1810 (AN AFIV/1071).

de Saint-Domingue seulement a réduit de plus de moitié les exportations et les importations²³ » et que la guerre maritime a « interrompu toute communication au moins directe avec nos autres colonies et opéré une diminution considérable dans nos échanges avec l'étranger²⁴ ». Le faible volume des escomptes ne permet pas d'envisager l'établissement d'une succursale à Bordeaux. Jaubert énonce ensuite les difficultés que pourrait rencontrer la Banque de France en Italie. Il termine son exposé par le Nord de la France qui « devra aussi avoir au moins un grand comptoir. Sera-ce à Anvers, à Strasbourg ou à Lille ? ». Il fait part de sa préférence pour Lille, car « les affaires d'Anvers s'y soldent peu en général et Strasbourg est principalement une ville de transit ».

Le lendemain, le ministre du Trésor informe Napoléon que le gouverneur « prend pour l'établissement de nouveaux comptoirs d'escompte des informations dans les villes de Bayonne, Gand, Orléans, Toulouse, Bruxelles, Anvers, Gênes, Montpellier, Turin, Nantes, Bordeaux, Nîmes ; qu'il avait déjà écrit à Marseille et à Lille²⁵ ». Très réservé, voire opposé à la création de nouveaux comptoirs, le ministre cache au chef de l'État l'avancement des réflexions de la Banque de France. Une semaine plus tard, Jaubert transmet à Mollien les informations réunies à Marseille : « Cette place est une de celles qui souffrent le plus des variations subites de l'escompte ; il est dans ce moment à plus de sept pour cent ; dans d'autres temps il est offert à quatre pour cent ; il y a unanimité de la part des véritables commerçants de Marseille pour désirer un comptoir d'escompte²⁶ ». L'avis du censeur doit être nuancé par un courrier de Thibaudeau, préfet des Bouches-du-Rhône, selon lequel « il n'est que trop certain que cet établissement est repoussé par les personnes qui forment ici l'opinion²⁷ » ; il cite notamment les « forts capitalistes qui veulent rester maîtres de l'escompte. » Ces échanges de courriers ne sont pas portés à la connaissance du Conseil général ; il n'en figure aucune trace dans les procès-verbaux. Jaubert a toujours porté un intérêt marqué pour la cité phocéenne ; un mois après sa nomination, il avait demandé un rapport sur « l'utilité de l'établissement d'une banque à Marseille²⁸ ».

Début juin, Mollien transmet à Jaubert une note qu'il a envoyée quelques jours auparavant à Napoléon en visite dans la ville du Havre. Cette note faite suite à un échange de lettres entre Napoléon et son ministre du Trésor entamé le 5 mai à Anvers. En voyage de noces dans le Nord et en Belgique,

²³ Rapport de Delbos à Jaubert du 23 août 1807.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Lettre de Mollien à Napoléon du 17 mai 1810.

²⁶ Lettre de Mollien à Napoléon du 24 mai 1810.

²⁷ Lettre de Thibaudeau à Jaubert du 14 juin 1810.

²⁸ Lettre de Samadet à Jaubert du 10 septembre 1807.

l'Empereur souhaite une extension du privilège de la Banque de France dans toutes les villes de France où il y a une Chambre de commerce²⁹ ; cela représente la création de trente ou quarante succursales. Le ministre du Trésor combat toute extension des activités de la Banque de France selon des principes qu'il croit appliqués à Londres. Charles Rist explique que « *Mollien ignore les véritables pratiques que la Banque d'Angleterre n'a pas cessé de suivre au cours du XVIII^e siècle. Ce qu'elle faisait essentiellement des avances de trésorerie ; contrairement à ce que Smith recommande pour les banques d'émission privées*³⁰. » Fidèle à ses convictions smithiennes, le ministre s'oppose à toute augmentation de l'escompte et de l'émission monétaire qui ne provoqueront, selon lui, que des demandes de remboursement des billets de banque. Pour combattre l'argumentaire impérial, Mollien lui envoie une note en 28 points qui semble aller dans le sens des courriers du chef de l'État. En fait, la note est une démonstration implacable selon laquelle « *la Banque de Paris devait au moins s'abstenir d'ajouter de nouvelles succursales à celles qu'elle avait établies à Rouen et à Lyon*³¹ ». Tout au long de sa carrière, Mollien dénie le titre de Banque de France accordé à l'institut d'émission et s'obstine à l'appeler Banque de Paris.

La note est transmise au Conseil général lors de la séance du 5 juin, chaque membre en reçoit une copie. Une Commission spéciale, composée des régents Flory, Hottinguer, Laffitte, Ollivier et Vital-Roux et des censeurs Martin-Puech et Martin-André, est chargée de rédiger les observations qui seront transmises en réponse. Après une semaine de réflexion, la Commission se réunit une première fois le 12 juin ; les régents Hottinguer et Vital-Roux sont chargés de rédiger le compte-rendu des travaux. Le lendemain, une première version du rapport est présentée à la Commission ; celle-ci adopte les derniers amendements et la version finale est transmise au Conseil général le 19 juin 1810. Le ministre du Trésor public donne dans ses *Mémoires*, une version assez différente : « *Sur quinze régents et trois censeurs, il ne s'en trouva que deux qui, à la première lecture, reconnurent qu'elle donnait à la Banque de nouvelles garanties contre le gouvernement lui-même : tous les autres semblaient chercher des énigmes là où tout était simple*³²... ». Dans le préambule des *Observations sur la note du Havre*³³, la Commission affirme qu'elle renferme « *nombre d'excellents principes qu'aucun administrateur ne doit jamais perdre de vue* » ainsi que les « *obligations sacrées qu'une banque contracte vis-à-vis les porteurs de ses billets* ». Quelques lignes plus

²⁹ Lettre de Napoléon à Mollien du 5 mai 1810.

³⁰ Charles RIST, *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie*.

³¹ MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*.

³² MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t.2 p. 484-485.

³³ Procès-verbal de la commission spéciale du 19 juin 1810.

loin, le style est moins courtisan : « *La note contient quelques autres principes sur lesquels la Banque croit devoir faire des observations, et indiquer les modifications que l'expérience a démontré nécessaires...* ».

L'article 15 de la note du Havre suggère que la Banque de France pourrait « *donner une plus grande extension de ses escomptes directs à établir pour son compte des comptoirs dans toutes les villes de l'Empire qui peuvent produire une bonne matière escomptable* » ; la Commission n'adhère pas à cette affirmation et indique dans son rapport que la Banque de France n'en a jamais eu la pensée. Les articles 19 à 25 de la note du Havre traitent de l'établissement de comptoirs d'escompte en province ; les régents de la Commission rédigent une note séparée pour répondre spécifiquement à ces questions. L'article 20 est une étude sur la rentabilité des comptoirs d'escompte qui reste inférieure au taux de six pour cent de dividende que la Banque de France doit verser à ses actionnaires. Il rappelle que « *ce n'est pas en établissant dans les départements des comptoirs dans lesquels une partie de son capital serait engagé à des escomptes à quatre pour cent qu'elle pourrait trouver le supplément de profit nécessaire à son dividende* ». La rentabilité des comptoirs de Lyon et de Rouen estimée à deux et demi pour cent durera tant que ceux-ci continueront d'escompter avec des espèces réelles. Les articles suivants traitent de l'émission de billets dans les villes de province, seul gage d'une rentabilité accrue des comptoirs d'escompte qui pourrait s'élever jusqu'à seize pour cent. Cependant, l'article 25 explique qu'il faut circonvenir la circulation des billets de banque dans une seule place pour familiariser les porteurs, les accoutumer et leur donner une garantie contre la pire de toutes les falsifications : « *La dégénérescence des billets de banque en papier-monnaie* ». Sur ce point, les régents sont du même avis ; ils défendent la thèse de Mollien selon laquelle les billets doivent être exclusivement locaux. Les hommes politiques et les négociants parisiens restent convaincus que le traumatisme causé par les expériences de Law et des assignats gêne toute reprise de la circulation du billet de banque en province. Cette thèse sera combattue par les directeurs des comptoirs d'escompte qui réclameront le droit d'émettre des billets Banque de France ayant cours dans tout le pays³⁴. En effet, les commerçants ne peuvent utiliser les billets émis par les comptoirs pour régler leurs fournisseurs situés dans d'autres régions ou à l'Étranger ; seuls les billets destinés aux paiements locaux restent donc en circulation.

L'article 23 affirme que « *c'est le plus grand bienfait pour le Commerce que de multiplier pour lui les moyens d'escomptes et de rendre partout l'escompte à quatre pour cent accessible à la bonne matière*

³⁴ Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 6 août 1810 et lettre de Revoire à Jaubert du 24 mai 1812.

escomptable et c'est donner à la Banque de France un développement qu'aucune autre banque n'a encore reçu que de la charger de généraliser dans tout l'Empire l'escompte à quatre pour cent ». Tout d'abord, les régents répondent que « *la Banque de France n'a jamais espéré en tirer d'avantages directs pour ses actionnaires en temps de guerre* » et que « *la charge honorable de réduire le taux de l'escompte sur les places où il restait élevé* » lui était imposée par le gouvernement. Ensuite, ils font la comparaison avec la Banque d'Angleterre et la Banque fédérale des États-Unis. Il ressort de ce développement que la France est assez proche économiquement des États-Unis avec des places régionales fortes et des échanges financiers assez peu centralisés. La Banque fédérale des États-Unis dont le siège principal est à Washington, a établi des succursales (ou Branch banks) à Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore et Charleston. Les régents soulignent que les États-Unis bénéficiaient d'une « *haute prospérité commerciale* » et que cet exemple ne peut être transposé à la France.

La Commission est dans « *une conviction intime que dans des temps moins heureux, les banques locales menaceraient la France de grandes calamités, et que dans aucun temps il ne serait possible au Conseil général de la Banque de se charger vis-à-vis du gouvernement et du public de la responsabilité de leur direction* ». En craignant une contagion des problèmes des banques locales à la banque centrale et même à l'État, la Commission reprend l'argumentaire de Mollien, lorsqu'il prescrit un billet de banque purement local. Deux années auparavant, les régents Davillier, Delessert, Vital-Roux, Cordier, Ollivier et Hottinguer avait pourtant arrêté une position contraire : « *La première considération qui nous a frappé et sur laquelle l'opinion de votre Commission est unanime, c'est la nécessité de soumettre l'action des comptoirs quelque soit leur forme et leur constitution, à la direction et à la surveillance de la Banque, parce que nous avons tous reconnu que ce n'est qu'en centralisant cette direction qu'on peut régulariser le taux de l'intérêt d'une manière uniforme et préserver les comptoirs et la Banque elle-même des fluctuations qui atteignent souvent les crédits des banques dans les pays où elles se sont multipliées et où elles sont indépendantes les unes des autres*³⁵ ». Pour Vital-Roux, Ollivier et Hottinguer (les trois régents présents dans les deux commissions), la situation économique s'est dégradée de façon préoccupante. À tel point qu'une grave crise régionale peut maintenant entraîner la chute du pays tout entier. À l'été 1810, cet excès de pessimisme étonne ; la crise économique n'en est qu'à ses prémices. Ce changement d'opinion est sans doute imputable à la crise de confiance observée depuis les débuts de la Guerre d'Espagne. Cet argumentaire détaillé diffère

³⁵ PV du Conseil général du 4 février 1808.

à nouveau de la version donnée par Mollien : « *La très grande majorité [des régents], après avoir déclaré que la régence ne devait pas répondre sur de telles questions sans avoir mûrement délibéré, délibéra en effet longtemps, et finit par ne rien répondre*³⁶ ».

Les régents concluent qu'en « *l'état actuel du commerce, les comptoirs présenteraient plus de difficultés et de risques que d'espérance. Sans billets, les comptoirs n'auront qu'un résultat désavantageux pour les actionnaires de la Banque ; avec billets, la mesure que l'administration croit nécessaire d'observer dans la capitale devient plus impérieuse dans les départements parce ce qu'on n'y est pas accoutumé à ce signe représentatif et qu'il y serait moins utile qu'à Paris, les localités étant moins étendues et les paiements beaucoup moins importants* ». Le résultat escompté par Mollien est acquis ; la Banque de France n'envisage plus aucune nouvelle création de succursales. Néanmoins, Jaubert demande un dernier rapport sur Marseille fin septembre. Il charge un dénommé Duval de sonder les négociants sur la création d'un comptoir d'escompte. L'activité économique a considérablement changé depuis la lettre de Fesquet en 1803 ; la guerre maritime a détruit les relations commerciales que la cité phocéenne entretenait avec tout le pourtour méditerranéen. Une grande partie des affaires, estimées par Duval de 100 à 120 millions de francs par an, est désormais le produit de l'industrie locale. « *Marseille doit toujours à Paris*³⁷ » explique-t-il, car les fabriques qui y envoient leur savon, doivent emprunter pour financer ces expéditions. Duval conclut que si « *tout le commerce de cette ville est très opposé à l'établissement d'un comptoir d'escompte, il rendra les plus grands services et tout en aidant la fabrique sera très productif* ». Le gouverneur ne soumet pas au Conseil général son projet d'implantation qui semblait pourtant finalisé. Cet abandon prive les historiens de la correspondance quotidienne envoyée à Paris par le directeur de Marseille ; cela aurait représenté une source importante d'informations sur la vie économique du Midi de la France. Jaubert abandonne également tout projet de création d'un comptoir d'escompte à Bordeaux. Si les négociants bordelais sont considérés comme les plus capables d'accepter l'usage du billet de banque, l'économie locale ne s'est jamais relevée de la perte de Saint-Domingue.

³⁶ MOLLIEN, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. 2 p. 484-485.

³⁷ Lettre de Duval à Jaubert du 11 octobre 1810.

II) L'activité du comptoir de Rouen

A. La création du comptoir d'escompte

Le comptoir d'escompte de Rouen est institué par le décret impérial du 24 juin 1808. Comme pour Lyon, le choix de Rouen fait l'unanimité du Conseil général, on ne trouve pas trace d'étude économique sur la viabilité du comptoir d'escompte. Le 7 juillet, la Banque de France reçoit un courrier du ministre des Finances accompagné du décret ; les régents décident après lecture du décret que « *les villes de Lyon et Rouen auront le maximum du nombre des administrateurs déterminé par l'article 19 du règlement, c'est à dire douze* ». Le cas spécifique de la Banque de Rouen est abordé ; le Conseil estime que son remplacement par le comptoir d'escompte « *exige quelques ménagements pour prévenir les secousses d'une liquidation précipitée* ». La Banque de France hésite encore entre la dissolution de la Banque de Rouen et sa conversion en comptoir d'escompte. Faute d'un accord, les régents se bornent dans un premier temps à informer les administrateurs de l'établissement rouennais du décret impérial. Pour déterminer les candidats possibles à l'administration du comptoir, Jaubert demande au préfet de la Seine-Inférieure, Savoye-Rollin³⁸, son ancien collègue du Tribunal d'établir une liste des personnes les plus aptes. Les lettres conservées à la Banque de France montrent qu'une relation de confiance s'est tissée entre les deux hommes : « *Je ne puis que vous répéter combien je mets de confiance dans vos bons soins. Tout ce qui obtient votre approbation à des titres bien puissants à la mienne*³⁹ ». Parallèlement, il consulte un extrait du fichier de la classification des crédits⁴⁰ concernant les maisons de Rouen des trois premières classes (premier crédit, bon crédit et moyen crédit). Ces deux documents sont annotés, mais il n'est pas possible de savoir quelle était la liste présentée aux régents pour les élections. Nous ne disposons pas du dépouillement des votes du 11 août. Après un premier scrutin, les censeurs nommés sont trois négociants Dupont, Guttinguer et Quesnel. Au deuxième scrutin, les candidats administrateurs portés sur la liste à présenter au gouverneur sont :

³⁸ Savoye-Rollin Jacques FORTUNAT (1754-1823) : Avocat au parlement de Grenoble de 1780 à 1790, il reste à l'écart de la Révolution jusqu'à sa nomination au Tribunal en 1800. Il s'oppose vivement à la création de la Légion d'honneur, et approuve quelques années plus tard la proclamation de l'Empire. Nommé préfet de l'Eure en juillet 1805, puis de la Seine-Inférieure en mars 1806. Compromis dans les malversations de l'octroi de Rouen, il est destitué en 1812. Innocenté, il est nommé préfet des Deux-Nèthes en 1813. À la Restauration, il est député de l'Isère de 1815 à sa mort en 1823. Il siège parmi l'opposition modérée ; il défend notamment la liberté de la presse. (cf. *Dictionnaire des parlementaires français 1789-1889*).

³⁹ Lettre de Jaubert à Savoye-Rollin du 31 octobre 1808.

⁴⁰ Cette liste est étudiée dans le chapitre 5.1.1 sur la classification des crédits.

Cavey (négociant)	Chambosse (négociant)
Debonne aîné (négociant en draperies)	Desmarests fils (fabricant teinturier)
Duvergier le jeune (négociant en laines)	Etard (négociant de la maison Lecouteux)
Frémery (négociant en épiceries)	Hellot (négociant)
Houdeville aîné (commissionnaire en rouenneries ⁴¹)	Lebourgeois (commissionnaire en rouenneries)
Lebrument (négociant)	Lecaron (commissionnaire en rouenneries)
Lefebvre Élie (négociant)	Lhermitte (négociant en épiceries)
Sellier aîné (négociant en coton)	Levasseur aîné (négociant en coton)
Manoury (négociant)	Martin de Savoie (négociant)
Pinel fils (filateur et fabricant)	Prevel aîné (commissionnaire en rouenneries)
Ribard (négociant)	Thezard (banquier)

Le Conseil général aurait dû proposer vingt-quatre candidats (le double des postes à pourvoir), mais la liste ne comporte que vingt-deux noms, il semble donc qu'il n'a pas été possible aux régents de s'entendre sur deux noms supplémentaires. Le secteur textile représente la moitié des noms, huit candidats sont réputés négociant sans précision sur leur secteur d'activité. Vu l'importance de l'industrie textile à Rouen, le nombre de candidats liés à cette activité doit être plus important. On trouve deux notes, l'une de la main de Jaubert, l'autre de la main du directeur général Garat, sur la nomination des douze administrateurs.

Tableau 4 : Listes des nominations pour les administrateurs du comptoir d'escompte de Rouen.

RANG	JAUBERT	GARAT
1	Lezurier	Lezurier
2	Duvergier	Duvergier
3	Etard	Etard
4	Pinel	Pinel
5	Élie Lefebvre	Élie Lefebvre
6	Ribard	Ribard
7	Frémery	Frémery Houdeville
8	Lhermitte	Lhermitte Hellot
9	Hellot	Desmarests
10	Cavey	Manoury
11	Debonne Desmarests	Thezard
12	Martin de Savoie Thezard	Lecaron

Sources : Archives Banque de France.

⁴¹ Toile de coton peinte, que l'on fabrique surtout à Rouen (Dictionnaire de l'Académie française).

Les avis des deux hommes sont assez proches ; ils sont identiques pour les 6 premiers noms. Lezurier, ne figurait pas sur la liste des régents ; Jaubert et Garat ont pris quelques libertés avec la loi. Le 25 août, le gouverneur Jaubert indique au Conseil général qu'il a nommé les douze administrateurs, à savoir : Desmarets, Duvergier, Etard, Hellot, Houdeville, Lecaron, Lefebvre, Lezurier, Manoury, Pinel, Ribard et Thezard. Le gouverneur s'est rangé à l'avis du directeur général Garat ; il n'est pas possible d'expliquer les raisons de ce choix. Il faut également noter que la plupart des candidats retenus étaient sur la liste du préfet Savoye-Rollin. Le 1^{er} septembre, le gouverneur informe le Conseil que quatre administrateurs ont refusé leur nomination : il s'agit de Hellot, Houdeville, Lecaron et Ribard. Le 3 novembre, les régents proposent quatre candidats pour pouvoir deux postes vacants : Cavey, Martin de Savoie, Rondeaux et Sellier. Le 10 novembre, Jaubert nomme Rondeaux et Sellier administrateurs. Début janvier 1809, la ville de Rouen souhaite que le comptoir dispose de douze administrateurs comme prévu par la loi. Le 17 janvier, le Conseil général propose quatre candidats : Cavey, Martin aîné, Reverdun et Soulès ; le gouverneur choisit Martin aîné et Reverdun.

Tableau 5 : Liste des candidats pour la direction du comptoir d'escompte de Rouen.

NOMS	QUALITÉS	DATE DE DEMANDE	RECOMMANDATIONS
1 : Rondeaux	administrateur de la banque de Rouen	13 avril 1808	Savoye-Rollin (préfet), Vimar (sénateur)
2 : Angerville	conseiller de préfecture	... avril 1808	préfet de Rouen
3 : Lambert	directeur de la Monnaie et administrateur de la banque de Rouen	14 avril 1808	Cambacérés (cardinal-archevêque de Rouen)
4 : Richard	commerçant et chef de comptabilité des Droits réunis	20 avril 1808	général Suchet
5 : Fossard	agent de change	28 avril 1808	Mallet aîné
6 : Thezard Benjamin	ancien banquier	10 mai 1808	

Sources : Archives Banque de France.

La nomination du directeur connaît également quelques péripéties. La Banque de France reçoit six candidatures pour le poste. Le gouverneur est sollicité pour privilégier telle ou telle candidature. Il fait établir un tableau pour analyser les recommandations. On trouve des personnalités locales : le

préfet de la Seine-Inférieure, le sénateur titulaire de la sénatorerie de Rouen et le cardinal-archevêque. Le général Suchet recommande un employé de son frère directeur des Droits réunis à Rouen ; le régent Mallet soutient un agent de change avec lequel il est en affaires. Dans sa lettre de candidature, Lambert se targue d'avoir l'amitié de l'archichancelier Cambacères (sans doute connaît-il les liens d'amitié entre celui-ci et le gouverneur ?), mais le tableau ne mentionne que son frère Étienne-Hubert le cardinal et le brouillon de la réponse de Jaubert est adressé au prélat et non au second personnage de l'État. Prudent, le préfet Savoye-Rollin indique que personnellement il préfère la candidature de Rondeaux ; mais si l'archichancelier recommande Lambert au gouverneur, son avis doit être compté en faveur du directeur de la Monnaie. Le 19 août, Jaubert envoie aux quinze administrateurs et censeurs une liste de sept noms : Rondeaux, Angerville, Lambert, Richard, Fossard, Thezard et Havas. Ce dernier ne figure pas dans le tableau ci-dessus ; il semble qu'il n'ait pas fait acte de candidature. Il fait part de son étonnement dans une lettre adressée à un frère de l'Empereur ou un prince grand-dignitaire⁴². Il utilise dans sa lettre les termes *Monseigneur* et *Votre Altesse* qui ne s'appliquent qu'à un prince selon l'étiquette impériale. Aucune indication ne permet d'identifier le destinataire ; Havas doit très certainement gérer les biens fonciers de ce personnage situés en Normandie. Les réponses des membres du Conseil d'administration ont été conservées ; elles permettent de connaître la réputation des candidats sur la place de Rouen.

Rondeaux (âgé de 30 à 35 ans) dirige une maison de commerce à Rouen, au Havre et à Dieppe. Il a séjourné plusieurs années à Hambourg ; il est de retour en Normandie depuis seulement trois ans, ce qui fait dire à certains qu'il ne connaît pas assez la place. Administrateur de la Banque de Rouen, il est dit de bonnes mœurs mais d'un caractère tremblant et craintif. Il manque un peu d'expérience selon l'opinion générale qui le juge trop jeune pour prendre la direction du comptoir d'escompte. Plusieurs administrateurs l'estiment plus négociant que banquier : « *Il ferait mieux d'attendre la paix générale pour reprendre ses activités de commerce plutôt que de prétendre à la direction du comptoir* ».

Angerville (âgé de 45 à 50 ans) est conseiller à la préfecture de Rouen, où il s'occupe plus particulièrement des manufactures. D'un caractère tranquille et conciliant, on le dit actif et laborieux. Il est resté trop longtemps étranger aux affaires du commerce ; les administrateurs ne croient pas qu'il soit capable de diriger le comptoir d'escompte. Le préfet est sans doute du même avis puisqu'il soutient la candidature de Rondeaux.

⁴² Lettre d'Havas à Anonyme du 22 août 1808.

Lambert (âgé d'environ 50 ans) est directeur de la Monnaie de Rouen depuis l'Ancien Régime. Administrateur de la Banque de Rouen, « *il a prouvé beaucoup de talents, de probité et d'exactitude* ». Certaines personnes critiquent sa fermeté de caractère qui devient parfois de la ténacité trop prononcée. Le principal handicap est l'incompatibilité de sa fonction de directeur de la Monnaie avec celle de directeur du comptoir : « *Celui-là ne peut être directeur du comptoir d'escompte s'il est gérant d'un établissement public*⁴³ ». Les administrateurs estiment généralement qu'il n'abandonnera pas la Monnaie pour venir au comptoir d'escompte.

Richard (âgé d'environ 40 ans) est chef de la comptabilité à la direction des Droits réunis de Rouen. Peu connu dans le négoce et étranger à la banque, il « *n'est pas à un degré assez éminent* » pour prétendre à la fonction, et ce malgré une aptitude au travail.

Fossard (âgé de 35 à 40 ans) est agent de change à Rouen. On estime qu'il a toutes les qualités pour être le directeur : actif, intelligent, estimé, laborieux et dans l'âge de l'être... On lui attribue une connaissance parfaite de la place et des villes environnantes, surtout sur la solidité des maisons de commerce ; ce qui est essentiel pour diriger une banque d'escompte. Sa candidature a la bienveillance du commerce.

Thezard (âgé de 32 ans) est un ancien banquier retiré des affaires depuis l'âge de 29 ans. Actuellement à la campagne, où il jouit d'une honnête fortune ; cette retraite anticipée lui vaut l'opprobre de ses pairs qui estiment « *qu'il est trop jeune pour se reposer* ». Certains administrateurs parlent d'une faible santé, d'autres d'incompatibilité avec les affaires bancaires ou d'esprit libertin. On estime néanmoins que c'est « *le désir de se rendre utile qui lui fait abandonner la puissance d'une vie paisible* ».

Havas (âgé d'environ 55 ans) est un agent d'affaires qui gère le patrimoine foncier de nombreuses familles. D'une probité exemplaire, il jouit d'une grande réputation à Rouen. Les administrateurs estiment qu'il « *connaît nullement les affaires du commerce* » et portent des jugements sévères sur sa santé et sa capacité de travail. Selon les témoignages, des problèmes de goutte le retiennent constamment chez lui, où il quitte rarement la chambre. Certains administrateurs estiment que « *son âge très avancé et plus encore ses infirmités seraient nuisibles au bien de l'établissement* » ; d'autres qu'il « *ne sollicite cette place que pour une retraite honorable* ». C'est le père de Charles Louis Havas, fondateur de l'agence de presse éponyme.

⁴³ Lettre de Jaubert aux administrateurs du 19 août 1808.

Tableau 6 : Age des entrepreneurs textiles à leur accès à la direction (en pourcentage).

	INDIENNEURS			FILATEURS		
	1760-1789	1790-1815	1815-1849	1760-1789	1790-1815	1815-1849
> 20 ans		5,0 %	1,8 %			2,4 %
20-29 ans	38,7 %	36,0 %	41,6 %		22,3 %	39,5 %
30-39 ans	41,9 %	38,0 %	46,0 %		42,9 %	34,7 %
40-49 ans	15,1 %	19,0 %	10,6 %		26,7 %	18,6 %
50-59 ans	4,3 %	2,0 %			6,3 %	4,8 %
60-69 ans					1,8 %	
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %		100,0 %	100,0 %

Sources : Serge Chassagne, *le Coton et ses patrons*.

Ces opinions permettent de cerner la personnalité des candidats. Il faut signaler la déontologie de l'administrateur Thezard aîné qui refuse de donner un avis sur la candidature de son frère cadet, car « *il le touche de trop près pour qu'il puisse s'étendre sur ses qualités personnelles et commerciales*⁴⁴ ». Les commentaires mettent en lumière certains préjugés de l'époque. Un consensus se dessine concernant l'âge des postulants ; les administrateurs estiment qu'on ne peut diriger correctement une banque avant 35 ans et que l'on décline généralement à partir de 55 ans. Serge Chassagne a étudié une population de filateurs et d'indienneurs à la même période ; on trouve des comportements similaires dans l'industrie textile. L'accession à la direction semble plus précoce dans l'industrie ; elle se fait dans la plupart des cas entre 20 et 39 ans. L'échantillon étudié montre un rajeunissement durant la première moitié du 19^{ème} siècle ; on se lance de plus en plus tôt dans les affaires. Toutefois, la faiblesse de l'échantillon⁴⁵ et sa spécificité sectorielle ne permettent pas d'en déduire un comportement général dans le commerce et l'industrie.

Le tableau ci-dessous ne donne que l'avis des administrateurs ; Jaubert n'y a pas consigné les commentaires des censeurs, ce qui diffère par rapport au mode opératoire de la nomination du directeur de Lyon. Aux yeux des administrateurs rouennais, la direction d'un comptoir d'escompte nécessite une expérience certaine acquise dans le négoce ou la finance ; ils rejettent sans hésiter la candidature de fonctionnaires de la préfecture ou des droits réunis. Les opinions divergent quelque peu sur les autres

⁴⁴ Lettre de Thézard à Jaubert (août 1808).

⁴⁵ 542 personnes étudiées : 306 indienneurs et 236 filateurs.

postulants, mais l'agent de change Fossard figure dans toutes les réponses. Il semble donc qu'il y est un certain consensus sur sa candidature. Par contre, le gouverneur a un discours différent quand il rend compte au ministre des Finances : « *Tous s'accordent à reconnaître dans les sept candidats que je viens d'indiquer beaucoup de probité, une réputation intacte ; et des qualités précieuses sous plusieurs rapports. Mais, d'après leur avis, il n'en est aucun qui réunisse au degré désiré toutes les qualités propres à diriger un comptoir d'escompte. Dans les uns, la trop grande jeunesse ; dans les autres, le trop grand âge, ou l'inexpérience pour la connaissance de la place, sont des obstacles qui prouveraient s'opposer au succès de l'établissement. Ces motifs m'ont porté à consulter confidentiellement le préfet de la Seine-Inférieure, ainsi que les censeurs qui jouissent de la meilleure opinion à Rouen, sur le choix d'une personne autre que celles qui se sont présentées. Les vœux du préfet et de MM. Dupont et Quesnel, censeurs, se sont réunis sur Guttinguer, l'un des trois censeurs, et ils me l'ont désigné comme l'homme qui, par son mérite, ses connaissances de la place, et son caractère honnête et conciliant pouvait seul remplir les conditions requises. Ces messieurs assurent même que tout autre choix n'opérerait pas le succès de la chose aussi promptement et aussi universellement⁴⁶ ».*

Tableau 7 : Relevé des opinions pour le choix des candidats.

NOMS	OPINIONS
Desmarets	Rondeux - Angerville - Richard - Fossard - Thezard (du bien de tous)
Duvergier	(du bien de tous)
Etard	(du bien de tous)
Élie Lefebvre	Rondeaux - Angerville - Fossard
Lezurier	Fossard
Manoury	Rondeaux - Fossard
Pinel	Angerville - Richard - Fossard
Thezard aîné	Fossard - Thezard

Sources : Archives Banque de France.

Le gouverneur soumet donc à l'Empereur la liste suivante : 1^{er} candidat : Guttinguer, 2^e candidat : Fossard et 3^e candidat : Rondeaux. Elle reprend les votes des administrateurs pour Fossard et Rondeaux et met en première position Guttinguer qui a obtenu le soutien du préfet et des censeurs. L'argumentation en faveur de ce dernier fait une dizaine de lignes tandis que Fossard et Rondeaux n'ont droit qu'à une seule ligne ; la liste est donc très orientée. La partialité du préfet envers Guttinguer se répète lors de la

⁴⁶ Brouillon de lettre de Jaubert à Gaudin (septembre 1808)

nomination des députés au Conseil général du Commerce à l'été 1810 : Savoye-Rollin en fait un portait dithyrambique dans le tableau des candidats adressé au ministre⁴⁷. Cela démontre l'existence d'un lien étroit entre les deux notables, sans qu'il soit possible d'en déterminer la nature. Les rapports des deux inspections menées en 1811 au comptoir de Rouen mettront en doute les connaissances de la place de Rouen de Guttinguer et il sera soupçonné à plusieurs reprises de clientélisme dans l'admission des effets à l'escompte. Il est nommé directeur du comptoir d'escompte par décret impérial le 10 septembre ; Jaubert en informe le Conseil général le 15 septembre. Le 22 septembre, Guttinguer arrive à Paris pour « se pénétrer du mécanisme de la Banque⁴⁸ » ; le Conseil général doit pourvoir à son remplacement au poste de censeur. Ribard est élu à l'unanimité le 3 novembre ; il accepte sa nomination la semaine suivante. Le 17 novembre, le Conseil arrête que le personnel du comptoir sera composé de seize employés, à savoir : le directeur avec un salaire de 12 000 francs par an, quatre chefs principaux à 4 000 francs, six commis gagnant entre 1 500 et 2 500 francs, trois garçons de recette à 1 000 francs, un garçon de bureau et un portier à 800 francs.

Le 3 novembre, le directeur fait part au Conseil d'administration de la proposition « *d'une maison, sise sur les quais, que le propriétaire se propose de vendre dans le cas qu'elle convient à l'établissement du comptoir⁴⁹* ». Guttinguer invite les administrateurs à nommer une Commission pour « *visiter cette maison et examiner si elle présente la sûreté et les commodités nécessaires* ». Le Conseil nomme Dupont et Rondeaux pour se joindre au directeur pour « *visiter cette maison ou tout autre qui pourrait être proposée* ». Le 25 novembre, la Commission sur les bâtiments rend son rapport au Conseil d'administration du comptoir : « *Après avoir visité diverses maisons, il en résulte qu'une seule dite la Chambre des comptes correspond aux besoins du comptoir ; située dans le centre et dans le quartier le plus commerçant, mais le propriétaire en demande un loyer de 14 mille francs, ce qui équivaut à une valeur de 350 mille francs⁵⁰* ». La Chambre des comptes, appelée également Hôtel Romé est une très belle demeure Renaissance du XVI^e siècle située rue des Carmes. Fortement endommagée par les bombardements de la Seconde guerre mondiale, elle a été reconstruite à l'intérieur de l'actuel Palais des congrès. Finalement, les administrateurs rejettent la proposition à cause du montant des travaux et de l'incertitude liée à l'expulsion des locataires. Le 15 décembre, le Conseil général de la Banque de France autorise le

⁴⁷ Liste des négociants les plus distingués de Seine-Inférieure du 22 juillet 1810 (Archives Nationales F12/936b).

⁴⁸ Analyse des délibérations du Conseil général.

⁴⁹ PV du conseil d'administration de Rouen du 3 novembre 1808.

⁵⁰ La valeur est calculée au denier 25 par Guttinguer, soit une valeur égale à 25 fois le montant du loyer annuel.

comptoir à reprendre le bail de l'actuelle Banque de Rouen. Guttinguer continue à chercher un local à acheter pour y installer définitivement le comptoir d'escompte. Le 2 mars 1809, sa proposition est rejetée par la Commission des bâtiments car cette maison réunissant toutes les convenances pour le comptoir située près des boulevards dans un cul-de-sac. Sa position isolée et éloignée des affaires ne paraît pas être un gage de sûreté et d'activité. Le 12 juin, le directeur donne au Conseil général une liste de maisons qu'il estime convenables ; la Commission des bâtiments autorise le gouverneur à acquérir l'une d'entre elles. Le 14 septembre 1809, Jaubert informe les régents qu'il a acheté l'hôtel particulier du receveur général Soulès, situé au 2 rue du Moulinet à Rouen, avec tous ses agencements, glaces chambranles... moyennant la somme de 110 mille francs. Le 19 janvier 1810, Guttinguer envoie à Paris les devis des travaux, le Conseil général renvoie l'examen du devis à l'architecte de la Banque. Il y a désaccord entre la Banque et le comptoir sur la surface à affecter aux logements et particulièrement à celui du caissier. Le Conseil général arrête le 22 février la disposition des locaux à savoir : le rez-de-chaussée et le premier étage sont destinés aux services du comptoir, les deuxième et troisième étages aux logements de fonction et au local des archives. Le 1^{er} mars, la Banque de France alloue une somme de 6 mille francs pour débiter les travaux ; le devis définitif de 18 546 francs est adopté le 5 avril. Les frais d'installation seront amortis à raison de 2 mille francs par semestre⁵¹. Le directeur dispose d'un budget de 10 mille francs pour l'achat de son mobilier ; il obtient une rallonge de 5 378 francs le 30 août 1810.

⁵¹ PV du Conseil général du 7 juin 1810.

B. L'année 1809

Tableau 8 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1809 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTEÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	598 127		
Février	774 788		
Mars	1 296 117		
Avril	678 936		
Mai	1 147 771		
Juin	602 282		
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Total	5 098 021		

Sources : Archives Banque de France.

Les premières opérations d'escompte s'élèvent à 136 mille francs ; Guttinguer informe le Conseil d'administration que treize maisons de commerce ont été admises à l'escompte pour ce premier jour. La correspondance de Guttinguer donne assez peu de renseignements sur l'activité du comptoir ; il se consacre principalement aux problèmes d'intendance pour la mise en activité du comptoir. Il faut signaler l'attention toute particulière qu'il porte à la décoration et à l'ameublement de son bureau et de son logement de fonction. Mi-avril, il souligne l'importance de l'encaisse du comptoir et demande l'autorisation d'escompter des effets à deux signatures qui abondent sur la place. Fin décembre, les censeurs adressent au Conseil général un long rapport sur la place de Rouen, qui est un plaidoyer pour l'escompte des effets à deux signatures. Ils indiquent que Rouen « ignore l'usage d'introduire dans le résultat de ses opérations une troisième signature⁵² », car on « connaît plus particulièrement la nature des opérations de chaque maison de commerce et de fabrique ». Ne pouvant satisfaire aux exigences du comptoir d'escompte, les négociants ont recours aux banquiers qui escomptent à 6 % avec une commission de 1 % en sus. Ces mêmes banquiers réescomptent leurs traites au comptoir à 5 %, ce qui leur laisse une marge de 2 % pour couvrir le risque de non-paiement puisque l'endosseur d'une traite est solidaire du

⁵² PV du Conseil général du 2 janvier 1810.

débiteur. Les censeurs espèrent que le Conseil général prendra ces observations en considération pour assouplir les règles de l'escompte à Rouen. Sur l'année, le comptoir escompté 13 millions d'effets et encaisse 123 mille francs d'escompte. Le Conseil d'administration arrête les comptes avec un bénéfice de 58 mille francs, soit une rentabilité de 1,5 % des capitaux de 4 millions investis par la Banque de France.

C. L'année 1810

Tableau 9 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1810 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	2 388 393		
Février	1 799 483		
Mars	1 954 902		
Avril	1 619 863		
Mai	1 559 343		
Juin	846 599		
Juillet	2 907 332		
Août	1 508 882		
Septembre	1 232 104		
Octobre	2 008 964		465 500
Novembre	2 068 633		
Décembre	1 394 864		
Total	21 289 362	0	465 500

Sources : Archives Banque de France.

L'escompte connaît une forte activité au début de l'année au fur et à mesure que les liquidités se raréfient sur la place. Le 18 janvier, Guttinguer note que « *le papier sur Paris si recherché l'an passé est devenu plus abondant* » ; la situation se poursuit au mois de février. Le 3 mars, le comptoir demande des fonds supplémentaires à la Banque de France pour subvenir aux besoins de la place. Le régent Jame est envoyé en mission d'inspection à Rouen et au Havre ; il communique son rapport au Conseil général le 22 mars. D'abord, il s'inquiète de la faible rentabilité du comptoir estimée à 2,5 % ; il sonde le Conseil d'administration sur l'émission de billets pour amener la rentabilité du comptoir au niveau de celle de la Banque. Il rencontre une opposition de l'assemblée emmenée par deux de ses membres les plus influents : « *Là, c'est l'un d'eux qui s'est laissé séduire par les brillantes théories de Smith ; ici c'est un qui porte dans les conseils l'ascendance de l'âge, de mœurs patriarcales et les vertus domestiques ; mais qui n'oppose*

*aux meilleurs raisonnements que le scrupuleux murmure de sa conscience*⁵³ ». L'analyse des délibérations permet d'identifier les deux opposants. Le censeur Dupont est le partisan des thèses d'Adam Smith et son collègue Ribard, le négociant patriarcal. L'activité d'escompte se maintient autour de 2 millions de francs au premier trimestre. Le 22 mars, Le comptoir demande l'autorisation d'admettre à l'escompte des effets à deux signatures avec le dépôt en garantie d'actions Banque de France pour suppléer à la troisième signature. Guttinguer souhaite restreindre ce privilège aux maisons de commerce des premier et deuxième rangs. Cette demande doit être rapprochée des observations des administrateurs à la fin de l'année 1809. Une semaine plus tard, le gouverneur s'y oppose formellement.

Début avril, le comptoir ne peut satisfaire que la moitié des présentations à l'escompte. Le 8 avril, Guttinguer note « *une baisse des escomptes à cause des circonstances où se trouvent le commerce et les manufactures* ». La conjoncture est changeante puisqu'il demande, dix jours plus tard, une augmentation de capital de 2 millions et de francs et une émission de billets de banque pour faire face aux besoins de la place. Les négociants rouennais présentent au comptoir beaucoup d'effets sur Lyon ; Guttinguer demande l'envoi de la classification des crédits de Lyon pour juger de la qualité du papier présenté⁵⁴. Le 19 avril, le comité des Livres et du Portefeuille envoie ses reproches au comptoir pour la mauvaise tenue de l'escompte ; l'état dressé par Rouen ne permet pas la distinction des sommes dues comme endosseur et comme principal obligé. L'examen du portefeuille n'est pas satisfaisant, car le comptoir a escompté plus de 200 mille francs à des échéances de 91 à 130 jours. La répartition des risques n'est pas respectée ; les engagements sur trois maisons sont « *hors de proportion avec toutes les autres* ». Les régents nuancent ce dernier point en précisant qu'il n'y a « *aucune inquiétude du côté de la sûreté des recouvrements* ». Guttinguer est invité à « *la plus grande impartialité dans la distribution des escomptes* ». Il répond le 21 mai en faisant à nouveau un long exposé sur les habitudes locales et sur la situation du commerce. Le refus d'escompter à deux signatures oblige le commerce à recourir à l'intermédiaire d'une banque pour l'escompte ; d'où une concertation du portefeuille sur les trois banquiers les plus importants de la place. Il rappelle également l'usage à Rouen du délai de quatre à cinq jours pour le règlement des traites et ne pense pas que son application puisse avoir de graves conséquences sur l'activité du comptoir. L'argument est spécieux puisque le dépassement constaté atteint 40 jours, et non 4 ou 5 jours. Dorénavant, il appliquera à la lettre le règlement de la Banque de France, mais prévient

⁵³ Rapport d'inspection de Jame (mars 1810).

⁵⁴ La liste des maisons de Lyon est reçue le 28 avril 1810 et intégrée dans le registre du comptoir. Ce registre ne figure pas dans les archives de la Banque de France.

Jaubert que ce mépris des coutumes locales du négoce augmentera la méfiance envers le comptoir entretenue par les rumeurs d'émission de billets.

Cette année-là, Napoléon effectue un voyage officiel en Normandie ; il arrive à Rouen le 30 mai à trois heures de l'après-midi. Guttinguer est prié de se rendre le jour même auprès de l'Empereur. Ce dernier lui pose une dizaine de questions sur l'économie locale et le comptoir d'escompte. Napoléon s'inquiète notamment de la faible rentabilité du comptoir et des moyens pour y remédier ; il prépare la réponse à la note sur les comptoirs que Mollien lui a adressée quelques jours plus tôt. La question posée par le chef de l'État sur l'extension de l'escompte à 120 jours n'étonne pas Guttinguer qui l'estime suggérée par le président de la Chambre de commerce. Quelques jours plus tard, il note que « *les affaires ayant été pour ainsi dire suspendues dans tout le département pendant le séjour de leurs majestés impériales* » et que l'encaisse du comptoir se reconstitue. Le 11 juin, il s'inquiète de la faiblesse des escomptes causée par « *l'état d'incertitude où se trouve le commerce des matières premières* », suite à la modification de la loi sur le blocus continental. Le 23 juin, le comptoir réitère en vain sa demande d'escompte des effets à deux signatures « *pour permettre aux négociants d'arriver à l'escompte sans l'intermédiaire de banquiers et sans payer de commission de banques* ». L'activité baisse fortement au cours du deuxième trimestre ; la visite de Napoléon a quelque peu désorganisé le commerce fin mai début juin, ce qui peut expliquer la chute de l'escompte à 800 mille francs.

L'activité du mois de juillet connaît une forte hausse à environ 3 millions de francs, Guttinguer donne un panorama contraire : « *Le mois de juillet n'a présenté aucun mouvement commercial et l'inaction a été assez générale*⁵⁵ ». Au début de ce même mois le décès de deux banquiers rouennais entraîne une baisse de liquidités sur la place. Au mois d'août, les besoins augmentent ; le 16 août, le comptoir demande des fonds à Paris et « *plusieurs banquiers particuliers font venir des espèces par l'intermédiaire de leur correspondant de la capitale* ». Le rapport des censeurs indique que les affaires du commerce sont dans le plus grand calme ; l'escompte tombe à 1,2 million de francs. La mise en circulation des billets débute au mois d'octobre ; la circulation atteint 465 mille francs à la fin du mois. L'émission monétaire permet une hausse de l'escompte autour de 2 millions jusqu'en novembre. Début décembre, Guttinguer explique à Jaubert pourquoi l'escompte sur la place de Rouen est moins important que ne le laisse supposer l'activité économique : « *Les principales maisons de Rouen font leurs engagements payables*

⁵⁵ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 13 août 1810.

sur Paris ; les maisons du dehors qui tirent des marchandises de nos fabriques font des remises sur Paris. On assigne des crédits sur les maisons de banque à Paris, de manière qu'il a bien moins d'effets sur Rouen en circulation qu'on pourrait le croire et que pourrait comporter la manne des affaires si cet usage n'existait point et si l'Étranger eut pris l'habitude de tirer sur Rouen⁵⁶ ». Par sa proximité géographique, Paris cannibalise une partie de l'activité financière rouennaise ; ce phénomène est probablement amplifié par les nombreuses banques qui disposent d'implantations dans les deux villes. Les besoins de liquidités restent importants sur la place et le comptoir ne peut y subvenir car les présentations à l'escompte restent faibles. En effet, la forte baisse de l'activité économique dissuade les banquiers d'endosser les effets qui ne peuvent pas être présentés au comptoir. Guttinguer craint que cette crise se prolonge « au grand préjudice du commerce dont toutes les branches se trouvent paralysées ». L'examen de l'état des engagements⁵⁷ au matin du 10 décembre 1810 permet de faire le lien avec les reproches adressés par Jaubert à Guttinguer en avril. Sur 4,8 millions de francs, le banquier Thezard représente 1,3 million, soit 28 % des engagements du comptoir ; suivent les banquiers Bellamy frères pour 368 mille francs et le négociant Caumont père & fils pour 316 mille francs. Les autres maisons de commerce suivantes dépassent rarement 100 mille francs d'engagements. À la fin de l'année, les produits de première nécessité connaissent une forte hausse des prix. Le 19 décembre, le comptoir demande une gratification aux trois garçons de recette, car « toutes les choses nécessaires à la vie sont à des pris exorbitants ». L'année 1810 se termine en demi-teinte ; le comptoir a escompté 21 millions de francs et encaissé 188 mille francs d'escompte. Le portefeuille d'escompte atteint 4 millions de francs au 31 décembre. La perte du rapport de conjoncture demandé par Jaubert à l'été 1810 ne permet pas de juger la part de marché du comptoir sur la place de Rouen.

⁵⁶ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 3 décembre 1810.

⁵⁷ Les engagements représentent les sommes totales dues comme principal débiteur et comme caution (par endossement d'effets de commerce).

D. L'année 1811

Tableau 10 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1811 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTEÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	1 598 131		
Février	3 034 741		
Mars	3 114 437		
Avril	3 153 680		
Mai	2 301 854		1 125 000
Juin	3 121 598		945 500
Juillet	2 062 421		1 065 750
Août	1 149 484		1 233 500
Septembre	950 499		1 233 250
Octobre	694 968		1 112 750
Novembre	1 054 706		1 011 250
Décembre	487 643		1 211 750
Total	22 724 162	0	1 117 344

Sources : Archives Banque de France.

La crise économique perdure en ce début d'année 1811, Guttinguer note le 7 janvier que la circulation des billets pourrait augmenter « *si l'état actuel du commerce n'y portait quelque obstacle. Cet état est malheureusement peu encourageant : le commerce souffre et il est à craindre qu'il n'éprouve une diminution très sensible si les circonstances ne changent pas* ». Les faillites se sont multipliées à Rouen et le comptoir établit une liste de celles intervenues pendant l'année 1810 ; l'analyse montre un « *grand nombre de faillites parmi les petits fileurs, les fabricants et les artisans. Heureusement le comptoir n'y est intéressé pour rien*⁵⁸ ». Par précaution, Guttinguer demande une révision de la classification des crédits. La crise touche désormais tout l'Empire et il s'inquiète particulièrement des faillites signalées à Paris et à Lyon. Le 21 janvier, il demande à Paris de lui fournir la liste des faillis situés dans ces deux villes. L'escompte reste faible en janvier ; Guttinguer attribue cette situation à la crise économique qui a réduit le crédit des maisons de commerce et à développé chez ces dernières une certaine aversion au risque. Les dépôts de bilan augmentent sur Rouen ; l'état des faillites de l'année 1810 est terminé et envoyé à Paris. La crise touche la fabrique au début de février ; de nombreuses filatures diminuent ou cessent leur

⁵⁸ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 15 janvier 1811.

travail « *en ce moment de crise très fâcheuse*⁵⁹ ». Guttinguer note qu'une « *multitude d'ouvriers se trouvent sur le pavé* » ; il ne s'inquiète pas des conséquences sociales, mais seulement des pertes éventuelles du comptoir. Mi-février, la rumeur de la faillite du banquier Thezard se répand sur la place à la suite du dépôt de bilan d'un marchand de soude artificielle. Cela jette un discrédit sur les autres banques, mais la famille du failli règle des dettes ; la place est sauvée. Le 18 février, le papier sur Paris devient rare et les négociants rouennais doivent régler les dettes à Paris en espèces ; Guttinguer signale « *d'importants transports d'espèces entre Rouen et Paris* » et une baisse des billets en circulation. Une semaine plus tard, il dresse un aperçu de l'activité industrielle : « *Quelques demandes dans les articles connus sous la dénomination de rouenneries ; mais aucune dans les calicots et par conséquent dans les cotons filés* » ; cette baisse d'activité met un grand nombre d'ouvriers au chômage.

Le 2 mars, le comptoir reçoit la liste des faillites dans les principales villes de l'Empire. Le 4 mars, le directeur explique que « *le commerce est pour ainsi dire en liquidation* » ; il note que l'escompte baisse fortement, car les clients des fabricants rouennais règlent leurs factures en espèces comme ils ne trouvent plus d'effets sur Paris et sur Rouen à donner en paiement. Cependant, l'activité d'escompte connaît une forte hausse en février et reste stable à 2,4 millions de francs en mars. Début avril, on apprend la faillite de Tassin, un important négociant en laines d'Orléans ; Guttinguer explique au gouverneur que cette chute aura des conséquences jusqu'à Louviers et Rouen. Dans les semaines qui suivent, il fait des rapports alarmistes sur l'activité économique et sur l'escompte : inaction des fabriques, nullité de toutes opérations de commerce, crédit entièrement éteint... Le comptoir maintient son escompte à 2,5 millions de francs en avril. Le 22 avril, les banques Doyen à Paris et Thezard à Rouen font faillite ; les deux établissements sont très liés entre eux. Guttinguer s'explique mal la déconfiture de Thezard, car les banques rouennaises ne font pas de prêts et ne pratiquent que l'escompte ; « *cette manière de travailler semblerait devoir les exposer à moins de risque si le commerce n'était pas continuellement en butte à des prohibitions et à des variations qui déjouent toutes les combinaisons*⁶⁰ ».

Le 5 mai, les censeurs expliquent la résistance de l'escompte à la crise économique par les nombreuses faillites qui obligent les commerçants à user de toutes les ressources possibles pour régler leurs dettes. Ils craignent une détresse générale de la place si cette situation perdure. Mi-mai, Le régent Ollivier, en tournée d'inspection en Seine-Inférieure avec Chauvet, est de passage à Rouen. Après l'examen

⁵⁹ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 4 février 1811.

⁶⁰ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 23 avril 1811.

des écritures qui ont « *paru très régulièrement et très proprement tenues*⁶¹ », ils procèdent à l'examen du portefeuille du comptoir et ne remarquent pas « *ces principes sévères dans l'admission du papier qui gouvernent la Banque de France* ». L'inspection pointe les effets cédés par Thezard et Caumont qui « *vu la faiblesse des autres signatures, peuvent inspirer quelques craintes* » ; le reste du portefeuille paraît plus rassurant. Le rapport conclue qu'en général, « *le comptoir n'a pas mis toute la sévérité possible dans l'admission des effets à l'escompte, il vous fera part sans doute de ses opinions à cet égard* ». La réponse de Guttinguer aux critiques du rapport d'inspection n'a pas été retrouvée. Le 13 mai, le Conseil général autorise les comptoirs à escompter le papier sur Paris à 90 jours. Le comptoir reçoit un afflux important d'effets sur Paris échus qu'il doit encaisser gratuitement pour le compte de ses clients ; le retour des espèces de Paris vers Rouen lui coûte cher et les administrateurs décident d'instaurer une commission provisoire de 0,25 % sur les effets au comptant sur Paris⁶². Fin juin, les censeurs notent que « *le discrédit et la crise pèsent sur le commerce* » ; l'escompte au comptoir dépasse 3 millions de francs.

Début juillet, le comptoir se plaint de la concurrence du receveur général qui escompte le papier sur Paris à 4,5 % l'an sans commission. Il semble avoir une certaine abondance de liquidités à Rouen, puisque les valeurs sont plus rares que les espèces. Fin juillet, l'activité reprend un peu dans les fabriques, mais l'escompte se fait toujours rare. L'activité du comptoir baisse d'un tiers à 2 millions de francs en juillet ; elle atteint 1,1 million en août. Fin septembre, Guttinguer confirme la reprise dans les manufactures du département ; toutefois cette hausse n'est pas suffisante pour revigorer la place de Rouen, où les espèces restent très abondantes. La situation perdure tout au long des mois de septembre et d'octobre ; le comptoir escompte environ 700 mille francs. Le 28 octobre, le directeur déplore que les fonds du comptoir ne trouvent pas d'emploi, faute de papier escomptable. Mi-novembre, débute la refonte des anciennes monnaies d'argent. La Monnaie de Rouen les échange contre des bons payables à 8 jours en napoléons de 5 francs. Il faut signaler l'efficacité de l'administration rouennaise qui ne met qu'une semaine pour refondre les pièces contre deux semaines pour son homologue de Lyon. La part des nouvelles monnaies n'atteint qu'un cinquième des monnaies en circulation à la fin de l'année 1810⁶³. La reprise de l'activité industrielle a été de courte durée ; Guttinguer parle le 8 décembre de « *la nullité des affaires de commerce* » et « *d'escompte misérable* ».

⁶¹ Lettre de Chauvet à Jaubert du 15 mai 1811.

⁶² Cette commission est supprimée le 18 juillet 1811, puis rétablie le 26 août pour les effets sur Paris à moins de 30 jours.

⁶³ Pierre BRANDA, *Le prix de la gloire*, p. 215.

Début décembre, Mollien indique à Napoléon que « *le succès du comptoir de Rouen n'est pas aussi complet (qu'à Lyon) ; peu de billets prennent place dans la circulation ; et cependant, ce comptoir a rendu, même à Rouen, un grand service. Sa seule présence a modéré l'escompte et mis en frein à l'avidité des escompteurs particuliers. Les manufacturiers trouvent chez ce dernier, 5 % d'intérêt toutes les avances qui leur sont nécessaires, et qu'ils se procuraient précédemment qu'à l'intérêt de 7 à 8 %. Les manufactures se maintiennent en bon état d'activité⁶⁴* ». Le ministre méconnaît visiblement les usages de la place de Rouen, où les industriels sont toujours obligés de faire appel aux services d'un banquier pour la troisième signature. Son analyse économique tranche avec les courriers du comptoir qui relatent la dureté de la crise à Rouen. Tulard indique qu'en 1811, « *la production de rouenneries tombe de 66 000 à 40 000 pièces ; la fabrication de mouchoirs de coton est réduite de 50 %, de même que celle des toiles peintes⁶⁵* ». Le bilan économique donné par Mollien est manifestement erroné. Odette Viennet fait le même constat et oppose « *l'inaltérable optimisme (de Mollien) un peu voulu et bien souvent officiel⁶⁶* » avec les rapports des préfets de province qui « *brefs mais éloquents rendent tous compte de cette paralysie du commerce, dénoncent le chômage...* ». Pourquoi le ministre cache-t-il la vérité à l'Empereur ? Il cherche, sans doute, à éviter les reproches de Napoléon sur l'arrêt de l'escompte dans les départements à la fin de l'année 1810. Le maintien de cette activité aurait permis à la Banque de France d'y atténuer les effets de la récession comme elle l'avait fait en 1805. Fin décembre, Guttinguer estime que le commerce a beaucoup souffert cette année, mais espère que « *les profondes combinaisons de sa Majesté Impériale et Royale lui rendront bientôt son ancienne activité* ». Le comptoir termine l'année sur une légère hausse d'activité à 22 millions de francs d'escompte ; ce bilan favorable est dû à la dégradation de la santé financière de la place qui présente à l'escompte de plus en plus d'effets pour obtenir les liquidités qui lui manquent. La circulation des billets est d'environ 1,2 million, mais reste nettement insuffisante pour hausser la rentabilité du comptoir à plus de 2 %.

⁶⁴ Lettre de Mollien à Napoléon du 5 décembre 1811 (Museo Jolio Lubo, La Havane).

⁶⁵ Jean TULARD, *l'article Seine-Inférieure dans le Dictionnaire Napoléon*.

⁶⁶ Odette VIENNET, *Napoléon et l'industrie française*, (p. 120-127)

E. L'année 1812

Tableau 11 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1812 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	1 795 746		
Février	1 168 370		
Mars	1 325 614		1 198 500
Avril	1 115 931		1 115 250
Mai	1 266 927		1 233 250
Juin	844 574		1 066 500
Juillet	3 811 464		1 432 250
Août	1 471 693		1 325 000
Septembre	1 668 995		1 435 000
Octobre	1 537 173		1 242 500
Novembre	1 738 945		1 070 250
Décembre	868 162		1 351 500
Total	18 613 594	0	1 247 000

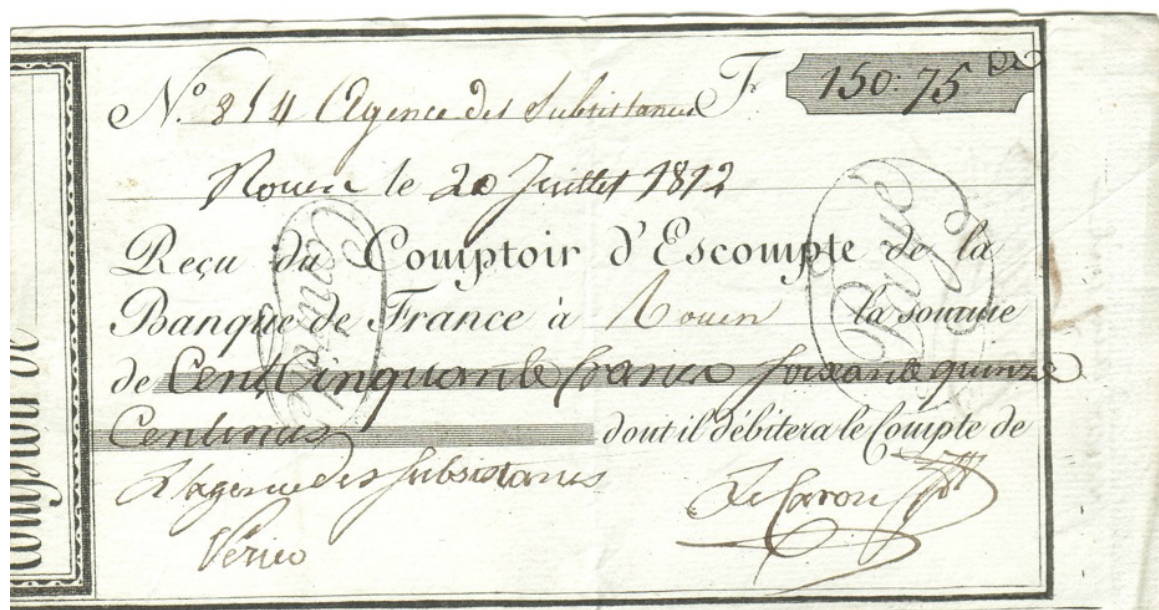
Sources : Archives Banque de France.

L'activité économique du début l'année reste morose. En janvier, le comptoir escompte néanmoins 1,8 million de francs, en partie sur Paris. Début février, Guttinguer demande à la Banque de France des envois d'espèces à Rouen car les présentations à l'escompte deviennent plus fortes. Les encaissements des effets sur Paris ont été crédités sur le compte courant du comptoir à Paris, du coup une part importante de ses liquidités se trouve dans les coffres de la Banque à Paris et Guttinguer souhaite les récupérer. Le 24 février, il réitère sa requête car l'encaisse du comptoir sera bientôt épuisée. Le gouverneur Jaubert refuse de restituer les fonds. En février, il ne peut escompter que 1,1 million de francs. Début mars, le comptoir demande des renseignements sur la société Dolfus Mieg & Cie de Mulhouse, car elle ne figure pas dans le registre de la classification de Rouen. La pénurie d'espèces dans les caisses oblige le comptoir à n'admettre que la moitié de bordereaux présentés. Rouen demande le retour de ses fonds conservés à Paris les 24, 27 et 28 mars ; les censeurs font de même dans leur rapport mensuel. Le 2 avril, le gouverneur annonce un envoi de 500 mille francs en espèces et en rescriptions payables par le receveur général. Le directeur répond qu'il sera absorbé rapidement par l'escompte et les remboursements des billets. Les débuts de la disette font monter les prix du blé à des niveaux très élevés et cette denrée de première nécessité ne se paye plus qu'au comptant. L'argent reste dans les campagnes et les besoins d'escompte du

commerce atteignent le double des capacités du comptoir. Le manque de liquidités sur la place ralentit l'activité du commerce ; Guttinguer demande un nouvel envoi de fonds à la fin du mois. Dans leur rapport, les censeurs signalent une abondance de papier sur Paris, mais le comptoir ne peut en profiter puisque ces fonds ne suffisent pas à l'escompte sur Rouen. Le 1^{er} mai, Jaubert annonce une remise de 500 mille francs sur le receveur général et indique que le comptoir peut ainsi reprendre l'escompte de papier sur Paris. Une annotation de Guttinguer indique un certain désaccord : « *Si le comptoir continue à prendre du Paris à 90 jours, il accumulera de nouveau ses fonds à la Banque* ». Début mai, « *l'escompte sur Rouen se réduit à fort peu de choses* ». La Banque de France veut instituer une commission de 0,5 % en sus de l'escompte de 4 % sur les effets sur Paris pour payer les frais de retour des fonds sur Rouen. Le directeur et les administrateurs rétorquent, le 28 mai, que le comptoir prend déjà une commission de 0,25%, ce qui pousse certains présentateurs à escompter leurs effets directement à Paris. Une telle hausse réduirait encore l'activité du comptoir, car les banquiers et les négociants ont l'habitude ici de prendre les effets sur Paris sans frais.

La disette fait rage dans toute la Seine-Inférieure et la municipalité décide la création d'une agence des subsistances. Elle est chargée d'acheter du blé principalement en Belgique et de revendre la farine à bas prix aux boulangers de la ville ; elle est financée par des avances versées par les principaux négociants rouennais. L'agence souhaite être admise à l'escompte afin d'encaisser les effets sur Rouen et payer ses fournisseurs belges par mandats. Le gouverneur donne son accord à l'ouverture du compte courant le lendemain, mais exprime de sérieux doutes sur l'admission à l'escompte. Le 22 juin, Guttinguer répond que les plus importants négociants et fabricants de Rouen sont solidaires de l'agence des subsistances à laquelle ils ont avancé des fonds gratuitement. L'admission à l'escompte est autorisée le 28 juin par Jaubert. Entre temps, le Conseil général a durci les conditions d'escompte sur Paris dans les comptoirs : le papier ne peut être admis qu'entre 45 et 90 jours d'échéance et payé par un mandat sur le compte courant du comptoir à Paris à 15 jours. Le 2 juillet, le comptoir d'escompte accorde un premier crédit de 400 mille francs pour payer les achats de grain à Vanderhoeven frères d'Anvers ; sept autres crédits sont accordés au mois de juillet pour une somme de 730 mille francs. Le 9 juillet, Guttinguer explique à Jaubert qu'il déroge au règlement en escomptant des traites à moins de 45 jours pour les agences de subsistances de Rouen et du Havre. Le 20 juillet, l'encaisse du comptoir est très élevée ; le directeur explique qu'elle provient des versements journaliers des boulangers sur le compte de l'Agence des subsistances. Il pense que « *l'encaisse baissera après les moissons quand le commerce des grains sera à nouveau libre* ».

Illustration 2 : Mandat payable sur le compte de l'Agence des Subsistances de Rouen.



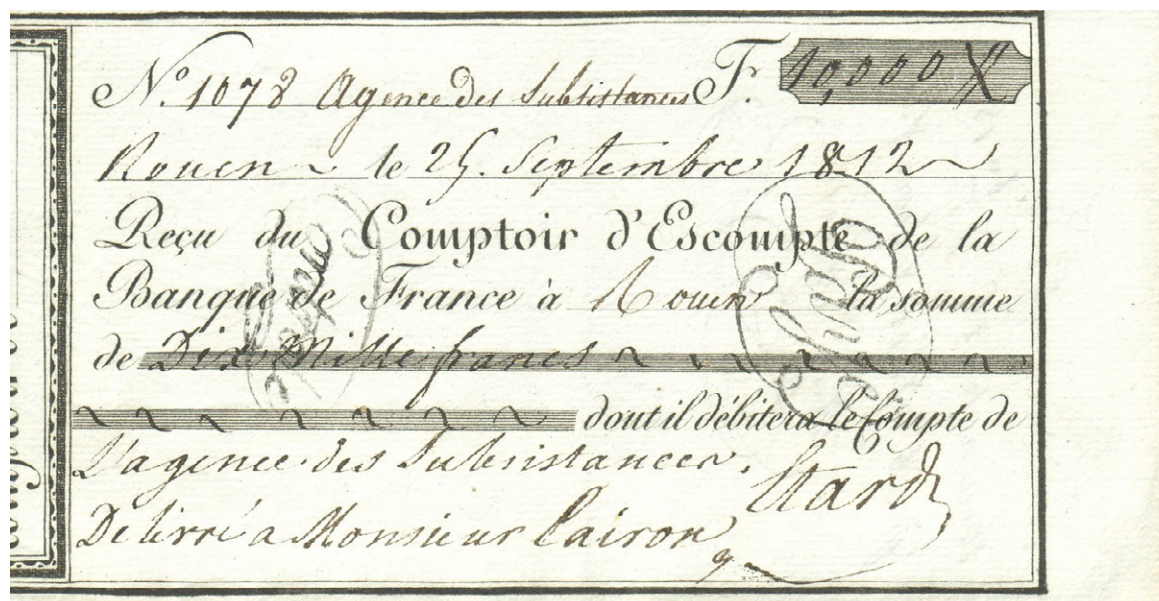
Collection : Archives Banque de France.

Le 30 juillet, les hospices de Rouen souhaitent mettre en place des soupes populaires (dites à la Rumford). Pour cela, ils ont obtenu des promesses de dons de 30 mille francs échelonnés sur 30 jours. Pour commencer leur œuvre de bienfaisance immédiatement, les hospices demandent au comptoir un prêt de 30 mille francs sur un mois au taux de l'escompte. Guttinguer y est favorable, mais le gouverneur n'autorise pas l'opération. Fin juillet, les censeurs décrivent une disette extrême dans tout le département, ils soulignent, avec un certain malaise, l'excellente activité du comptoir qui a engrangé 28 mille francs d'escompte grâce aux achats de grains. Les achats de grain en Belgique ralentissent un peu au mois d'août après les premières récoltes ; les ouvertures de crédit sur Anvers représentent 340 mille francs. Le 11 août, la Banque de France refuse de payer un mandat de 50 mille francs sous prétexte que la remise d'effets correspondante n'était pas arrivée à Paris⁶⁷. Le 13 août, Guttinguer indique que « l'opération de l'agence des subsistances touche heureusement à sa fin, mais elle est obligée d'y mettre la plus grande économie pour éviter les pertes qui pourraient en résulter pour la commune de Rouen et c'est pour cette raison qu'elle cherche à faire des fonds pour acquitter ses engagements au moyen du produit des grains qu'elle vend aux boulangers ; quoiqu'elle ait encore des effets au portefeuille pour une somme plus que suffisante pour payer les achats qu'elle a fait faire ». Le dernier crédit accordé pour les achats de grains date du 4 septembre.

⁶⁷ Les effets sont envoyés par le comptoir le 14 août (lettre de Guttinguer à Jaubert du 14 août 1812).

En dehors des opérations sur les grains, l'activité du comptoir reste assez faible à l'été et à l'automne 1812. L'escompte se maintient autour de 1,5 million de francs ; la circulation des billets atteint le même niveau, mais elle baisse sensiblement fin octobre. Cette baisse provient « *des remboursements faits aux gens de la campagne après la foire de Saint-Romain* ». Début novembre, la circulation des billets est réduite à 1 million de francs ; Guttinguer l'attribue à « *l'inquiétude générale qui règne dans les esprits, extrêmement nuisible au commerce* ». Fin novembre, il se plaint des circonstances économiques qui gênent la rentabilité du comptoir d'escompte. Le 19 décembre, les comptes courants des agences de subsistances sont clôturés. Malgré le surplus d'activité dégagé par les achats de grain, l'année 1812 est relativement mauvaise. Le comptoir n'a escompté que 18 millions de francs et encaissé 134 mille francs d'escompte. Les censeurs notent une reprise de l'activité dans les derniers jours de décembre ; ils espèrent une année 1813 plus favorable.

Illustration 3 : Mandat payable sur le compte de l'Agence des Subsistances de Rouen.



Collection : Archives Banque de France.

F. L'année 1813

Tableau 12 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1813 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	3 221 107		1 271 750
Février	1 885 391		809 000
Mars	2 254 928		1 096 250
Avril	2 244 920		738 500
Mai	2 067 000		715 750
Juin	1 526 249		881 000
Juillet	4 298 769		765 000
Août	2 836 072		660 250
Septembre	2 583 349		950 250
Octobre	1 303 998		
Novembre	1 892 248		854 000
Décembre	996 859		
Total	27 110 890	0	874 175

Sources : Archives de la Banque de France.

Début janvier, Guttinguer propose de diminuer les frais du comptoir en réduisant le comité d'escompte à trois administrateurs, mais il souhaite que le Conseil d'administration ignore que la proposition vient de lui. Le gouverneur entérine le projet. L'embellie constatée fin décembre se poursuit au mois de janvier. Les censeurs notent une forte hausse de l'escompte qui dépasse 3 millions de francs. L'encaisse du comptoir est très faible en février et il doit refuser beaucoup de présentations. Le directeur demande à plusieurs reprises des envois d'espèces ou des remises sur le receveur général à Paris. Le 8 mars, il doit expliquer à Jaubert la baisse de la circulation des billets à 1 million de francs. Selon lui, cette baisse résulte de deux causes : « *La première et la principale est la réduction de nos escomptes pendant le mois passé. Il y a eu donc moins d'émission et les remboursements ayant été à peu près les mêmes, la masse des billets en circulation a du nécessairement baissé. La seconde c'est que l'argent versé dans la caisse du receveur général paraît avoir eu une destination hors du département. Cependant les besoins de la place sont restés les mêmes. D'ailleurs la nature de son commerce exige plus de numéraire effectif qu'aucune autre. Les achats qui se font en fabrique se règlent bien en partie en billets du comptoir : mais ces billets ne sont pas plutôt entre les mains des fabricants qui ont des ouvriers à payer et de petits achats à faire qu'ils reviennent au comptoir de manière que l'on pourrait dire, en raison inverse, plus l'argent est rare, moins les billets restent en*

circulation ». L'escompte se reprend à 2 millions après la forte baisse de février ; la circulation des billets se maintient toujours à 1 million. Les censeurs notent une abondance du papier à escompter sur Paris, mais le comptoir doit réduire les bordereaux de moitié faute de fonds suffisants. Mi-avril, Guttinguer note de forts remboursements de billets (environ 50 mille francs par jour) qu'il attribue en partie aux circonstances politiques, aux envois d'espèces au Havre pour payer les licences d'exportation et aux besoins ordinaires des fabriques. Depuis le début du mois, circulent les rumeurs de réarmement de l'Autriche qui signifie officiellement le 12 avril son passage à la médiation armée. L'activité d'escompte reste aux alentours de 2 millions par mois, mais la circulation des billets a fortement baissé en avril. Les censeurs indiquent dans leur rapport, que l'administration des Droits réunis effectue d'importants envois d'espèces vers Paris ; ce qui augmente la rareté des liquidités sur la place.

La correspondance de Guttinguer ne donne aucun renseignement économique pendant tout le mois de mai. Le 31 mai, il fait part à Jaubert d'une lettre du préfet qui demande l'admission à l'escompte des bons de la Caisse d'amortissement. Ces bons ont été donnés aux propriétaires de 500 chevaux de trait réquisitionnés pour les équipages militaires ; ils se négocient à Rouen avec une perte de 10 %. Cette décote laisse supposer une défiance de la place envers le pouvoir et le préfet souhaite y remédier au plus vite. Le directeur fait part de ses inquiétudes au gouverneur, car les porteurs de ces bons, issus de la campagne, demanderont le remboursement immédiat de leurs billets. Fin juin, la place de Rouen subit une crise de confiance assez marquée. Guttinguer explique le 21 juin que l'encaisse baisse inlassablement et que le comptoir doit arrêter les envois des anciennes pièces à l'hôtel de la Monnaie ; le receveur général est obligé de faire de même. Une semaine plus tard, il indique que « *l'argent est rare ; celui qui est versé dans les caisses publiques reçoit une destination étrangère à ce département qui fait arriver plus vite nos billets au remboursement* ». Depuis quelques mois, les administrations fiscales envoient de plus en plus leurs recettes à Paris, le régime semble connaître des problèmes budgétaires. En juin, l'activité du comptoir atteint à peine 1,5 million de francs d'escompte. La faible circulation des billets et la rareté des liquidités sur la place obligent Rouen à restreindre ses acceptations au quart des bordereaux présentés. L'activité remonte fortement en juillet à 4,3 millions de francs, mais la circulation des billets stagne autour de 800 mille francs. L'administration du comptoir ne donne pas d'explication à cette hausse cyclique qui intervient chaque année. L'encaisse remonte doucement pendant l'été et le comptoir reprend ses versements à la Monnaie de Rouen à partir de septembre. Le 8 octobre, le directeur reçoit une lettre confidentielle du gouverneur lui ordonnant de réduire les escomptes de

façon à disposer de la moitié du capital en espèces. Après un rapide calcul, Guttinguer répond qu'il lui faudrait interrompre les escomptes jusqu'au 15 décembre, ce qui jettera l'alarme sur la place et produira une gêne extrêmement fâcheuse. Le 13 octobre, le chef du bureau de la correspondance Ville, arrive à Rouen pour superviser le rapatriement des capitaux sur Paris. L'escompte sur Paris est suspendu et Ville prend livraison du portefeuille d'effets sur Paris (environ 1,5 million de francs). Le Conseil d'administration craint que l'exécution ne soit dans le cas de produire un effet très funeste sur la place ; il espère que cette mesure sera révoquée dès que les circonstances le permettront. Fin octobre, la Banque de France autorise le comptoir à fournir des mandats sur son compte courant à Paris pour soutenir un peu l'escompte. Les censeurs demandent 300 mille francs pour aider la place.

Début novembre, les secours accordés par la Banque de France sont épuisés ; Guttinguer espère que l'autorisation d'escompte sur Paris sera renouvelée. Le 8 novembre, il fait un rapport détaillé sur les problèmes de liquidités sur la place. Le comptoir subit des demandes de remboursements accrues (40 mille francs par jour sur une circulation de 800 mille francs, soit 5 %) ; ce rythme est trois fois plus rapide qu'en temps normal (25 mille francs sur une circulation de 1,6 million de francs, soit 1,6 %). Pour maintenir une encaisse suffisante pour ces opérations, le comptoir doit restreindre ses escomptes. La place de Rouen connaît une pénurie de papier court sur Paris ; les négociants rouennais doivent payer leurs effets de commerce à Paris en espèces, ce qui réduit les liquidités en circulation. Cette crise est la conséquence du caractère local du billet de banque imposé par Mollien ; si les comptoirs avaient émis le même billet que la Banque de France, les négociants rouennais auraient pu les utiliser pour effectuer leurs paiements à Paris sans assécher la place. En permettant au comptoir d'escompter contre des mandats payables à Paris ; la Banque de France fait circuler à Rouen un papier de commerce endossable à volonté qui permet de régler ses créanciers parisiens, sans envois d'espèces. Le 15 novembre, Guttinguer remercie Jaubert du prolongement de l'autorisation en indiquant : « *C'est un service essentiel dans ces circonstances que vous rendez au commerce de Rouen* ». Le rapport des censeurs de novembre indique que l'escompte a pu être porté de 550 mille francs à 1,3 million grâce à ce subterfuge. Le 9 décembre, Guttinguer signale un vol qui a lieu dans la diligence entre Rouen et Paris le 4 courant : une traite du comptoir de 7 mille francs sur Mallet frères a été volée avec d'autres lettres expédiées par des commerçants. En décembre, la circulation des liquidités s'améliore, mais les remboursements de billets s'intensifient à cause de l'inquiétude causée par les défaites militaires et l'invasion de la France. Fin décembre, le comptoir est fragilisé et doit à nouveau restreindre les escomptes à un dixième des présentations, soit

environ 120 mille francs par semaine. L'activité du comptoir a connu une forte hausse en 1813 à 27 millions de francs contre 18 millions l'année précédente. L'escompte atteint 192 mille francs, ce qui laisse un bénéfice d'environ 120 mille francs. La rentabilité atteint désormais 3 % du capital, ce qui est trop bas pour satisfaire les actionnaires. Pour la première fois, les statistiques permettent d'analyser l'activité d'escompte du comptoir : l'escompte sur Rouen représente 42 %, l'escompte sur Paris 25 % et l'escompte pour le compte de la Banque de France 33 %.

G. L'année 1814

Tableau 13 : Synthèse de l'activité du comptoir de Rouen pour l'année 1814 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	170 780		137 750
Février	849 960		74 000
Mars	490 080		
Avril	153 851		18 000
Mai	280 787		
Juin	186 627		0
Juillet	0		
Août	56 573		
Septembre	106 607		0
Octobre	380 668		0
Novembre	0		
Décembre	0		
Total	2 675 933	0	38 292

Sources : Archives Banque de France.

Les remboursements de billets continuent (400 mille francs la première semaine de janvier) et le comptoir ne peut admettre à l'escompte « *qu'une faible partie du papier présenté*⁶⁸ ». Le même jour, Guttinguer demande à déroger à l'interdiction d'escompter à plus de 60 jours pour aider les négociants dans ces circonstances difficiles. Le 19 janvier, il reçoit les instructions données à M. Ville ; le comptoir doit dorénavant n'escompter que « *très peu, très court et très bon* » ; le portefeuille d'effets sur Paris⁶⁹ est remis à Ville qui repart par la diligence. Le 21 janvier, Guttinguer fait part de ses doléances : « *Les*

⁶⁸ Lettre de Guttinguer à Jaubert du 3 janvier 1814.

⁶⁹ 415 effets pour 1,2 million de francs.

instructions augmenteront nécessairement l'embarras dans les paiements. Les maisons de commerce qui ont des engagements à remplir à Paris, si elles n'ont plus actuellement les fonds en caisse, où les effets en portefeuille ne pourront le faire car dans ces circonstances qui malheureusement s'aggravent de jour et jour et même d'heure en heure, il leur deviendra absolument impossible de se procurer le moyen de se libérer si elles ne le trouvent plus au comptoir. Il en sera de même de celles qui ont des engagements à remplir ici, ne trouvant ni à vendre leurs marchandises ni à négocier leurs effets ». Le même jour, le négociant Sellier remet à Guttinguer un plan confidentiel pour Rouen : « *Pour sortir de cet embarras et empêcher un bouleversement général sur la place on avait proposé aux principaux manufacturiers connus pour être au-dessus de leurs affaires de renouveler leurs engagements, ou de souscrire de nouveaux effets à 2 ou 3 mois d'échéance. Ces effets seraient présentés au comptoir dans les formes voulues par les règlements et serviraient à retirer d'autres effets qui se trouvent actuellement dans son portefeuille afin de parvenir peu à peu et sans secours à leur extinction. Il s'agit donc de ne laisser un peu plus de latitude pour les échéances. Le comptoir trouverait dans les effets qui lui serait présentés, la même la même garantie et la même sûreté ».* Les négociants rouennais et la Banque de France ont des positions totalement opposées : les uns parlent d'émettre du papier de circulation (traites et mandats sur le comptoir) pour assurer la liquidité de la place, et l'autre restreint au minimum l'escompte et la circulation des billets. On retrouve l'éternel débat entre les thorn-toniens et les smithiens (voir le débat de juin 1805 dans **8.1.1 Les premières réflexions**). En 1811, la Banque de France applique de manière orthodoxe les remèdes édictés par Smith alors qu'elle semblait plutôt pencher vers les thèses inverses dans les années 1803-1807. Sans doute les influences de Mollien et de Jaubert ne sont-elle pas étrangères à ce revirement idéologique ? Fin janvier, Guttinguer accuse réception d'une liste de maisons parisiennes ayant suspendu leur paiement ; la crise économique n'épargne pas Paris. Le 31 janvier, il dresse l'état de la place : « *L'argent en circulation a disparu (...) les marchands de la ville et du département se retrouvent la plupart dans l'impossibilité de faire aucun paiement ».* Les négociants et les banquiers de Rouen se sont réunis à de nombreuses reprises pour chercher « *un moyen d'empêcher un bouleversement général »* : ils demandent à la Banque de France un secours pour le commerce contre un dépôt de marchandises et d'immeubles non hypothéqués. Dans leur rapport mensuel, les censeurs décrivent la position effrayante de la place qui subit la cessation absolue des ventes et la disparition du numéraire.

Le 2 février, Guttinguer rend compte de la séance du Conseil d'administration pour lequel « *ce secours est indispensable pour sauver le commerce de Rouen des malheurs dont il était menacé et qu'il était dans l'intérêt de la Banque de l'accorder ».* Le 7 février, le comptoir envoie à Paris une convention

avec Sellier l'aîné qui prévoit un dépôt de marchandises et d'immeubles pour obtenir un secours de 300 mille francs. Jaubert accepte le principe à la condition d'une troisième signature indépendante et parfaitement bonne. Le 11 février, le directeur répond que cette condition rend le secours illusoire : « *Ce qui eût été possible il y a un mois ne l'est plus aujourd'hui par la raison que dans les circonstances actuelles, aucune maison ne voudrait garantir ces effets par sa signature non qu'on doute de leur solidité mais parce que personne ne peut plus répondre des événements dont nous sommes menacés* ». Il explique à nouveau la position centrale de Sellier dans le négoce rouennais, dont la chute entraînera une part importante de la place. En premier lieu, il craint que la gêne de Sellier se propage à Frémery, « *un négociant très particulièrement connu du régent Ollivier* ». Il ne se fait plus aucune affaire, ni en marchandises, ni en argent sur la place. Le 17 février, la suspension des paiements de Sellier entraîne celle des banquiers Bellamy frères et du fabricant Heutte ; Guttinguer joint à sa lettre le bilan de Sellier qui montre la grande solidité de ce négociant de coton qui souffre juste de la disparition des liquidités sur la place.

Tableau 14 : Bilan de Sellier au 31 janvier 1814 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Immeubles	690 000,00	Capitaux propres	2 237 453,61
Obligation notariée	594 295,97	Créanciers	913 709,84
Débiteurs solvables	996 052,07		
Marchandises & effets en portefeuille	870 815,41		
Total	3 151 163,45	Total	3 151 163,45

Sources : Archives de la Banque de France.

Le gouverneur Jaubert a refusé un prêt de 300 mille francs sur un nantissement de 1,5 million de francs en immeubles et marchandises à un négociant dont les fonds propres atteignent 2,2 millions de francs. Cet aveuglement a déjà causé la chute des 2 maisons suscitées, du négociant Frémery et du filateur Vallée. Le 19 février, Guttinguer signale que d'autres maisons sont touchées par la crise ; il s'attarde sur le cas de l'administrateur Pinel, un filateur entraîné lui aussi par la chute de Sellier. Une grande partie de ses activités se fait à Bordeaux, Paris et Bayonne et l'invasion étrangère a paralysé tous les échanges et interrompu ses recouvrements.

Tableau 15 : Bilan de Pinel au 19 février 1814 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Garanties hypothécaires	60 000,00	Capitaux propres	227 840,00
Marchandises (décotés de 25 à 30 %)	531 154,00	Créanciers	385 314,00
Débiteurs, portefeuille et caisse	358 700,00	Dépôt de marchandises	337 000,00
Total	950 154,00	Total	950 154,00

Sources : Archives de la Banque de France.

Le 22 février, le négociant Frémery obtient un escompte de 70 mille francs en effets sur Paris ; ses liens avec le régent Ollivier ont pesé dans l'obtention de ce passe-droit. Le Conseil général a arrêté l'annulation des billets du comptoir de Rouen le 18 février ; Guttinguer accuse réception de la décision une semaine plus tard. Il explique que Sellier espère reprendre ses paiements « *si par suite de nouvelles politiques plus rassurantes, les affaires de commerce se rétablissaient un peu et que les marchandises reprenaient un cours* ». Guttinguer estime que les banquiers pourraient reprendre leur activité, ainsi déchargés de leur endos sur les traites de Sellier. Dans le nombre de maisons qui ont suspendu leurs paiements se trouvent Thezard & Rioux et Élie Lefebvre frères. Cette dernière maison a une dette de 100 mille francs envers le comptoir et propose de payer ses dettes en deux ans avec un intérêt de 5 %, mais Guttinguer n'y croit guère estimant qu'Élie Lefebvre ne pourra pas rembourser plus des deux tiers de ses dettes. Il impute également la crise actuelle à « *la nature du commerce de Rouen, qui consiste principalement en coton et étoffes de coton, lesquels éprouvent par l'effet de la guerre la défaveur la plus inconcevable* ». Le 27 février, le comptoir d'escompte envoie à Paris 7 000 billets annulés. Le lendemain, il répond sèchement à un courrier de Jaubert qui lui reproche la gestion des dernières semaines : « *Nous n'avons pu ni prévoir ni empêcher les tristes effets de la guerre et nous vous dirons faites-nous rendre la paix, faites rétablir les communications, rendre un cours aux marchandises, réparer les malheurs qui accablent dans ce moment les habitants d'une grande partie de la France, et nous vous assurons que tous les effets qui se trouvent dans le portefeuille du comptoir seront acquittés ; et les maisons victimes de ces calamités et cinquante mille ouvriers de ce département sans ouvrage et sans pain vous combleront de bénédiction. (..) La situation des habitants d'une ville manufacturière dont les relations commerciales s'étendaient au dehors et au-dedans de la France qui se trouvent tout d'un coup privées de leurs rentrées, empêchées de vendre leurs marchandises, accablées de remboursement...* » Fin février, les censeurs parlent de crise extraordinaire et de faillites en série.

Le 7 mars, Guttinguer envoie le concordat entre Heutte et ses créanciers et demande son assentiment

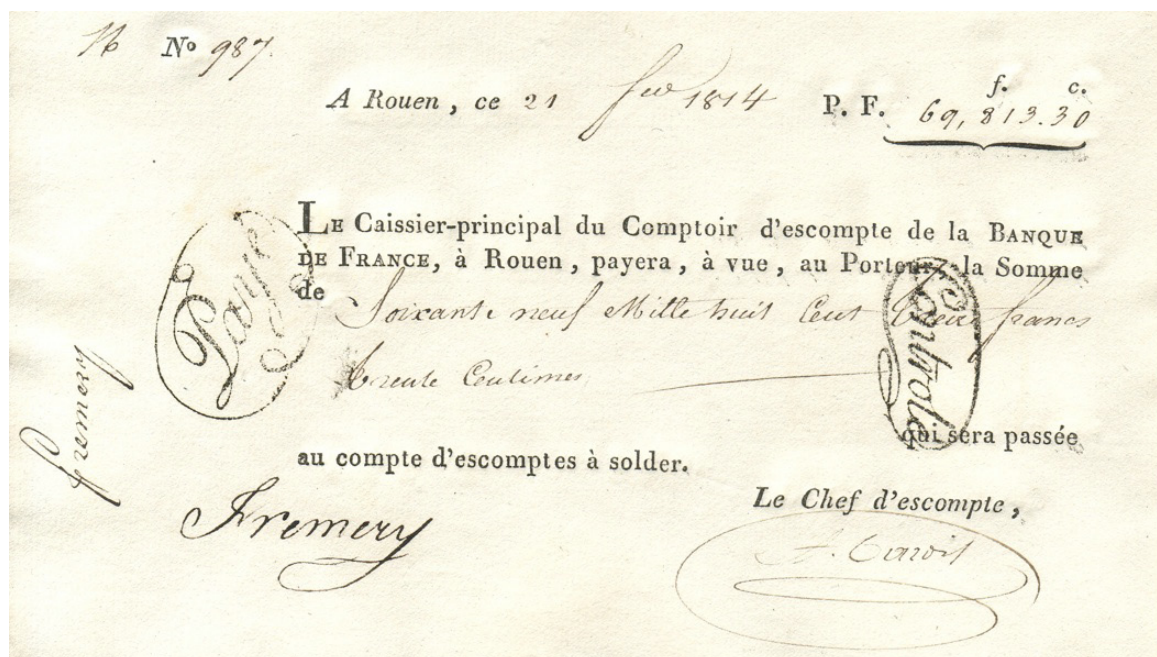
sur le protocole de remboursement ; ce présentateur est engagé pour 381 mille francs envers le comptoir. « C'est de votre décision que dépend la tranquillité de plusieurs maisons respectables. (...) Si les circonstances aussi extraordinaires qu'inattendues où se trouve le commerce venaient à s'améliorer plusieurs des maisons qui ne sont dans l'embarras que parce qu'elles ne peuvent ni faire rentrer ce qui leur est dû, ni réaliser les objets entre leurs mains, reprendraient leurs paiements ». Le gouverneur donne son accord le 9 mars, et le concordat est signé la semaine suivante. La Banque de France reproche à Guttinguer sa gestion de l'escompte accordé à ce débiteur qui représente la moitié des engagements du comptoir (381 mille francs sur 800 mille francs) Le 16 mars, Guttinguer répond au gouverneur qu'avant la guerre, l'escompte atteignait 2 à 3 millions de francs par mois et que le reproche est inopportun. L'examen des bons d'escompte de février 1814 conservés dans les archives de la Banque de France montrent que Heutte a bénéficié d'escomptes importants dans les deux semaines qui ont précédé sa suspension de paiement ; il semble que la conduite de Guttinguer ne soit pas aussi irréprochable qu'il ne le dit. Le 19 mars, le comptoir reçoit un dépôt de 10 mille francs en calicots en garantie de traites Johannot Carié & Cie ; l'escompte sur garantie de marchandises a donc été autorisé comme nous le verrons plus tard à Lyon. Le 22 mars, le comptoir d'escompte prépare un envoi de 400 mille francs en espèces vers Paris. Pour réduire les risques, 50 mille francs partent chaque matin. Le 30 mars, le receveur général informe Guttinguer qu'il a reçu l'ordre de suspendre ses envois de fonds à Paris ; le comptoir fait de même avec « le 8ème envoi d'espèces qui est tout prêt ». Le lendemain, Guttinguer informe Jaubert qu'il a transmis pour encaissement des traites au correspondant de Saint-Malo⁷⁰. Le rapport des censeurs confirme que les communications sont coupées avec Paris. Début mars, les autorités locales suspendent la circulation courrier ; par précaution, Guttinguer fait retirer du bureau de poste les lettres contenant des effets de commerce. Le 11 avril, il décrit de la situation à Rouen : « Les jours que nous avons passés depuis le 30 du mois dernier étaient des jours de trouble et d'anxiété ; La multitude d'ouvriers de toutes espèces mêlée avec les militaires qui remplissait le port et les principales rues de la ville présentait l'aspect le plus affligeant et le plus effrayant : heureusement il n'est arrivé aucun événement fâcheux et depuis deux jours l'espoir d'un avenir plus heureux semble renaître ». Les escomptes sont devenus excessivement rares sur la place à cause de « la cessation du commerce et de la communication avec les autres départements depuis près de trois mois⁷¹ ». Le 22 avril, le comptoir transmet pour encaissement de traites aux correspondants

⁷⁰ Blaise & fils.

⁷¹ Lettre de Guttinguer à Laffitte du 11 avril 1814.

de Clermont et de Rennes⁷². Dans leur rapport d'avril, les censeurs saluent la chute de Napoléon : « *Aujourd'hui que les Français commencent à goûter avec plus de calme le bonheur de leur nouvelle existence, il faut que chacun reprenne l'exercice de ses devoirs* ». Ils avertissent le gouverneur provisoire Laffitte que l'état de nullité du comptoir durera encore quelque temps « *parce que, dans ces premiers moments, il se fera très peu d'effets négociables, et chacun redoutant les embarras où l'ont jeté les remboursements, évitera autant que possible d'engager sa signature ; mais peu à peu la confiance reprendra ses droits, et le commerce ses anciennes habitudes et sa marche ordinaire, lorsqu'il aura une fois apprécié la différence qui existe entre la conduite sage et mesurée d'une autorité tutélaire et paternelle, et les actes irréfléchis, les capricieuses boutades d'un gouvernement fougueux et despotique* ». Le changement de régime ne pose aucun problème au négoce rouennais qui a sans doute oublié l'accueil triomphal au Premier consul en 1802 ou celui certes plus réservé, à l'Empereur en 1810.

Illustration 4 : Bon d'escompte au nom de Frémery.



Collection : Archives Banque de France.

Quelques jours plus tard, il informe Paris de la suspension de paiement des maisons Vallée et Ganthier jusqu'à leur retour de la foire de Caen. La foire semble avoir porté ses fruits, car le premier

⁷² Domergue père & fils à Clermont-Ferrand et Saint-Marc à Rennes.

pense rembourser intégralement la banque et demande l'arrêt des poursuites. Le 23 mai, Guttinguer écrit à Laffitte que « *Vallée a remboursé sa dette : ce manufacturier respectable a tenu sa promesse malgré toutes les pertes que les circonstances malheureuses lui ont fait éprouver* ». Début mai, l'activité économique est au point mort ; Guttinguer n'espère une reprise que « *lorsque toutes les communications seront rétablies, qu'on aura pu faire quelque recouvrement et que les prix des marchandises de toute espèce auront un cours régulier*⁷³ ». L'atonie des affaires continue au mois de mai et il ne circule plus de papier que sur Paris ; les Rouennais doivent envoyer des fonds à Paris pour y régler leurs traites. Fin mai, Guttinguer signale un peu de mouvements dans les articles de fabrique ; mais les recettes se faisant presque toutes au comptant, le comptoir n'escompte rien. Les censeurs s'inquiètent de la rumeur de suppression des comptoirs. Le 6 juin, la situation s'améliore, le portefeuille des effets en souffrance se réduit à 645 mille francs. Guttinguer argumente en faveur du maintien du comptoir : « *Il serait superflu vous démontrer tout l'avantage que le commerce de cette place a retiré de cet établissement ; j'observerai seulement que l'heureux rétablissement du légitime roi de France, la paix que son avènement au trône vient de procurer au monde, feront renaître la confiance et le crédit, rouvriront au commerce les anciens canaux de prospérité que la guerre lui avait fermé ; que l'abolition des droits excessifs sur quelques-unes de matières premières nécessaires à nos manufactures et sur quelques objets de consommation, le rassurant dans ses spéculations, il ne lui faudra plus pour recouvrer son ancienne splendeur que le moyen de maintenir l'intérêt de l'argent à un taux modéré & ce moyen il ne peut l'espérer que dans la conservation du comptoir* ». Le 13 juin, Guttinguer confirme la reprise économique : « *Nos manufactures de la ville et du département commencent à travailler ; on a fait beaucoup de ventes tant en objets manufacturés qu'en matières premières, mais presque toutes au comptant* ». Pour le moment, le comptoir ne profite pas de l'embellie, à part une réduction des effets en souffrance à 563 mille francs. Le 20 juillet, Thezard, Bellamy et Sellier proposent un concordat à leurs créanciers ; Guttinguer passe en revue quelques autres débiteurs⁷⁴ du comptoir dans sa lettre au gouverneur. L'activité économique se consolide, mais la confiance n'est pas encore restaurée car les opérations se traitent toujours au comptant. L'argent est abondant sur la place et l'absence de papier escomptable maintient les taux à 4 %. Les communications avec les autres départements reprennent progressivement ; le comptoir utilise les correspondants de la Banque pour encaisser ses effets en portefeuille⁷⁵.

⁷³ Lettre de Guttinguer à Laffitte du 2 mai 1814.

⁷⁴ Leroy fabricant (25 mille francs), Sement & Cie marchands de coton (53 mille francs), Salvé filateur (52 mille francs), Bocquet fabricant (4 mille francs).

⁷⁵ Lorient le 6 mai, Dijon le 10 juin, Rennes le 6 juillet et Besançon le 29 juillet.

Le 3 août, Guttinguer expose les concordats de Sellier⁷⁶ et de Bellamy frères⁷⁷. Généralement, les maisons rouennaises proposent de rembourser leurs dettes avant un an ; ce qui démontre un certain optimisme dans la reprise des affaires. Les deux principaux débiteurs du comptoir restent Thezard (105 mille francs) et Heutte (230 mille francs). À propos de ce dernier, Guttinguer souligne un homme très économe et d'une conduite régulière ; il ne partage pas les craintes Laffitte quant à l'immeuble qui sert de gages à la créance du comptoir d'escompte. L'activité d'escompte reste faible et les taux demeurent à 4 % sur la place. Le 16 août, les effets en souffrance ne sont plus qu'à 307 mille francs ; Guttinguer indique que Leroy a remboursé sa dette. Le 22 août, c'est Élie Lefebvre frères qui rembourse ses dettes ; le comptoir ne détient plus que 244 mille francs de traites impayées. Dans leur rapport mensuel, les censeurs soulignent le peu d'escompte sur la place, car les affaires se traitent toujours au comptant. Il faut noter la clairvoyance du rapport à la fin du moins d'avril qui avait décrit une reprise difficile pour l'escompte. Début septembre, l'argent est toujours offert à 4 % sur la place et on ne présente aucun papier au comptoir qui ne peut escompter qu'à 5 %. Le 26 septembre, Guttinguer reçoit l'arrêté du Conseil général autorisant les comptoirs à escompter à 4 %. Début octobre, effets en souffrance du comptoir diminuent à 136 mille francs. Fin octobre, une lettre de Guttinguer montre une certaine incertitude politique : « *On peut espérer avec fondement qu'à mesure que les affaires politiques se consolident, celles du commerce prendront plus d'activité ; qu'une fois que les capitaux qui étaient restés oisifs pourront être employés, le besoin de venir à l'escompte se manifesterá ; que dès à présent on remarque dans le commerce le désir de voir reparaître les billets du comptoir dont on a su apprécier l'avantage et la commodité. Les comptes courants se multiplieront aussi à mesure que les opérations du commerce deviendront plus importantes, d'autant plus que les motifs et les causes qui en éloignaient les principales maisons de cette ville n'existent plus*⁷⁸ ». Il semble que les assises des Bourbons soient assez fragiles pour que les négociants restent attentifs. Dans leur rapport mensuel, les censeurs soulignent les effets bénéfiques de la baisse du taux de l'escompte à 4 %, mais déplorent que le comptoir n'ait pu en profiter car la Banque de France a vidé la caisse du comptoir. Ce constat est corroboré par une lettre de Guttinguer qui demande l'autorisation de fournir des mandants payables à Paris contre des espèces aux négociants qui effectuent leurs paiements dans la capitale, pour reconstituer son encaisse. Sinon, « *les escomptes cesseront en peu de*

⁷⁶ 15 % au comptant et les 85 % restants en 3 paiements égaux de 4 mois en 4 mois avec un intérêt de 6 %.

⁷⁷ 100 % avant un an avec un intérêt de 5 %.

⁷⁸ Lettre de Guttinguer à Laffitte du 31 octobre 1814.

*temps ou se réduiront à la faible somme que le comptoir a à recouvrer en effets sur Rouen*⁷⁹ ».

Le 14 novembre, Guttinguer réagit au dépôt du projet de loi de suppression des comptoirs discuté dès le 21 avril 1814 au Conseil général. S'il admet que les comptoirs n'ont pas eu les résultats escomptés par la Banque de France, c'est en raison des circonstances ; « *le retour de la paix et d'un gouvernement stable et paternel doit redonner toute son activité au commerce* ». Il cite en exemple l'excellente rentabilité de la Banque de Rouen. Le comptoir a permis de faciliter l'escompte à Rouen et d'en abaisser le coût, ce qui a profité aux négociants et manufacturiers de la ville. Guttinguer s'inquiète de la situation des employés qu'il recommande à la générosité du Conseil général ; il indique également qu'il lui sera difficile de reconstituer la maison de commerce qu'il avait abandonnée pour prendre la direction de l'établissement. Début décembre, il propose de ne réunir le comité d'escompte qu'une fois par semaine ; le gouverneur accepte le 12 décembre. Le 26, il informe Paris de l'arrêt de l'escompte sur Paris. Le comptoir a escompté à peine 3 millions de francs en 1814, soit une baisse de 90 % par rapport à 1813. L'invasion du territoire, l'annulation des billets et le transfert des fonds de Rouen à Paris ont porté un coup fatal à l'activité d'escompte du comptoir par conséquent à celle de la place de Rouen. Le gouverneur Laffitte continue la politique de son prédécesseur, et ne redonne pas au comptoir d'escompte de Rouen les moyens de reprendre ses activités. L'arrêt des activités du comptoir intervient le 1^{er} avril 1817. La Banque de France connaît des difficultés pour vendre l'hôtel particulier du comptoir. L'immeuble est considéré comme bien national et ne peut être vendu que sur ordonnance du Roi. Après quelques années de location, l'hôtel est vendu le 30 mars 1822 à M. Lambert, ancien directeur de la Monnaie, pour 75 mille francs alors que les coûts d'acquisition et de réparation s'élevaient à 165 mille francs. Une indemnité de 2 mille francs est versée à Guttinguer qui a continué à gérer l'immeuble après la dissolution du comptoir.

III) L'activité du comptoir de Lyon

A. La création du comptoir d'escompte

Le comptoir d'escompte de Lyon est institué comme son homologue de Rouen par le décret impérial du 24 juin 1808. Le choix de Lyon s'est imposé à tous : « *La place de Lyon est sans contredit*

⁷⁹ Lettre de Guttinguer à Laffitte du 7 novembre 1814.

celle de toute la France où un comptoir peu le plus prospérer⁸⁰ ». Le Conseil général n'a pas cru nécessaire de réaliser une étude économique sur la ville. Le 7 juillet, la Banque de France reçoit un courrier du ministre des Finances accompagné dudit décret ; les régents décident après lecture du décret que « les villes de Lyon et Rouen auront le maximum du nombre des administrateurs déterminé par l'article 19 du règlement, c'est à dire douze ». Des travaux préparatoires, il ne reste que quelques notes conservées dans les papiers du gouverneur Jaubert. Les places suscitent des convoitises et les postulants font jouer leurs relations, pour tenter d'influencer la décision de la Banque de France. Pour examiner les appuis des candidats, le gouverneur fait rédiger un tableau où sont recensées les différentes recommandations. Comme pour les nominations au comptoir de Rouen, le népotisme va bon train. On trouve pêle-mêle un grand-dignitaire (Talleyrand), quelques ministres, un général (Suchet), des conseillers d'État et des préfets. Il est plus logique de voir un régent (Mallet) ou le secrétaire du Conseil général de la Banque de France (Audibert) ; son candidat est préféré, au dernier moment, au banquier Mottet, soutenu par Montalivet. Le général Suchet et le régent Mallet sont également intervenus pour un candidat à la direction du comptoir de Rouen.

Tableau 16 : Liste des candidats pour la direction et l'administration du comptoir de Lyon

NOMS	QUALITÉS	DATE DE DEMANDE	RECOMMANDATIONS
Rosset Louis Benoît	Négociant		Nougarède, questeur du Corps législatif
Cramer	Banquier	27 juin 1808	Mallet, régent
Guilliaud	Manufacturier	18 juillet 1808	Najac, conseiller d'État
Leclerc de la Verpillère	Négociant	28 juin 1808	Champagny, ministre des Affaires étrangères
Mottet	Banquier	18 juillet 1808	Montalivet, conseiller d'État et directeur des Ponts & Chaussées, son parent
Pessoneaux	Toilier		Audibert
Vincent Gaspard	Banquier		Le préfet de Turin, son cousin
Cazenove	Banquier	22 juin 1808	Le prince de Bénévent (Talleyrand)
Bardousse	Commerçant & banquier	29 juin 1808	Lacué, ministre d'État

Sources : Archives de la Banque de France.

⁸⁰ Rapport de la commission spéciale du 19 juillet 1810.

Le 14 juillet, le Conseil général se réunit pour élire les censeurs du comptoir et les candidats aux postes d'administrateur. Nous ne disposons pas des listes présentées au suffrage des régents, ni du dépouillement des votes. Après un premier scrutin, les trois censeurs nommés sont Bontoux père (banquier et marchand de soie), Gaillard Joseph Nicolas (négociant en draperies) et Mémo père (commissionnaire en étoffes de soie). Au deuxième scrutin, les vingt-quatre candidats administrateurs portés sur la liste à présenter au gouverneur sont :

Arnaud père (marchand de fer),	Audembrun (commissionnaire en étoffes de soie),
Audiffret (banquier et marchand de soie),	Bodin aîné (banquier et marchand de soie),
Brodemann aîné (commissionnaire),	Brulé (marchand de mousseline et d'étoffes de coton),
Cazenove (banquier),	Champanhet Régis (ancien banquier),
Chappuis Joseph (fabricant),	Charrasson Jeune (marchand de bois),
Clere aîné (toilier),	Devillas Boissière (négociant),
Duport père (commissionnaire en étoffes de soie),	Evesque (marchand de soie),
Girodier (négociant en épiceries),	Joyard (marchand de fer),
Le Bœuf aîné (négociant en épiceries),	Morand Clavel (chapelier),
Quevremont (négociant en épiceries),	Reyne (commissionnaire),
Roux aîné (marchand de soie),	Scherb Melchior (banquier et marchand de soie),
Ternel (fabricant),	Vincent (banquier).

Les spécificités de l'économie lyonnaise apparaissent de façon flagrante : le textile et la banque captent plus de la moitié de la liste. Les autres candidats se partagent principalement entre épicerie, négoce de bois et de fer. Le 4 août, le gouverneur Jaubert indique au Conseil général qu'il a nommé les douze administrateurs, à savoir : Audiffret, Bodin aîné, Brulé, Cazenove, Chappuis, Charrasson, Duport père, Quevremont, Reyne, Roux aîné, Scherb et Vincent. Le 18 août, ils ont tous accepté leur nomination. Il reste à proposer à l'Empereur trois candidats pour le poste de directeur du comptoir. Jaubert indique au ministre des Finances, Gaudin, qu'une foule de concurrents s'est présentée pour cette place⁸¹. Après une enquête rapide demandée au ministre de la Police générale, les dix candidats retenus sont par ordre de date de leur demande : Pellapra, Darnal-Mayer, Fulchiron, Rosset, Jubié, Regny père, Cramet, Guillaud père, Leclerc de la Verpillère et Pessonneaux. Le gouverneur décrit ensuite sa démarche : « *J'ai pensé qu'il ne suffisait pas de trouver des hommes auxquels je reconnusse les qualités suffisantes. Il m'a semblé que, pour acclimater l'institution, qui on ne peut se le dissimuler, a besoin,*

⁸¹ Brouillon d'une lettre de Jaubert à Gaudin, août 1808.

d'être introduite avec ménagement, il était extrêmement important que le directeur eût l'assentiment des administrateurs et des censeurs⁸² ». Il envoie la liste aux quinze membres du Conseil d'administration en leur demandant leur avis sur les candidats, leur ordre de préférence des trois candidats à proposer à l'Empereur ainsi qu'une estimation du traitement qui devrait être versé à au directeur. La Banque de France a conservé toutes les réponses et les opinions convergent nettement ; il est possible de reconstituer le renom des candidats.

Pellapra est un ancien de change qui a dirigé l'antenne lyonnaise de la banque Desprez. Décrit unanimement comme étant actif et intelligent, il souffre d'une mauvaise image dans le négoce à cause de son manque « *d'exactitude au travail, de régularité des opérations et d'esprit d'ordre* ». Connu pour avoir « *un peu trop d'estime de lui-même* », son franc-parler nuit à sa réputation. Jugé sans consistance, sa candidature a l'opinion publique contre elle.

Darnal-Mayer est un négociant âgé de 53 ans ; avant la Révolution, il a dirigé la filiale de Delessert à Lyon. Bon cambiste, il « *connaît la place sous le rapport commercial mieux que personne* ». Jugé laborieux et d'une probité à toute épreuve, Darnal-Mayer est un « *sujet rare et précieux* » et le « *modèle du portrait tracé d'un bon directeur* ». Seul un avis discordant qui le décrit comme un peu aigri par « *des années de travail qui ne lui ont pas apporté toute la fortune souhaitée* ». Il est le candidat préféré de tout le Conseil d'administration et figure toujours en première position.

Fulchiron est un ancien négociant de 62 ans ; il jouit d'une grande estime à Lyon. Retiré des affaires, Il vit à la campagne depuis plusieurs années. Les administrateurs le trouvent d'un âge avancé « *où l'activité est toujours en défaut* » ; ils estiment également qu'il « *doit avoir perdu l'habitude des affaires et du travail* » après quelques années de retraite à la campagne. Il figure en deuxième position dans toutes les réponses.

Rosset dirige une manufacture de papiers peints à Lyon ; il n'est pas très connu sur la place. D'excellente famille, son jeune âge et sa faible expérience le rendent inapte aux yeux des administrateurs. L'un d'entre eux s'étonne « *qu'il ait pu former l'espoir d'obtenir une pareille place* ».

Jubié est député de l'Isère au Corps législatif ; il a quitté Lyon depuis plusieurs années pour habiter à Paris. Connu pour être aimable et de mœurs douces, il est cependant jugé étranger à la place de Lyon et paraît ne pas convenir aux administrateurs. Il apparaît une seule fois en troisième position, mais cela

⁸² Ibid.

s'explique plus par un profond rejet de Regny que par un réel soutien à Jubié.

Regny père est un ancien banquier et négociant de 58 ans qui a occupé les plus hautes fonctions consulaires. La famille jouit d'une position importante à Lyon. Son fils aîné a repris la banque familiale, un deuxième fils est trésorier de la ville et son gendre directeur des postes. Cette omniprésence déplaît aux administrateurs qui estiment qu'il ne peut pas être un directeur impartial et intègre et la place de Lyon ne verrait pas avec plaisir la famille Regny ajouter la direction du comptoir à ses activités. Beaucoup critiquent son âge avancé et jugent ses facultés diminuées ; la plupart mettent en doute sa capacité de travail : « *Il n'a jamais figuré que sous le rapport d'un chef qui par l'avantage de sa position n'est point soumis par lui-même au travail, il n'en a jamais eu l'habitude et ce n'est plus à son âge qu'elle se contracte, surtout quand le prélude de quelques infirmités se fait sentir* ». Malgré toutes ses critiques, il figure en troisième position dans quatorze réponses.

Cramer est un banquier suisse installé depuis peu à Lyon, où il n'a « *pas pu encore donner des preuves marquantes de son intelligence dans les affaires* ». Certains le décrivent presque étranger dans cette ville. Fort brave et laborieux, il est jugé très bon pour une place de second, mais pas pour le poste de directeur du comptoir.

Guilliaud père possède une manufacture d'armes et de serrurerie à Saint-Étienne. Il jouit d'une fortune conséquente et d'un très bon crédit, mais il est étranger à toute opération de banque. Opiniâtre, il est jugé peu prompt à concilier les avis ou opinions opposées. Son excès d'orgueil et son caractère intraitable le représentent comme « *l'homme le moins propre à remplir les vues de la banque* ». Certains administrateurs soulignent qu'il est connu sous des rapports encore plus défavorables, qu'ils ne peuvent citer dans leur lettre.

Leclerc de la Verpillère est le plus gros propriétaire foncier de l'Ain et président du collège électoral de ce département. Petit-fils de l'ancien prévôt des marchands de Lyon, il avoue ne rien connaître au commerce et présente son inexpérience comme gage d'impartialité. Leclerc de la Verpillère est décrit comme un véritable homme du monde : galant, aimable et aimé, fin d'esprit... Mais les négociants lui reprochent sa vie passée « *dans la dissipation et les plaisirs* » et l'estiment trop inconséquent et léger. S'il paraît à certains complètement déplacé sur cette liste ; d'autres s'étonnent de sa prétention « *à une place qui ne lui va pas mieux qu'il n'y est convenable* ».

Pessonneaux, est un marchand toilier, d'un caractère honnête et doux, il jouit d'une bonne réputation dans son domaine. Ne connaissant pas la banque, les administrateurs estiment dans leur

majorité qu'il n'a « *ni l'expérience, ni l'intelligence nécessaire* » pour le poste de directeur ; « *sa nomination étonnerait certainement* » la place de Lyon.

Les avis surprennent par la franchise et leur caractère assez tranché ; les commentaires sont moins policés qu'à Rouen, peut-être est-ce le signe d'une plus grande concurrence au sein des négociants ? Les administrateurs ont tous accepté de répondre franchement au gouverneur, mais sous le sceau de la confidentialité. Ainsi, le censeur Gaillard précise à la fin de sa lettre : « *Je vous parle avec franchise, Monsieur, je n'ai pas besoin de vous dire que ma lettre est pour vous seul*⁸³ ». Les quinze opinions sont identiques ; seul le style plus ou moins policé change selon les auteurs. La candidature de Darnal-Mayer recueille l'unanimité du Conseil d'administration. Fulchiron et Regny ont la même image : celle d'un négociant retiré des affaires, ayant joui d'une grande considération de la place, mais un peu âgé pour faire face à la charge de travail de la fonction. Fulchiron est préféré à Regny car la place pense globalement que la famille de ce dernier joue un trop grand rôle à Lyon. Les estimations de salaires fournies par les administrateurs oscillent entre dix et quinze mille francs avec le logement, l'éclairage et le chauffage en sus. Le 18 août 1808, le Conseil général arrête que le traitement du directeur sera de 12 000 francs. Le gouverneur se range à l'avis du Conseil d'administration et propose Darnal-Mayer, Fulchiron et Regny comme candidats à l'Empereur. Darnal-Mayer est nommé directeur du comptoir d'escompte par un décret impérial du 28 août 1808. Le 31 août, Jaubert lui demande de venir promptement à Paris ; le gouverneur juge nécessaire que Darnal-Mayer passe quelques semaines à la Banque de France pour connaître l'allure de ses bureaux.

Auparavant, il charge le directeur de demander aux administrateurs et aux censeurs de réfléchir aux locaux que l'on pourrait louer pour y installer le comptoir. Celui-ci charge deux administrateurs de recenser les locaux propres à accueillir le comptoir d'escompte. Après de nombreuses visites, ils proposent deux bâtiments lors de la séance du 24 octobre. La première, la maison Roman, est située à l'extrémité de la ville et n'offre pas une sécurité suffisante. Le Conseil d'administration estime que « *d'ailleurs elle dégoûterait une grande partie des négociants de la ville qui préféreraient renoncer aux avantages du comptoir d'escompte s'il n'était pas plus à leur portée* ». La seconde, la maison Billon, rue grande des capucins, est située près du centre ville. Les administrateurs ne consignent aucun avis sur cet immeuble ; sans doute n'ont-ils pas aucune objection. Le directeur procède ensuite à un vote à bulletin secret ; la maison Billon

⁸³ Lettre de Gaillard à Jaubert du 10 août 1808.

est choisie par douze voix contre trois. Le 28 octobre, le Conseil d'administration autorise Darnal-Mayer à traiter définitivement avec les propriétaires⁸⁴ sur la base d'un loyer de huit mille francs par an ; le bail est signé le 16 novembre 1808. Entre temps, le maire de Lyon a écrit au gouverneur pour lui suggérer la construction d'un immeuble sur la place Bonaparte, actuellement place Bellecour. L'édile explique « *que l'emplacement est à une grande proximité de l'administration des Postes, point central d'communication journalière pour le Commerce, que le bureau des Douanes, l'entrepôt des denrées coloniales sont également à l'entour de la place Bonaparte* » ; la municipalité s'engage à céder gratuitement le terrain et les matériaux nécessaires à la construction. Le 3 novembre, le Conseil général est saisi de l'offre ; il estime que la Banque de France doit s'estimer infiniment flattée de concourir à l'embellissement de la ville et « *de contribuer à la restauration d'une place décorée du nom chéri de l'Empereur des Français* ». Cependant, il juge plus prudent d'ajourner la construction d'un édifice dont le plan ne pourrait être arrêté que d'après l'importance des opérations du comptoir ; cette construction « *serait mal répondre aux espérances du commerce de Lyon que d'attendre l'achèvement de l'édifice pour y commencer les opérations du comptoir d'escompte* ». Le Conseil général approuve la décision du Darnal-Mayer concernant la maison de la rue des capucins. Le 17 novembre, le Conseil arrête que le personnel du comptoir sera composé de vingt et un employés, à savoir : le directeur avec un salaire de 12 000 francs par an, quatre chefs principaux à 4 000 francs, sept commis gagnant entre 1 500 et 2 500 francs, six garçons de recette et un garçon de caisse vérificateur à 1 000 francs, un garçon de bureau et un portier à 800 francs.

Mi-novembre, Darnal-Mayer informe le Conseil d'administration que les travaux ont commencé sous la direction de l'architecte Pilliet et que le comptoir pourra ouvrir le premier janvier prochain. Le 22 juillet 1809, Hottinguer note dans son rapport au Conseil général que « *les frais d'établissement ont été très considérables. La grande dépense a été pour la sûreté des caisses, l'exagération des craintes a entraîné celle des précautions* ». Ces peurs peuvent s'expliquer soit par une insécurité à Lyon, soit par la proximité des autres immeubles mitoyens. Le 12 octobre 1809, le comité des Livres et du Portefeuille critique la gestion du dossier par le comptoir qui n'a pas fait établir de devis estimatifs avant d'autoriser les travaux. Les membres du comité nuancent leurs propos en remarquant que « *la nécessité de commencer les opérations du comptoir, dès le premier janvier, a occasionné dans l'exécution des travaux une accélération qui n'a pas permis de faire tout ce que semblait exiger l'économie* ». Un litige porte également sur les

⁸⁴ M. Ganin Etienne et consorts.

honoraires de l'architecte qui a encaissé 10 % du montant des travaux alors que l'usage à Paris est à 5 % ; Darnal-Mayer répond qu'ils ont été réglés selon l'usage lyonnais qui prévoit que « *les réparations et aménagements dans un édifice construit exigent une surveillance plus soutenue de la part de l'architecte* ». Les régents décident que toutes les dépenses de cette nature des comptoirs feront désormais l'objet de « *devis descriptifs et estimatifs préalables approuvés par le Conseil général* ».

B. L'année 1809

Tableau 17 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1809 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre	3 877 292		
Novembre			
Décembre	1 238 003	1 230 969	
Total	5 115 295	1 230 969	

Sources : Archives de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier, Darnal-Mayer accuse réception des premiers effets⁸⁵ envoyés par la Banque de France pour alimenter la caisse du comptoir. Le Conseil d'administration se réunit à midi pour arrêter l'installation officielle ; ses membres se sont rendus ensuite auprès des « *principales autorités constituées pour leur faire part de l'installation du comptoir* ». Le 4 janvier, paraît dans le *Journal de Lyon* un article décrivant les services rendus par l'établissement aux négociants. La Banque de France effectue également des envois d'espèces par diligence ; Darnal-Mayer remarque que les Messageries facturent 0,6 % au comptoir alors que les maisons de commerce paient généralement 0,5 %, voire 0,375 % pour les envois d'or. Il indique que d'autres courriers, dont plusieurs sont très sûrs, facturent 0,25 %. Fin

⁸⁵ 1 mandat de la Caisse de service de 500 mille francs payable par le receveur-général du Rhône et 31 effets de commerce pour 174 mille francs.

janvier, il indique qu'il préfère recevoir des louis d'or que des napoléons, car ils sont mieux acceptés dans les transactions. Il demande également des modèles des billets de la Banque de France, car il craint d'accepter des faux billets. Il reçoit le 29 janvier, 24 mandats payables par les receveurs généraux des départements environnants ; il s'inquiète des frais de transport et des pertes sur le vingtième payable en billon et pense les négocier à la bourse. Le 4 février, il fait un rapport sur les premiers envois d'espèces : sur 21 mille louis reçus, 1 173 sont défectueuses. Il explique que les principaux paiements en espèces se font en Italie et dans le Midi de la France, où l'on n'accepte pas les pièces trop légères. Il ne peut les donner aux négociants lyonnais « *sans fournir encore de nouveaux prétextes aux plaintes du public* » ; il informe le gouverneur qu'il renverra à la première occasion les pièces légères, « *puisque l'on est beaucoup moins vétilleux à Paris qu'à Lyon* ». La semaine suivante, les receveurs généraux acceptent de venir à Lyon et de payer leurs mandats moyennant une commission de 0,5 % ce qui reste inférieur au taux d'escompte de la place. Mi-février, le comptoir profite des nombreux passages de troupes⁸⁶ dans la ville pour écouler les pièces défectueuses. Le 14 mars, Darnal-Mayer signale de forts volumes à la bourse, où le bon papier sur Paris s'escompte à 4,5 %. Le 22, il demande la cotation des actions Banque de France à la bourse de Lyon. Nous disposons de sources partielles pour juger l'activité du comptoir au premier trimestre ; les censeurs indiquent 1,4 million de francs d'escompte pour le seul mois de janvier. Le régent Cordier est de passage à Lyon ; il fait son rapport au Conseil général le 23 mars. Il reconnaît que « *le comptoir n'a pu se réserver de la défaveur qui poursuit les institutions nouvelles, quelque bienfaites qu'elles puissent être ; mais cette défaveur se dissipera aussitôt que la restauration du commerce, amenant un accroissement dans les affaires, fera apprécier les avantages d'une augmentation de capital destiné à favoriser toutes les spéculations honnêtes moyennant un escompte modéré* ».

Au printemps, Darnal-Mayer avait demandé au gouverneur de prendre « *une somme importante de papier sur Lyon échéant les premiers jours de juin* » en prévision d'une période de paiements importants, sans quoi le comptoir devrait cesser ses opérations par manque de fonds en caisse. Le 9 juin, il ne reste que « *la chétive somme de 300 mille francs, qui pourra bien être absorbée par l'escompte d'aujourd'hui* ». Le 14 juin, il reçoit un envoi d'espèces provenant de Paris. Il remercie Jaubert pour « *ces précieux renforts qui arrivent à propos et qui sustentent la caisse du comptoir* », car la caisse du comptoir était vide depuis la veille. Fin juin, l'escompte atteint 600 mille francs par semaine, mais Darnal-Mayer craint l'insuffisance

⁸⁶ Ces troupes sont probablement en partance pour l'Allemagne. Le 2 mars 1809, l'Autriche signifie à la France qu'elle considère les mouvements de troupes françaises en Allemagne comme une déclaration de guerre.

des espèces en caisse. Les négociants lyonnais préparent leur départ pour la foire de Beaucaire. Les louis d'or sont très recherchés en prévision de la foire de Beaucaire ; le comptoir éprouve des difficultés à escompter car il ne détient plus que des napoléons. Ce discrédit est confirmé par le conseiller d'État Defermon : « *Dans presque tout le Midi de la France, les pièces de 6 livres et de 24 livres, malgré leur infériorité de valeur et leur altération, sont admises comme francs, et souvent même sont préférées aux pièces de 5 francs et 20 francs, et gagnent un agio sur ces pièces*⁸⁷ ». Début juillet, il reçoit 437 mille francs en louis d'or pour satisfaire les besoins de la place. Le 17, il informe Jaubert qu'il a remis au régent Hottinguer, de passage à Lyon, un paquet contenant 120 pièces défectueuses. Fin juillet, il accuse réception du douzième envoi d'espèces. Le contentieux avec les Messageries continue mais le comptoir refuse de payer au-delà de 0,5 % de commission. Les ouvertures de comptes courants s'intensifient et le comptoir n'a plus de livret de compte à donner aux titulaires. Le 20 juillet, Le régent Hottinguer, de retour d'une tournée d'inspection à Lyon, fait rapport élogieux au Conseil général. Il loue le bon esprit et le zèle des employés du comptoir, ainsi que les écritures « *qui y sont tenues avec autant de méthode et d'exactitude qu'à la Banque* ». Enfin, il note que le comptoir vainc peu à peu les réticences à son égard. Mi-août, le comptoir ne peut accepter toutes les présentations à l'escompte faute de fonds suffisants et le taux de l'escompte monte au-dessus de 6 %.

Début septembre, il y a une correspondance nourrie entre le gouverneur et Darnal-Mayer au sujet des pratiques locales de l'escompte. Le règlement impose au comptoir l'escompte à 90 jours au plus tandis qu'à Lyon les débiteurs disposent de dix jours supplémentaires pour régler leurs traites. On présente donc à l'escompte du papier à 100 jours que le comptoir ne peut accepter et « *les preneurs plutôt que de le garder 10 jours en portefeuille pour l'escompter ici, préfèrent de le remettre à Paris* ». L'administration du comptoir demande une dérogation à Jaubert pour « *satisfaire à cet égard au vœu et à la convenance du commerce de Lyon* ». Le 9 septembre, le directeur général Garat signifie à Darnal-Mayer le refus du gouverneur. Le 17 septembre, le comptoir réitère sans succès sa demande d'escompte à 100 jours : « *Cette échéance, si on l'accorde aux présentateurs ne pourra que favoriser les opérations de l'escompte sur Paris* ». Ce décalage entre les pratiques locales et le règlement de la Banque de France empêche le comptoir de jouer pleinement son rôle ; une part importante de l'escompte lui échappe et il ne peut influencer sur le taux de la place pour l'amener à 5 %. Pendant l'automne, le taux de l'escompte se maintient à 7 % à la bourse

⁸⁷ Lettre de Defermon à Mollien du 10 juin 1810 (Archives nationales AF4 1078).

avec un pic au-dessus de 8 % mi-novembre. Le taux reflue à 6 % en raison d'échanges très faibles au cours du mois de décembre. Début décembre, le comptoir se plaint du nombre considérable d'effets au comptant déposés sur les comptes courants. Cela occasionne un surcroît important de travail pour les garçons de recette ; les administrateurs décident de ne plus admettre les effets inférieurs à 500 francs. Le 14 décembre, le Conseil général désavoue unanimement une décision considérée comme subversive. Les régents estiment que le devoir de la Banque de France et de ses comptoirs est d'offrir tous les secours possibles au commerce et à ses clients. Le comptoir est autorisé à utiliser des renforts exceptionnels pour faire face à la surcharge de travail. Le 26 décembre, le Conseil d'administration clôture les comptes du premier exercice ; le comptoir a réalisé un bénéfice de 103 mille francs. À cette occasion, Darnal-Mayer lit une note confidentielle de Jaubert sur les moyens d'augmenter les opérations du comptoir d'escompte par l'émission de billets. Les administrateurs jugent le sujet très délicat et renvoie le sujet à une discussion ultérieure.

C. L'année 1810

Tableau 18 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1810 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	3 785 897	2 864 792	
Février	3 969 348	3 323 687	
Mars	4 139 853	2 925 736	
Avril	3 804 621	2 267 317	
Mai	4 620 886	3 566 855	
Juin	4 774 314	2 924 497	
Juillet	5 425 355	2 815 132	
Août	4 584 021	3 654 948	
Septembre	5 648 252	2 937 820	
Octobre	4 144 931	2 045 193	
Novembre	8 101 400	2 506 789	
Décembre	6 773 839	2 086 984	
Total	59 772 717	33 919 750	

Sources : Archives de la Banque de France.

L'activité du comptoir est importante au début de l'année 1810 ; Darnal-Mayer se plaint à écrire au gouverneur : « *Nous sommes donc bien éloignés d'un état de chômage et tout indique que le comptoir*

éprouvera constamment l'inconvénient contraire ». Les présentations atteignent de 1,5 à 2 millions par semaine, mais le comptoir ne peut en accepter qu'un tiers faute de fonds suffisants. Mi-janvier, les espèces diminuent sur la place, car il s'effectue d'importants envois de fonds en Bourgogne pour régler les achats de blé. Le comptoir ne peut subvenir aux besoins du commerce et le taux de l'escompte se maintient à 7 %. Le papier sur Paris est très rare à la bourse et le comptoir en escompte difficilement. Fin janvier, le directeur s'étonne des présentations à l'escompte qui dépassent toujours 1,5 million de francs par semaine, car « *toutes les valeurs sont extrêmement rares ; tous les négociants se lamentent de la stérilité de notre bourse* ». Le 27 janvier, le Conseil d'administration repousse le principe de l'émission des billets à Lyon. Pour les administrateurs, les billets de comptoir valables seulement à Lyon ne correspondent pas aux besoins de la place. Le négoce lyonnais aurait besoin de billets de petits montants pour payer les salaires des ouvriers et de billets plus importants valables dans tout l'Empire pour payer ses achats de matières premières (soie, céréales...) en Italie et dans les départements. L'industrie lyonnaise est fortement sous-capitalisée ; ses besoins de fonds s'élèvent approximativement de 80 à 100 millions de francs, financés moitié par des capitalistes locaux et moitié par des banques suisses et hollandaises. Si le taux de la place baissait à 4 % après l'émission des billets comme imposé par la loi ; la plupart de ces fonds se chercheraient des emplois plus avantageux et leur retrait mettrait « *la majeure partie des négociants dans l'impossibilité de continuer les opérations de leur commerce* ». Le taux de l'escompte baisse à 6,5 % et on prévoit une baisse d'escompte en février, en raison de besoins du commerce plutôt modérés. Cependant, les présentations à l'escompte restent importantes au mois de février. Pour Darnal-Mayer, « *ce mouvement prouve assez bien que l'avantage et la commodité du comptoir d'escompte sont appréciés* » à Lyon. Le comptoir accepte désormais les trois quarts des effets présentés ; cette augmentation de l'escompte influe assez peu sur la bourse de Lyon. Le taux de l'escompte reste supérieur au taux de 5 % pratiqué par le comptoir.

Début mars, 129 maisons de commerce de Lyon ont été admises à l'escompte par le comptoir. Le 19 mars, Darnal-Mayer indique que « *les besoins du commerce ont été plus considérables cette semaine. La principale cause des besoins est dans les mouvements qu'il y a sur les marchandises, car les affaires de banque sont nulles* ». Quelques jours plus tard, on signale la suspension des paiements de la maison Pillichody & Cie qui négociait avec la Russie, où ses fonds sont actuellement bloqués⁸⁸. L'escompte remonte à 7 %

⁸⁸ Le concordat est signé le 16 avril 1810.

début avril sous l'effet de demandes importantes alors que les espèces sont abondantes. Darnal-Mayer s'inquiète pour les mois à venir, « *époque des grands besoins sur la place de Lyon ; le comptoir ne pourra vraisemblablement admettre que le quart ou le sixième des effets qui lui seront présentés* ». Fin avril, les présentations atteignent 5 millions de francs par semaine ; le comptoir ne peut en prendre à peine plus d'un million. Le taux de l'escompte sur Paris atteint 8 % et l'escompte sur Lyon reste entre 6 et 6,5 % ; ce différentiel de taux peut s'interpréter de deux façons : soit les capitalistes lyonnais préfèrent les effets de commerce locaux et la pénurie des capitaux est plus critique pour les effets sur Paris, soit le volume des effets sur la capitale est plus important que les effets sur Lyon. Darnal-Mayer ne donne aucune analyse des transactions à la bourse sur la période ; il n'en donc pas possible de préférer l'une ou l'autre des hypothèses. Martin-Puech, en mission à Marseille pour préparer l'établissement d'un comptoir d'escompte, est de passage à Lyon ; il indique qu'il s'arrêtera quelques jours à son retour dans deux mois. Le volume d'escompte reste soutenu entre 2,5 et 4 millions de francs ; le comptoir n'en accepte toujours qu'un million. On observe néanmoins à la bourse une légère détente des taux qui baissent d'un demi-point. Le 14 mai, Darnal-Mayer note que « *l'argent est rare sur la place et que cette rareté ira toujours en augmentant pendant deux mois et les ressources du comptoir seront toujours plus insignifiantes en raison des besoins* ». La semaine suivante, les présentations dépassent à nouveau 4 millions de francs et le comptoir estime qu'elles atteindront 6 à 8 millions à la fin du mois. Le 28 mai, il a été présenté 5,3 millions de francs au comptoir qui n'a pu en accepter qu'un million. Le comité d'escompte semble choisir les plus courtes échéances ; l'échéance moyenne du portefeuille baisse de 10 jours par rapport à février ou mars. Le 28 mai, on annonce à Lyon quelques faillites de maisons parisiennes ; Darnal-Mayer pense que cela n'occasionnera pas de contrecoup sur le négoce lyonnais.

Illustration 5 : Bordereau de remise d'effets sur Paris.

BORDEREAU des Effets sur Paris, escomptés par le Comptoir de Lyon,
le 21 Mai 1810
et remis à la Banque de France, le 22. Du M^{me} Moir

N ^{os} .	SOMMES.	ACCEPTEURS.	ÉCHÉANCES.	JOURS.	ESCOMPTES.
255	f. 2,000	D ^{re} de Bourdan	12 Juillet	52	11, 35
258	10,000	Guerin de Fontenay	18 Août	89	98, 90
256	1,574	32. M ^{re} Spicafis	20. id.	91	15, 90
257	2,962	96. Dits	idem	id.	29, 95
259	6,000	Daniel Colly	21. id.	92	61, 35
254	9,000	Ant ^{re} Brunet	idem	id.	92, 00.
259	1,066	67. Bernard	22. id.	93	11, 00.
260	1,083	90. Joseph	idem	id.	11, 20.
261	800	D ^{re} André et Lottier	23. id.	94	52, 20
262	4,000	Gombert Perrot	25. id.	96	42, 65
f. 42,637, 85					426, 70
426 70 Escomptes.					
f. 42,261, 15					
D ^{re} en payement de laquelle somme le Comptoir a fourni les Mandats ci-après.					
N ^{os}	f.	Ordre de		Du 22. Mai à jour de date	
155	14,846, 65	M ^{re} de l'effat de			
156	6,479, 88	M ^{re} de Delgrand			
157	20,934, 62	M ^{re} de Puyet filles de			
f. 42,261, 15					
Le Directeur Darnal					

Collection : Archives Banque de France.

Le 1^{er} juin, le régent Jame effectue une tournée d'inspection du comptoir ; il dîne le soir chez le directeur avec son collègue Martin-Puech, de retour de Marseille. Début juin, ce sont 140 maisons de commerce qui sont désormais admises à l'escompte. Le comptoir ne peut toujours prendre que le quart des 4 millions qui se présentent chaque semaine à l'escompte ; néanmoins les taux restent stables entre 7,5 % sur Paris et à 6 % sur Lyon. Le 23 juin, Darnal-Mayer signale les premières faillites à Lyon⁸⁹. Quelques jours plus tard, le gouverneur demande un rapport de conjoncture économique sur Lyon ; Darnal indique que les administrateurs du comptoir offrent « d'y coopérer en fournissant

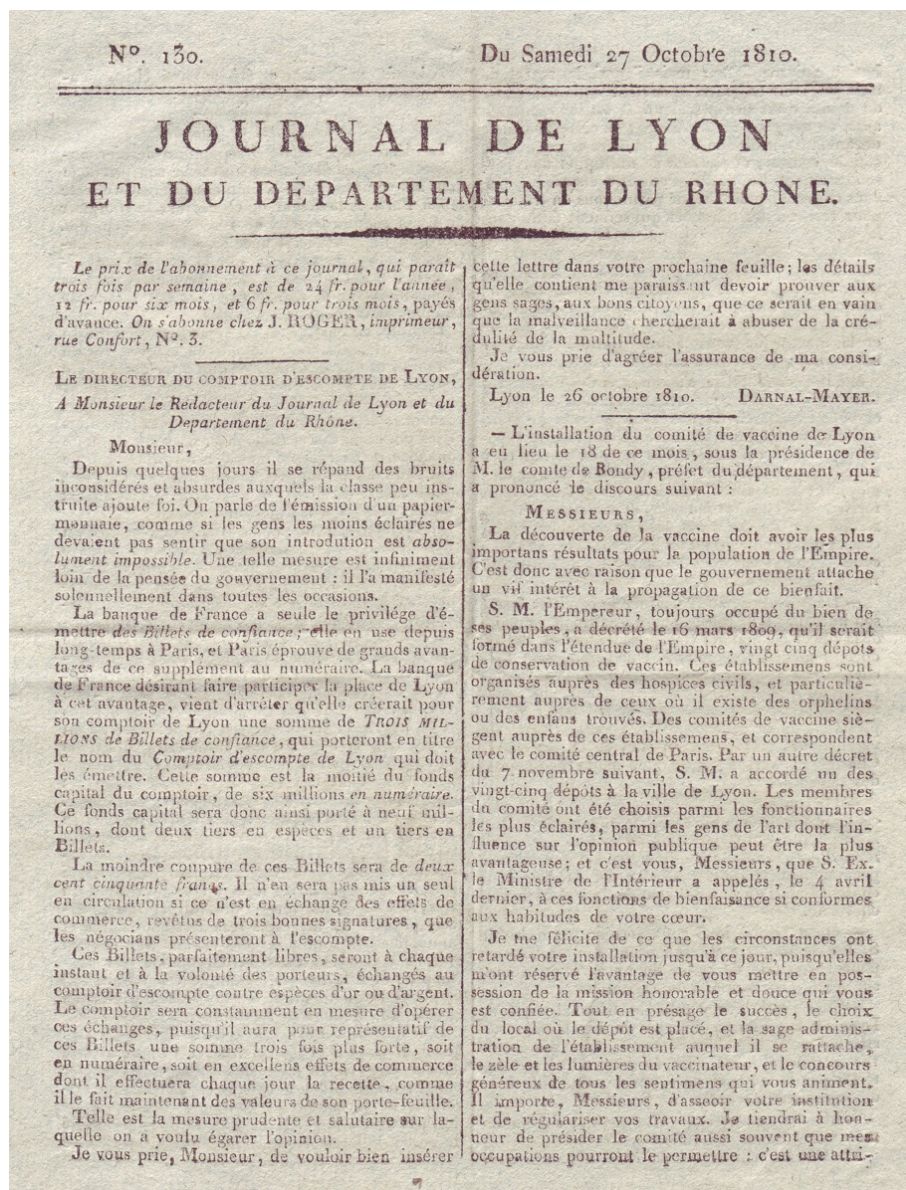
⁸⁹ Rieter Falgue & Cie (commissionnaire en soierie) et Mazard Clavel (marchand de chapeaux).

tous les renseignements que leur lumière, leur expérience et leurs relations pourraient leur procurer ». Le comptoir a reçu à l'escompte quelques traites sur Saint-Omer ; il demande des renseignements sur le correspondant de la Banque de France. Début juillet, l'activité de l'escompte est toujours assez forte et les taux augmentent un peu à 8 % sur Paris et à 6,75 % sur Lyon. Les censeurs du comptoir demandent au gouverneur des fonds supplémentaires pour atténuer les effets du manque de liquidités sur la place ; la réponse est négative car Paris souhaite que le comptoir émette des billets pour augmenter le volume des escomptes. La situation problématique de l'escompte perdure. Pour faire aux besoins accrus de la fin du mois, le comité d'escompte décide d'employer d'avances les recettes des prochains jours ; le comptoir admet à l'escompte 1,4 million de francs. Ces 400 mille francs supplémentaires obligent le caissier à renvoyer au 1^{er} août tous les paiements qui se présenteraient le 31 juillet. Cette décision est peu efficace puisque les fonds supplémentaires alloués ce jour, ne le seront pas demain ; « elle donne beaucoup d'embarras au comptoir et aux négociants en rendant ceux-ci fort mécontents du renvoi des effets que le comptoir s'est engagé à encaisser pour leur compte ». Fin juillet, la tension semble s'apaiser à la bourse, les taux baissent à 7 % pour l'escompte sur Paris et 5,5 % pour l'escompte sur place.

Le 6 août, les présentations à l'escompte sont 1,6 million de francs et le comptoir peut en prendre les deux tiers ; Darnal-Mayer note « les besoins d'argent ont presque totalement cessé sur la place, toutes les valeurs sont rares et demandées ». Le même jour, il fait part à Jaubert de ses réflexions suite à l'échec de la mission du régent Jame sur l'émission des billets à Lyon. Il pense que les négociants de province ne pourront apprendre les avantages du billet de banque qu'à l'usage ; il estime propose que la Banque de France mette à la disposition des comptoirs et des correspondants une somme de ses propres billets en fonction de l'escompte et du capital, « lesquels billets seraient mis en circulation lorsque les besoins du commerce le requerraient ». La proposition est audacieuse, quelques semaines après l'envoi de la note du Havre, dans laquelle le ministre Mollien vient de réitérer son opposition à toute circulation nationale du billet de banque. La correspondance du gouverneur n'a pas été conservée, mais on peut être assuré que la réponse fut négative. La période de forts besoins de fonds semble terminée. Les présentations baissent à 2 millions par semaine ; cela permet au comptoir d'accepter des échéances plus longues : l'échéance moyenne passe de 40,7 à 44,4 jours pour les effets sur Lyon et de 65,8 à 69,7 jours pour les effets sur Paris. L'influence du comptoir à la bourse diffère selon l'origine du papier : l'escompte sur Lyon baisse à 5,5 % ce qui est très proche du taux de 5 % pratiqué par le comptoir, par contre l'escompte sur Paris à 6,5 % reste nettement supérieur au taux de 4 % en vigueur au comptoir. Mi-août,

Jaubert demande au comptoir d'escompte de réduire ses engagements sur l'ancien correspondant de la Banque de France, actuellement administrateur du comptoir Audiffret & Cie. Darnal rétorque que le banquier est la plus belle signature de la ville ; il écrit « *les bordereaux présentés par cette maison, ne sont en général composés que d'excellentes valeurs, ce qui rend naturellement le comité d'escompte peu scrupuleux sur l'importance des sommes qu'il admet, puisqu'il a la certitude morale de la parfaite solidité des effets admis* ». Il exécute cependant la décision qu'il juge contraire aux intérêts du comptoir car cela fera baisser le volume d'escompte⁹⁰.

Illustration 6 : Première page du Journal de Lyon du 27 octobre 1810.



Collection : Archives Banque de France.

⁹⁰ Au 1^{er} octobre 1810, les engagements sur Audiffret représentent 1 million de francs sur un total de 10,5 millions.

Début septembre, les présentations à l'escompte dépassent à nouveau 3 millions de francs par semaine ; le comptoir se plaint des « *effets non timbrés qui circulent à Lyon et qui nécessite beaucoup de travail en cas de non-paiement* ». Cela veut-il dire que le comptoir escompte des effets non timbrés en violation de la loi et du règlement de la Banque de France ? Le décret sur la refonte des anciennes monnaies en or de 12 et de 24 livres occasionne de nombreuses altercations aux guichets du comptoir ; le public se méfie également des monnaies d'argent de 3 et 6 livres. Les négociants ne paient plus leurs échéances qu'en anciennes monnaies. Cela occasionne un surcroît de travail aux caisses et le comptoir doit se prémunir contre des tentatives de fraude dans les rouleaux de pièces blanches. Mi-septembre, le comptoir reçoit en masse des versements en anciennes monnaies ; il dispose maintenant d'un million de livres en caisse sans pouvoir les remettre en circulation, car « *le public en reçoit le moins qu'il peut ; il est impossible qu'une alarme aussi générale n'ait quelque fondement* ». Le 17 septembre, la préfecture publie le décret sur la refonte des anciennes monnaies en argent de 3 et 6 livres. Le comptoir subit une perte de 12 mille francs sur les versements effectués les derniers jours à l'ancien cours. Darnal-Mayer trouve suspecte l'attitude du préfet du Rhône qui a attendu deux jours pour publier le décret reçu le 15 de ce mois. À la fin du mois, les présentations à l'escompte atteignent 4 millions par semaine. Le directeur note que « *le papier sur Paris est si rare qu'on en trouve difficilement à 6,5 % à 100 jours ; le court est encore plus recherché, mais on en trouve à aucun prix* », il souligne par contre l'abondance du papier sur Lyon. Début octobre, les dépôts en comptes courants atteignent 2,75 millions de francs ; l'afflux d'espèces permet au comptoir d'escompter plus de 2 millions par semaine. La mauvaise monnaie chassant la bonne ; les pièces de 5 et de 20 francs sont devenues très rares à Lyon. Les négociants remédient à cette situation en faisant circuler les mandats sur les comptes courants du comptoir.

C'est à ce moment délicat pour la place qu'est publié le décret impérial autorisant l'émission de billets de banque à Lyon. Darnal-Mayer écrit à Jaubert « *les principes lumineux développés par Sa Majesté elle-même sur le système de banque, sont parfaitement saisis pour tous les membres de l'administration.. Mais c'est surtout la multitude qu'il faudrait éclairer : c'est la multitude qui n'a jamais médité sur cette matière et qui ne peut se guérir de ses préventions que lorsqu'elle voudra réfléchir* ». Les taux restent néanmoins stables à la bourse dans les premiers jours qui suivent. Le comptoir fait face à un afflux d'effets au comptant, il ne dispose pas assez de garçons de recette pour tous les encaisser dans les délais légaux, tandis que présentations à l'escompte chutent à 1,3 million de francs. Le 10 octobre, signale à Jaubert que « *les*

capitalistes retirent les fonds qu'ils ont en dépôt dans les maisons de commerce et ils continueront à mesure que les échéances des engagements arriveront. Ces fonds réapparaîtront, tôt au tard, il n'en faut pas douter.. Mais une grande partie restera enfouie plus ou moins longtemps, ou trouvera à se placer hors de Lyon, hors de France ». À la lecture de cette lettre, le Conseil général craint une « secousse⁹¹ » et souhaite donner au comptoir « le moyen d'adoucir le premier choc et de faire connaître au public, par sa propre expérience, que l'émission des billets ne peut porter atteinte ni à sa bourse, ni à son entière liberté de transactions ». Quelques jours plus tard, la situation devient critique : « L'argent continue à se resserrer et on s'attend à une fin de mois très pénible ; les pièces de 5 et de 20 francs ont presque entièrement disparu de la circulation » ; le comptoir demande un envoi de fonds. Le 18 octobre, plusieurs administrateurs menacent de démissionner pour protester contre l'émission de billets. Le 20 octobre, les taux montent d'un demi-point à la bourse. Le 24, les administrateurs du comptoir écrivent à Jaubert que le retrait massif des fonds en dépôt chez les négociants provoque des problèmes de liquidités même chez les débiteurs les plus solides. Ils craignent une « catastrophe inévitable à la fin de l'année, si avant cette époque des plus forts engagements les remèdes les plus puissants ne sont pas apportés au mal ».

Tableau 19 : Situation générale du comptoir de Lyon au matin du 29 octobre 1810 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Banque de France, son compte courant	8 003,21	Banque de France, son compte de fonds	6 000 000,00
Caisse de frais	8 262,86	Escompte	131 122,75
Caisse principale, arriéré de paiements	311 991,76	Caisse d'épargne des employés	287,40
Caisse principale, espèces	490 605,19	Dividendes d'actions	1 080,00
Effets escomptés	6 048 656,69	Comptes courants, effets non échus	198 380,78
Effets au comptant	198 380,78	Comptes courants, disponible	882 252,50
Billets de banque	3 885,00		
Anticipation de loyer	13 946,55		
Mobilier	32 589,00		
Frais divers	33 096,15		
Résultat du 1er semestre 1810	63 715,24		
Total	7 213 123,43	Total	7 213 123,43

Sources : Archives de la Banque de France.

⁹¹ PV du Conseil général du 18 octobre 1810.

Pour atténuer les effets de la disparition des espèces, Darnal-Mayer prend à l'escompte des traites sur Paris qu'il paie en mandats sur la Banque de France pour permettre aux négociants de disposer des fonds par retour de diligence ; mis devant le fait accompli, Jaubert approuve la décision. Le 25 octobre, les censeurs indiquent dans leur rapport que la valeur des biens immobiliers a augmenté d'un tiers en un mois et ils demandent le report de l'émission des billets. Le 27 octobre, le comptoir publie un article dans le *Journal de Lyon* pour expliquer les principes du billet de banque et tenter d'amener un peu de calme sur la place ; les taux d'intérêt sont déjà à plus de 9 %. Le 29 octobre, les présentations à l'escompte atteignent 6,6 millions de francs, mais le comptoir ne dispose que de 500 mille francs en caisse. Le comité d'escompte réussit cependant à prendre 948 mille francs. Toutes les tentatives pour limiter les effets de la crise restent vaines ; l'escompte est désormais à 12 %. Jaubert a envoyé à Darnal-Mayer la cote de crédit des maisons de Paris les plus engagées sur Lyon ; celui-ci assure qu'il « *fera de cette liste un usage discret et s'assurera que les signatures de ces maisons sont bien accolées* ». Le 31 octobre, le censeur Joyard, « *principal opposant à l'émission des billets* » selon Darnal-Mayer, démissionne. Le même jour, les administrateurs du comptoir reçoivent des menaces de mort : « *Si vous émettez des billets de caisse, votre vie n'est pas en sûreté : profitez de l'avis* ». La place de Lyon redoute la liquidation d'octobre, mais Darnal-Mayer est plutôt optimiste. Il estime « *si elle se termine cette semaine, s'il n'y a point de dérangement marquant dans le commerce ; si l'espoir qu'on a d'un secours de la banque se réalise, on reviendra de ce premier moment d'alarme, les angoisses cesseront et la confiance sera moins resserrée* ». La Banque de France annonce plusieurs envois de 100 mille francs en espèces ainsi que des premiers billets du comptoir par la diligence.

Le 1^{er} novembre, les prévisions du directeur du comptoir se confirment. Il informe Jaubert que « *les paiements se sont faits difficilement et languiront encore pendant 2 jours... mais il ne paraît pas qu'on ait des craintes sur aucune maison* ». Les plus dettes les plus importantes ont été acquittées et on parle d'une seule faillite, celle du banquier Brochier, mais on s'étonne seulement qu'elle ait été si tardive. L'escompte est toujours à 12 %, mais il baisse déjà entre 8 et 9 % dès le 3 novembre ; Darnal-Mayer estime que la bourse ne baissera pas avant la mi-novembre. Le comptoir a un arriéré de 600 mille francs, mais il pense avoir terminé l'encaissement de traites en souffrance avant la fin de journée. Le 5 novembre, on présente 9,5 millions de francs à l'escompte et le comptoir prend 1,2 million de traites à des échéances inférieures à 40 jours pour limiter les risques. Le 6 novembre, l'escompte est de 7 % sur Paris et de 6,25 % sur

Lyon ; l'escompte sur Lyon remonte à 7,5 % après l'annonce de la faillite frauduleuse de Lauranson : « *Ce marchand de fer avait un bon crédit dans sa partie... mais il y avait joint le brocantage du papier, qui l'a conduit dans le précipice*⁹² ». Le 8 novembre, le comptoir reçoit le quatrième envoi de 100 mille francs et la deuxième caisse de billets ; les taux se détendent un peu à 6,5 % pour l'escompte sur Lyon. Le lendemain, Joyard maintient sa démission, et ce malgré plusieurs visites du directeur qui lui a remis une lettre du gouverneur. Au 13 novembre, le comptoir a reçu de Paris un secours de 900 mille francs en espèces et quatre mille billets de 250 francs. Darnal-Mayer indique que l'argent se resserre à nouveau suite à des envois de fonds dans le Midi de la France et le taux de l'escompte sur Lyon remonte à 7,5 %. Mi-novembre, les administrateurs du comptoir s'inquiètent des effets de la crise en Allemagne sur les exportations lyonnaises ; ils réclament de nouveaux envois d'espèces. Darnal-Mayer est préoccupé par la liquidation de novembre qui s'annonce aussi pénible que la précédente : « *Chaque négociant évite de prendre de nouveaux engagements ; il ne s'occupe que des moyens de faire face aux engagements prochains. De là résulte une suspension totale des achats et des ventes et de toutes les opérations commerciales* ». Il est présenté à l'escompte plus 7 millions de francs ; le comptoir en admet un cinquième. Le 20 novembre, Darnal-Mayer note que « *les paiements se font fort mal et les affaires sont très difficiles* » ; le taux de l'escompte remonte à 9 %. La semaine suivante, des négociants bourguignons, principalement en fer et en céréales, sont venus à Lyon pour encaisser leurs créances ; cela diminue les espèces sur la place. Le comptoir admet désormais des effets à 100 jours, car « *admettre en dessous de 90 jours paralyserait absolument les opérations sur Paris ; les preneurs ne pouvant garder leurs effets dix jours en portefeuille* ». L'activité d'escompte du comptoir est très importante en novembre à 8,1 millions de francs, dont 2,6 millions en effets sur Paris. Ce surplus d'activité et la hausse des échéances lui permettent d'encaisser 58 mille francs d'escompte.

Le 1^{er} décembre, le Conseil d'administration arrête la mise en circulation des billets ainsi que la baisse des opérations d'escompte à 4 %. La liquidation de novembre se fait très lentement et le comptoir a encore un arriéré de 668 mille francs début décembre. L'émission des billets est plutôt bien accueillie ; environ un tiers reste en circulation et les taux refluent à 7 % sur Paris et à 6 % sur Lyon. On n'assiste pas au cataclysme envisagé quelque mois plus tôt par les adversaires du projet. La Banque de France demande aux régents de prendre des renseignements sur la situation à Lyon ; il ressort que

⁹² Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 7 novembre 1810.

« l'argent y a reparu et que l'escompte y est redescendu à peu de chose près au taux ordinaire⁹³ ». Darnal-Mayer indique à Jaubert que « l'escompte se maintient sur la place à 6 % car le comptoir ne peut répondre à des demandes 6 à 8 plus fortes que les sommes disponibles » ; il prévoit des problèmes de liquidités pour la fin de l'année. Les présentations à l'escompte sont importantes entre 7 et 8 millions de francs par semaine, mais les taux restent modérés à 7 % sur Paris et entre 5 et 6 % sur Lyon pendant tout le mois de décembre. Le 27 décembre, la maison Flory & Cie suspend ses paiements ; deux jours plus tard, elle est déclarée en faillite avec un passif estimé à 1,5 million de francs⁹⁴. Le 31 décembre, Darnal-Mayer écrit « les capitalistes retirent beaucoup de dépôts, ce qui augmente la gêne causée par la méfiance. Le moment est critique et les affaires très pénibles ; notre fabrique est aux abois et soupire après le secours qu'on lui fait espérer » ; il parle d'envois d'espèces par la Banque de France que les administrateurs ont demandé vainement. L'année 1810 est le baptême du feu pour le comptoir d'escompte ; il a du faire face à une grave crise financière à la bourse de Lyon et gérer l'émission de billets sur la place. L'escompte atteint 60 millions de francs auxquels s'ajoutent 34 millions d'effets au comptant déposés sur les comptes courants. Si l'on se réfère au rapport de conjoncture de 1810 qui estime à 200 millions de francs le volume d'effets de commerce à Lyon, la part de marché totale du comptoir ressort à 47 % ce qui est une très bonne performance. L'activité d'escompte est essentiellement centrée sur Lyon, l'escompte sur Paris ne représente que 12,7 %. La circulation des billets est plus modeste à 650 mille francs.

⁹³ PV du Conseil général du 6 décembre 1810.

⁹⁴ Le 10 janvier 1811, le concordat prévoit le versement de 50 % à de courtes échéances.

D. L'année 1811

Tableau 20 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1811 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	6 945 081	2 072 794	890 500
Février	5 474 694	1 857 767	1 213 250
Mars	3 626 946	2 153 015	1 867 250
Avril	3 055 148	2 579 669	1 891 000
Mai	2 491 074	1 186 479	1 911 000
Juin	1 758 972	1 036 654	1 922 000
Juillet	1 369 930	1 633 250	2 309 000
Août	1 169 756	1 718 991	2 345 000
Septembre	1 734 203	1 406 691	2 301 000
Octobre	1 930 527	1 952 814	2 596 000
Novembre	2 245 988	2 681 423	2 667 000
Décembre	2 935 000	3 486 146	2 577 000
Total	34 737 319	23 765 693	2 040 833

Sources : Archives de la Banque de France.

L'année 1811 débute pour le comptoir par le décès du censeur Mémo, également adjoint au maire de Lyon et député au Conseil général du Commerce, dans des conditions assez particulières, puisque le directeur emploie le mot « *destruction* » et que la justice ne peut constater le décès officiellement. Le 7 janvier, son fils prononce la liquidation de la société qu'il dirigeait avec son père. Darnal-Mayer indique que le passif de 2 millions de francs est dû par moitié aux capitalistes genevois et lyonnais. Le premier jour d'escompte de l'année connaît une forte activité : 1,2 million de francs admis sur des présentations de 6 millions. Les taux d'escompte restent stables à la bourse entre 6,5 et 7 % sur Paris et entre 5,5 et 6 % sur Lyon. Le préfet du Rhône écrit le 7 janvier à Jaubert pour lui rendre compte du bon accueil que les Lyonnais ont réservé aux billets du comptoir. La prohibition des étoffes françaises par la Russie⁹⁵ vient aggraver la morosité de la place ; on craint une baisse des ventes en Allemagne. Mi-janvier, le Conseil d'administration arrête le rapport d'activité de l'exercice précédent : le comptoir a escompté 63 millions de francs d'effets et versé 34 millions de francs d'effets au comptant et 25 millions en espèces sur les comptes courants. Le tableau sur l'activité du comptoir en 1810 a été

⁹⁵ Ukase du 1^{er} janvier 1811.

élaboré à partir des rapports mensuels des censeurs ; leurs chiffres ont minoré l'activité d'escompte du comptoir de 3 millions de francs sur l'année 1810. Les présentations à l'escompte baissent sensiblement dans la deuxième quinzaine de janvier ; le comptoir admet 929 mille francs sur une présentation de 1,4 million le 28 janvier. Darnal-Mayer note que si les effets sont rares, l'argent ne l'est pas ; il pense que la liquidation de janvier se passera sans problème. À la bourse, l'escompte baisse à 6 % sur Paris et à 5 % sur Lyon. Le 29 janvier, le comptoir accuse réception de la liste des faillites sur les principales villes de l'Empire ; il assure que « *cette liste ne pourra que lui être très utile dans les circonstances actuelles* ».

Début février, l'abondance de liquidités perdure et l'escompte baisse à 4 % sur Paris et à 4,5 % sur Lyon. Le gouverneur signale 5 nouvelles faillites à Paris et donne à Darnal-Mayer une liste de maisons de commerce de Paris ayant dépassé le montant d'engagements autorisé par leur cote de crédit ; le comptoir va restreindre les acceptations sur ces négociants. Le 9 février, le comptoir signe un contrat avec les Salines de l'Est pour se charger de l'encaissement de leurs créances sur Lyon et sa région. Pendant plusieurs jours, les taux d'escompte sur Paris et sur Lyon passent successivement sous la barre des 4 %, ce qui gêne le comptoir qui ne peut descendre en dessous. Le 11 février, Darnal-Mayer craint que « *cet état des choses ne se prolonge jusqu'à la récolte des soies vue la nullité des affaires* ». Comme celles de Paris, les maisons de commerce lyonnaises ont considérablement réduit leur volume d'affaires. L'usage du billet de banque se développe : « *Les négociants et les particuliers sentent chaque jour davantage la grande commodité de ce signe monétaire ; les manufacturiers de nos environs commencent même à en faire usage* ». Le taux d'escompte sur Paris oscille entre 3 et 4 % ; celui sur Lyon est à 4 %. Les présentations à l'escompte n'atteignent pas 1 million de francs par semaine ; le comptoir en prend la quasi-totalité, mais il reste d'importants fonds inemployés en caisse. Dans leur rapport mensuel de février, les censeurs expliquent cette situation par un commerce pour ainsi dire nul depuis cinq mois : « *Les négociants ne songent point à entreprendre de nouvelles affaires, nos manufacturiers languissent et les ouvriers sont sans travail* ». Le comptoir d'escompte se plaint de la concurrence des « *rentiers capitalistes qui prennent à raison de 4 et même 3,5 % l'an, tout le papier sur Lyon qu'ils trouvent, revêtu seulement de 2 signatures* ».

Illustration 7 : Faux billet du comptoir de Lyon.



Collection : Médaillier de la Banque de France.

En mars, la situation perdue sur la place et le comptoir n'escompte pas plus de 700 mille francs par semaine et pour cela il doit déroger à la classification des crédits, ce qui lui vaut quelques remarques du comité d'escompte de la Banque de France. Sur le bordereau d'escompte du 3 mars, un membre du comité a inscrit à l'attention de Lyon : « Observer que la Banque a pour l'instant assez de valeurs sur le mandataire, soit dit cependant sans un préjudice » ; on trouve aussi les annotations « La Banque a assez de papier » le 14 mars et « observer qu'il y a beaucoup sur un des mandataires André François Cottier » le 23 mars. Entre temps, Darnal-Mayer a communiqué à Jaubert ses convictions plutôt pessimistes sur la prochaine récolte des soies : « Rien ne fait présumer que l'argent deviendra moins abondant avant le mois de mai. À cette époque, les départements méridionaux auront des besoins et feront probablement des demandes de numéraire.. Mais les envois qui se feront seront beaucoup moins considérables que les années précédentes. D'une part parce que la confiance est infiniment plus resserrée, et d'autre part parce qu'il reste une grande quantité de soies invendues, ce qui n'encouragera pas les négociants de Lyon, ni ceux du Midi à faire des achats à la nouvelle campagne⁹⁶ ». Le 18 mars, le comptoir reçoit d'importants versements en écus de 3 et 6 livres en argent ; le bruit court à Lyon d'une prochaine démonétisation suite à l'ordre reçu par les receveurs généraux de verser ces espèces à l'hôtel de Monnaies. L'escompte est toujours entre 3,5 et 4 %

⁹⁶ Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 11 mars 1811.

sur la place et Darnal-Mayer se plaint de la langueur des affaires ; le comptoir a plus de 3,4 millions de francs oisifs en caisse. Le rapport des censeurs sur l'activité du mois de mars est tout aussi affligeant : *« Toutes les fabriques de soieries qui faisaient ci-devant la prospérité de notre ville et entretenaient au moins le quart de notre population sont à la veille d'être tout à fait arrêtées par le défaut de commande de l'Étranger. Nos principaux fabricants d'étoffes de soie qui avaient maintenu jusqu'à présent quelques métiers en comptant voir bientôt renaître leurs relations de commerce avec les Américains perdent aujourd'hui tout à fait courage, et la soie matière première ne se vend plus à aucun prix, de sorte que les fileurs propriétaires tant de la France que du Piémont et de l'Italie sont menacés d'une ruine presque totale qui ne peut pas manquer de rejaillir sur les négociants de Lyon qui leur ont fait des avances ».*

Début avril, le comptoir escompte moins de 600 mille francs par semaine ; dans la deuxième quinzaine, le volume tombe à 300 mille francs. Le 20 du mois, Joyard informe le directeur et le gouverneur qu'il est déterminé à rendre à la campagne au vu de la nullité des affaires et de la belle saison. Comme c'est le censeur qui est chargé de la rédaction du rapport mensuel, il n'y a pas de compte-rendu d'activité jusqu'à son retour début juin. Le 29 avril, Darnal-Mayer note *« l'argent est toujours aussi abondant, tous les papiers d'une rareté excessive, les affaires presque nulles »*. Début mai, la situation économique perdure ; les entrepôts des maisons de commerce regorgent de marchandises qu'elles ne peuvent écouler. Le comptoir demande à Jaubert s'il *« entre dans l'institution de la Banque de leur faciliter les moyens de mettre en circulation partie de la valeur de ces marchandises »* ; les négociants lyonnais demandent ce que la Banque avait mis en place à Paris en août 1803. L'approche de la récolte des soies n'occasionne pas d'envois de fonds importants vers le Midi de la France, car les avances consenties l'année dernière aux filateurs n'ont pas été remboursées. La situation de l'escompte est la même depuis le début du mois d'avril ; les taux oscillent toujours 4 et 4,5 % sur Paris et entre 3 et 3,5 % sur Lyon. Le comptoir n'escompte plus que 2 millions par mois. De retour de son séjour à la campagne, Joyard adresse le 10 juin le rapport mensuel au gouverneur : *« Les mois de mai et juin étaient ci-devant une époque de grande rareté d'argent sur notre place à cause des envois considérables d'espèces qui se faisaient pour l'achat des cocons et les filatures. C'était en grande partie des avances que notre place faisait aux fileurs nationaux et étrangers qui envoyaient ensuite ici leurs soies pour rembourser les avances qu'ils avaient reçues. Cette branche de commerce extrêmement importante est tout à fait détruite aujourd'hui, parce que la confiance n'existe plus et que chaque maison de commerce ne songe plus qu'à liquider ses anciennes affaires sans être tentée d'entreprendre de nouvelles. Ainsi l'argent reste sans emploi et le cours de l'escompte sur notre*

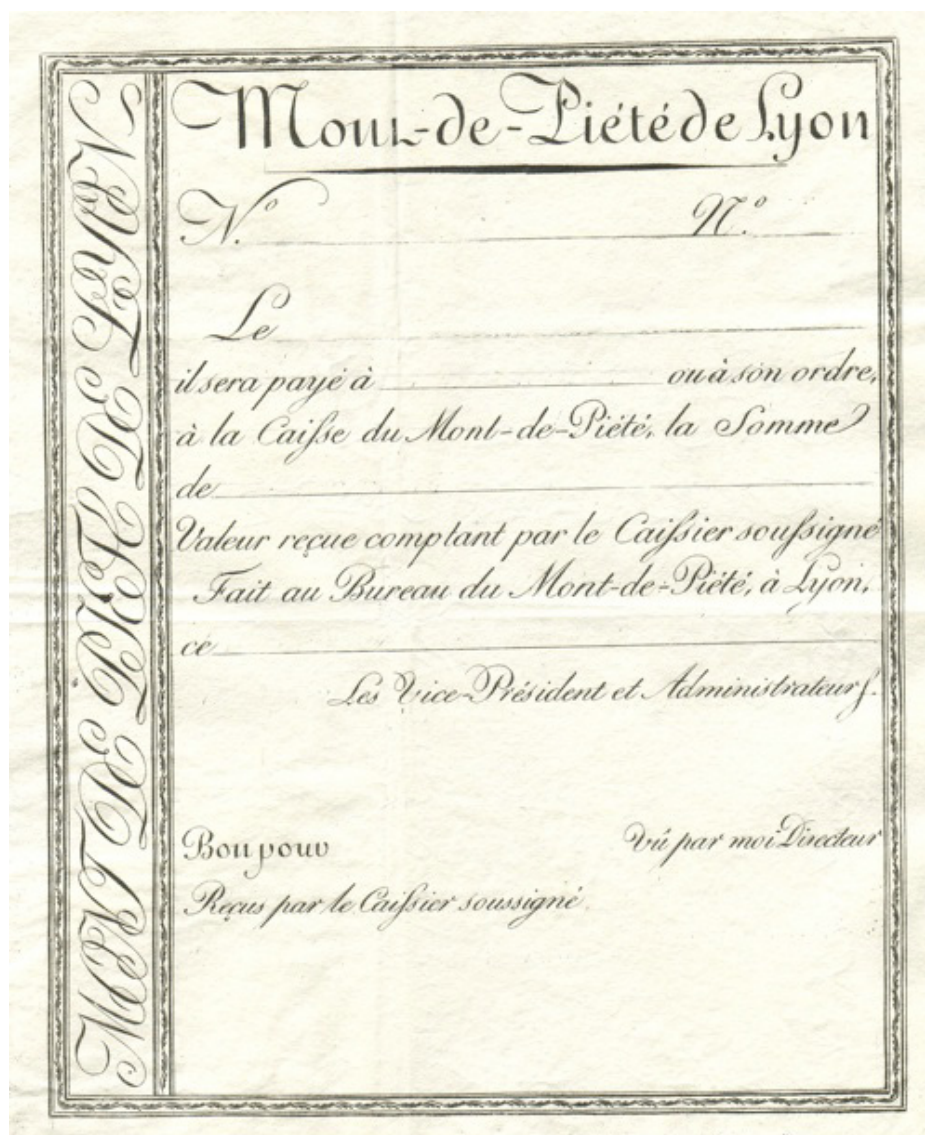
place est de 3,5 % pour du papier que notre comptoir refuserait ». Le même jour, Darnal-Mayer informe Jaubert qu'il n'escompte plus que 400 mille francs par semaine et que l'activité du comptoir est aussi peu animée que les affaires sur la place ; elle tombe à 200 mille francs une semaine plus tard. La récolte des soies n'a pas généré l'activité escomptée ; elle s'annonce même très mauvaise alors qu'on la prévoyait abondante quelques mois plus tôt. Certains négociants espèrent une hausse des cours en raison de la probable pénurie de matière première pour les manufactures.

Début juillet, Darnal-Mayer envoie un rapport sur la conjoncture économique⁹⁷ à Lyon à la demande de Jaubert. La place subit à la fois les contrecoups de la crise économique et une forte contraction des crédits accordés aux négociants. Toutes les manufactures ont mis leurs ouvriers au chômage, faute de débouchés. Le marché allemand s'est fortement réduit suite à la crise et les exportateurs désespèrent de ne pouvoir vendre leurs soies en Amérique. Le comptoir fonde tous les espoirs sur la foire de Beaucaire, où de nombreux négociants sont partis. Leur absence réduit l'escompte présenté au comptoir à moins de 200 mille francs par semaine ; Darnal-Mayer note que « *le bon papier sur Lyon trouve facilement à s'escompter sur place à 3 %* ». Le discrédit des anciennes pièces d'argent continue et les caisses du comptoir sont pleines d'écus de 3 et 6 livres qu'il propose de faire fondre à la Monnaie de Lyon par l'intermédiaire du receveur général Nivière. Le mois d'août n'apporte aucune amélioration ; le taux de l'escompte reste à 3 % à la bourse. Le 12 août, Darnal-Mayer déplore la « *stagnation générale dans les affaires* », dont il ne peut prévoir la fin. Le 22 août, il répond à Jaubert qui s'inquiète de ne pas avoir reçu le rapport d'activité de juillet, que Joyard est de nouveau à la campagne et que les autres censeurs n'ont pas pris la relève. L'absence hors de Lyon d'un des principaux négociants en soie en pleine période de récolte montre l'atonie complète des affaires. Le peu de demandes de soies brutes entraîne une baisse des cours de 9,4 % malgré une récolte jugée chétive. L'activité du comptoir s'est encore réduite pour atteindre un million de francs d'escompte ; le taux de l'escompte a baissé à 2,75 % à la bourse en fin de mois. Les censeurs expriment un léger optimisme dans leur rapport mensuel : s'ils déplorent des stocks importants, ils notent néanmoins des achats importants des foires d'Allemagne et un peu d'Espagne. Les négociants attendent beaucoup de la prochaine foire de Leipzig fin septembre. L'escompte reprend un peu d'activité en septembre et atteint environ 400 mille francs par semaine. Darnal-Mayer indique à Jaubert que la circulation des billets s'est stabilisée depuis plusieurs mois autour de 2,3 millions de

⁹⁷ Le document figure en annexe (voir § 11.1.6) et est étudié dans le chapitre 5.3.2 sur les rapports de conjoncture.

francs. Le négoce des soies brutes reprend de la vigueur ; c'est l'origine de la reprise de l'escompte selon les censeurs. Il semble y avoir une forte demande dans les grains et les liquides, ce qui fait monter les prix. Au 30 septembre, les engagements du comptoir atteignent 3 millions de francs, ce qui représente une baisse des deux tiers par rapport au 31 décembre 1810. Les principales maisons sont les banquiers Quevremont Baleyrier & Cie (265 mille francs), Seignoret frères (262 mille francs) et Audiffret & Cie (194 mille francs).

Illustration 8 : Billet du Mont de Piété de Lyon.



Collection : Archives Banque de France.

Début octobre, l'activité du comptoir se reprend un peu entraînée par la fabrique de soieries, mais les autres branches du commerce connaissent toujours la même stagnation. L'escompte est d'environ 500 mille francs par semaine, mais les taux restent toujours entre 3 et 3,5 % sur la place. Mi-octobre commence la refonte des anciennes monnaies du comptoir, à raison de 2,75 francs par écu de 3 livres et de 5,80 francs par écu de 6 livres. L'hôtel des Monnaies en prend environ 50 mille francs par jour qu'il paie par un bon à 15 jours d'échéance. Les censeurs signalent une hausse du trafic sur le Rhône grâce aux importants achats de grains que le Midi de la France effectue principalement en Bourgogne. L'escompte monte légèrement ; les taux sont à 5% sur Paris et à 3,5 % sur Lyon. La circulation des billets est à 2,6 millions de francs ; Darnal-Mayer craint que le comptoir se trouve « *au dépourvu de ces billets si conspués dans le début et si recherchés aujourd'hui* ». Le 12 novembre, le comptoir demande à Jaubert l'admission à l'escompte des billets émis par le Mont-de-piété de Lyon ; cela représente un montant annuel d'un million de francs. Après quelques hésitations, il donne son accord le 2 décembre. Le 25 novembre, Napoléon autorise l'exportation de 150 tonnes de soies après une réunion du Conseil général du Commerce. Quelques jours tard, la rumeur d'un décret autorisant l'exportation des soies italiennes vers l'Angleterre soutient le cours des soies, mais on craint une forte baisse si cette rumeur était démentie. La reprise de l'activité se poursuit en décembre et le comptoir manque de billets à mettre en circulation. Ce manque de liquidités hausse le taux de l'escompte à 5,5 % sur Paris et à 4% sur Lyon. Les censeurs soulignent une reprise générale du commerce en fin d'année. Comme la place de Lyon, le comptoir d'escompte a subi les effets de la crise économique en 1811. L'escompte est de 30 millions de francs et les effets au comptant de 24 millions de francs ; cela représente une diminution de 45 % par rapport à l'année précédente, les revenus du comptoir baissent dans les mêmes proportions. Pierre Cayez indique que les exportations de soies ont baissé de 24 % entre 1810 et 1811⁹⁸ ; il semble donc que le comptoir ait été plus durement touché que la place. À la fin de l'année, Mollien écrit à Napoléon que « *le comptoir de la Banque réussit bien à Lyon, et a facilité l'heureux mouvement d'activité que présente cette place ; le commerce de Lyon se sert du comptoir pour ses comptes courants qui y sont très nombreux ; les billets de banque circulent avec abondance et faveur*⁹⁹ ». Comme pour Rouen, le ministre s'ingénie à minimiser les effets de la crise économique ; par contre, les renseignements sur la place de Lyon sont plus fiables. L'importance des comptes courants et la circulation des billets qui se maintient à plus de

⁹⁸ Pierre CAYEZ, *Métiers Jacquard et Hauts-fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*.

⁹⁹ Lettre de Mollien à Napoléon du 5 décembre 1811 (Museo Jolio Lubo, La Havane).

2 millions de francs sont conformes à la réalité. L'escompte sur Paris ne représente que 14,3 % du total ; ce qui confirme le caractère décentralisé de Lyon et son autonomie financière vis-à-vis de Paris. Pour la première fois apparaît une critique directe de la politique impériale qui « *a porté l'année dernière un coup terrible à la manufacture*¹⁰⁰ ». Sans craindre une éventuelle répression, les auteurs ont voulu signifier au gouverneur la divergence d'intérêt entre le négoce lyonnais et le régime napoléonien.

E. L'année 1812

Tableau 21 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1812 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	3 051 081	3 400 725	3 132 000
Février	2 649 597	2 581 544	3 074 000
Mars	3 656 010	3 360 561	2 792 000
Avril	4 360 675	3 168 588	3 147 000
Mai	2 240 526	2 403 995	2 958 000
Juin	4 562 546	2 533 655	3 785 000
Juillet	4 051 313	2 451 095	2 932 000
Août	1 956 902	1 368 960	2 681 000
Septembre	2 504 910	1 863 576	2 655 000
Octobre	3 047 139	1 991 933	2 979 000
Novembre	3 393 913	2 543 982	2 672 000
Décembre	4 704 051	2 372 477	2 894 000
Total	40 178 663	30 041 091	2 975 083

Sources : Archives de la Banque de France.

L'année 1812 débute sous les rumeurs de plus en plus persistantes de guerre avec la Russie¹⁰¹ ; cela ne semble pas gêner l'activité du comptoir qui reste soutenue début janvier. La pénurie de billets de banque perdure et le comptoir demande à Paris l'envoi de séries supplémentaires ; les séries M, N, O, P représentant le 4^e million de francs sont envoyées à partir du 15 janvier. À la fin du mois, toute la place ne parle que de l'extension de l'entrepôt de coton. La ville de Lyon est dotée d'un entrepôt où doivent transiter tous les cotons arrivés par la mer Méditerranée ; les Lyonnais souhaitent que cette obligation soit étendue aux cotons arrivés par terre. Les estimations de l'augmentation de l'activité économique

¹⁰⁰ Rapport d'activité de novembre 1810 des censeurs adressé à Jaubert.

¹⁰¹ Lettre de Guérin à Peloso à Gènes du 4 janvier 1812 (cf. LABASSE, *Le commerce des soies à Lyon*, p. 125)

qui en résulterait, oscillent entre 80 et 200 millions de francs. Darnal-Mayer parle d'une centaine de millions de francs lorsqu'il sollicite le soutien de Jaubert à cette demande. Le 3 février, le commandant de la place doit retirer du comptoir le poste militaire qui y était établi depuis 1809 suite au départ de toute la garnison de Lyon ; cela inquiète Darnal-Mayer car les caisses ne seront plus gardées la nuit. La garde est désormais assurée par un garçon de caisse qui dort au comptoir. Une semaine après le départ des troupes, on constate une baisse d'activité sur la place et l'escompte au comptoir baisse de moitié. L'argent devient plus abondant et le taux d'escompte baisse à 3,5 % à la bourse. Le 27 février, Darnal-Mayer signale que toutes les troupes de la 19^e division militaire marchent vers la frontière. Comme chaque année, le négoce lyonnais parie sur la nouvelle récolte des soies et l'activité se reprend en mars. L'escompte dépasse un million de francs la dernière semaine de mars et l'escompte repasse la barre des 4 %. La refonte des anciennes monnaies continue, mais le comptoir considère que c'est une avance gratuite de 600 à 700 mille francs à la Monnaie de Lyon alors qu'il manque d'espèces en caisse. Le comptoir ne peut plus escompter les effets sur Paris que contre des mandats sur son compte à la Banque de France ; mandats que le présentateur doit encaisser par l'intermédiaire de son correspondant à Paris. Comme la Banque de France remet assez peu de papier sur Lyon, le comptoir ne peut bénéficier d'un afflux d'espèces par ce biais. Les censeurs notent une baisse importante du commerce des blés suite aux mauvaises récoltes de l'année 1811. En avril, l'activité connaît une hausse sensible en prévision de la récolte des soies. Cette amélioration est de courte durée ; l'escompte baisse de moitié au mois de mai. Début juin, Guillot & Duchamp, fabricant d'étoffes de soie, fait faillite avec un passif de 200 à 300 mille francs. L'abondance de la récolte des soies, tant dans le Piémont que dans le Midi de la France, est confirmée mi-juin. Les transactions reprennent fortement sur la place et le comptoir escompte à nouveau plus d'un million de francs par semaine. La circulation des billets atteint presque 4 millions de francs.

L'activité soutenue continue en juillet ; le comptoir se plaint de ne pouvoir escompter davantage par manque de liquidités. Cependant, la circulation des billets reflue à 3 millions de francs, ce qui semble être la capacité d'absorption de la place depuis le début de l'année. Le comptoir reçoit un 5^e million en billets, mais il ne sera jamais utilisé. Fin juillet, les escomptes baissent sensiblement avec le départ des négociants à la foire de Beaucaire ; le taux repasse sous la barre des 4 %. Darnal-Mayer se plaint du directeur de la Monnaie de Lyon qui paye ses bons avec retard. Le 10 août, l'abondance des liquidités sur la place fait revenir les espèces et les billets dans les caisses du comptoir ; l'escompte

chute à 160 mille francs et la circulation baisse à 2,5 millions de francs. « *Les premières valeurs sur Lyon trouvent des preneurs à 3,5 %¹⁰²* » et le comptoir ne peut employer ses fonds qui restent improductifs. L'activité du comptoir reprend un peu de vigueur à la fin du mois d'août. La hausse continue en septembre en raison de l'activité de la fabrique qui a reçu des commandes d'étoffes de soie. Il y a assez peu de mouvements sur les marchandises comme à la bourse et l'abondance de liquidités maintient le taux de l'escompte à 3,5 % sur la place. Fin septembre, on espère une paix prochaine à l'annonce des premiers succès militaires en Russie. Le commerce des blés et des vins se reprend vivement, mais l'activité économique ne permet pas l'emploi des fonds du comptoir qui restent en partie inactifs. Mi-octobre, Darnal-Mayer signale une hausse des demandes d'escomptes suite à un resserrement des liquidités sur la place. Ce manque ponctuel de liquidités n'est pas conjoncturel, mais dû à des envois de fonds importants à Marseille, où l'escompte est à plus de 6 %. Les financiers lyonnais se sont livrés à une vaste opération d'arbitrage pour profiter du différentiel de taux ; le retour à la normale devrait avoir lieu dans une semaine. Dans leur rapport, les censeurs mettent l'accent sur la forte hausse du blé dans le Nord « *à un prix où aucun spéculateur n'ose y toucher* » et des prix du vin dans le Midi, « *si élevés que les commettants ont retiré majeure partie de leurs ordres* » ; ce sont les effets de la disette de l'été 1812. On ne trouve aucune mention du coup d'État du général Malet, ni dans la correspondance quotidienne du directeur, ni dans le rapport mensuel des censeurs. Début novembre, Darnal-Mayer se plaint de la monnaie de billon qui afflue dans les caisses du comptoir et que le caissier est obligé de donner au public en petite quantité, ce qui déclenche des protestations. Elle est ici opiniâtrement refusée principalement par « *des gens du peuple des ouvriers, des habitants de la campagne qui, pour un chétif appoint qu'on les oblige à recevoir en anciens sous de six liards, se permettent des injures et des propos indécents* ». Il signale à Jaubert que ces comportements nuisent au crédit du billet et propose d'envoyer la monnaie de billon à Paris où elle a cours partout. Le 19 novembre, il décide de proscrire la monnaie de billon des paiements de 250 à 1 000 francs. L'escompte se redresse un peu au moins de novembre, mais les taux restent très bas sur la place.

¹⁰² Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 24 août 1812.

Tableau 22 : Situation générale du comptoir de Lyon au matin du 7 décembre 1812 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Caisse principale, billets	2 245 250,00	Banque de France, compte de fonds	6 000 000,00
Caisse principale, espèces	3 828 948,14	Banque de France, compte de billets	5 000 000,00
Caisse principale, arriéré de paiements	115 418,74	Banque de France, compte courant	6 251,80
Caisse de frais	4 517,85	Escompte	120 624,00
Effets escomptés	5 180 979,85	Caisse d'épargne des employés	548,25
Effets au comptant	120 802,69	Créditeurs divers	2 088,10
Bons de la Monnaie	364 794,35	Comptes courants, effets non échus	120 802,69
Billets de banque	3 910,00	Comptes courants, disponible	778 893,21
Mobilier	39 439,00		
Frais divers	41 547,43		
Résultats du 1er semestre 1809 et 1811	83 600,00		
Total	12 029 208,05	Total	12 029 208,05

Sources : Archives de la Banque de France.

Début décembre, le Conseil général décide de vendre au comptoir de Lyon 1 500 actions Banque de France au cours de 1 216 francs. Jaubert y voit « *un avantage incontestable pour le comptoir de Lyon tant que les circonstances s'opposent au développement des opérations commerciales* » ; il souhaite que le comptoir s'acquitte de la somme au plus tôt. Darnal-Mayer indique qu'il va « *ramasser toutes les bonnes valeurs sur Paris qui se présenteront jusqu'à deux mois d'échéance pour en faire remise à la Banque* », mais il ne croit pas possible de trouver la somme de 1,8 million de francs avant la fin du mois. Il joint à sa lettre la situation du comptoir au 7 décembre matin pour étayer sa démonstration. On voit que le portefeuille d'escompte est de 6 millions de francs comme avant l'émission des billets ; alors qu'il devrait atteindre 10 millions. Le directeur sollicite ses amis négociants pour obtenir les effets sur Paris demandés par Jaubert. Mi-décembre, le comptoir escompte 1,4 million de francs. Le 17 décembre, celui-ci l'informe que la somme à verser par Lyon est réduite à 500 mille francs ; le reste de la somme sera payée par des mandats sur le comptoir. Cette décision est assez mal accueillie par Darnal-Mayer, car « *le changement de cette mesure contrarie singulièrement celles que plusieurs maisons de commerce avaient déjà prises pour faire des présentations importantes sur Paris ; mesures auxquelles j'avais même encouragé les principaux comptes courants. Je me suis par-là compromis vis à vis de plusieurs personnes devant aujourd'hui rétracter mon invitation. Les mandats que la Banque fournira sur le comptoir diminueront d'autant les*

sommes destinées aux escomptes et sur lesquels le commerce comptait à l'époque de l'année où les ressources que le comptoir lui offre sont les plus précieuses ». La mesure a perturbé la bourse de Lyon, où les courtes échéances sur Paris sont très demandées alors que le papier à 90 jours trouve difficilement preneur. Le 28 décembre, le comptoir constate que son encaisse est inférieure à la réserve¹⁰³ et à sa dette envers la Banque de France ; il doit donc suspendre ses escomptes. « *Cependant pour ne pas augmenter le mécontentement du public, le comité d'escompte admettra une petite portion des bordereaux en anticipant sur les recettes de la fin du mois* ». Le 31 décembre, les présentations à l'escompte atteignent 1,8 million de francs. Le Conseil d'administration du comptoir décide dans une circonstance aussi urgente de « *mettre en première ligne de ses obligations, celle de ne point priver entièrement le commerce des secours du comptoir, et de rendre cet établissement aussi utile que sa position le permet* ». Darnal-Mayer informe Jaubert qu'il n'honorera pas le mandat de 500 mille francs que la Banque de France a tiré sur le comptoir. Dans leur rapport, les censeurs parlent d'une masse d'escompte extraordinaire. Le commerce s'est étonné de la réduction des escomptes par le comptoir. Le rapport parle du retour d'une grande méfiance envers le comptoir. L'année 1812 est sensiblement plus favorable pour le comptoir ; l'escompte a augmenté d'un tiers par rapport à l'année précédente. Par contre, la conjoncture économique est beaucoup plus heurtée avec des fortes baisses aux mois de mai et d'août. La part infime de l'escompte sur Paris n'est pas représentative de l'activité de la place. En effet, le comptoir a souffert de manque de liquidités tout au long de l'année et a privilégié l'escompte des effets sur la place ; la part dévolue aux effets sur la capitale s'est donc réduite à la portion congrue. L'année se termine sur une mauvaise note, car la vente forcée des actions au comptoir et les ordres de Jaubert pour le règlement de cette transaction ont ruiné le capital de confiance que le comptoir avait patiemment accumulé depuis la crise boursière de 1810.

¹⁰³ À l'époque, on estime que la réserve doit contenir le tiers des billets en circulation pour faire face aux demandes de remboursements.

F. L'année 1813

Tableau 23 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1813 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTEÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	3 000 418	1 253 515	2 508 000
Février	4 513 390	1 329 245	2 781 000
Mars	4 992 896	2 358 966	3 083 000
Avril	3 136 923	1 832 013	2 224 000
Mai	5 284 057	1 556 856	2 414 000
Juin	5 851 930	1 374 899	2 442 000
Juillet	6 379 776	1 324 340	2 702 000
Août	4 544 869	1 644 602	2 685 000
Septembre	5 312 412	1 271 522	2 366 000
Octobre	4 350 620	1 264 540	1 987 000
Novembre	3 147 627	943 534	1 023 000
Décembre	3 769 520	673 591	
Total	54 284 438	16 827 623	2 383 182

Sources : Archives de la Banque de France.

Les présentations à l'escompte de la première semaine de l'année dépassent 6 millions de francs ; le comité d'escompte en accepte 2,7 millions. Pour cela, le comptoir a dû utiliser tous ses billets et son encaisse est tombée à 1,3 million de francs ; par cette manœuvre, il s'est mis dans l'incapacité d'honorer le paiement des actions. Le 4 janvier, Darnal-Mayer écrit à Jaubert qu'il « *serait donc très imprudent de payer le mandat de la Banque* » ; il propose de réduire l'escompte pour faire remonter l'encaisse et régler sa dette à la fin du mois. Il se fait également l'écho de la « *grande gêne dans le commerce qui ne s'attendait pas à être si maltraité* ». La garnison de Lyon a réinstallé le poste de garde militaire au comptoir¹⁰⁴. Le 11 janvier, Darnal-Mayer doit « *serrer fortement les voiles* » car l'encaisse a baissé de moitié en une semaine. La Caisse de Service a oublié d'envoyer le mandat de 500 mille francs au receveur général ; le comptoir dispose d'une semaine supplémentaire de délai. De nombreux particuliers lyonnais souhaitent acheter des actions Banque de France et se présentent au comptoir. Darnal-Mayer propose au gouverneur de leur vendre une partie de 1 500 actions, mais Jaubert refuse en prétextant que ce n'est pas le moment¹⁰⁵. Cette réponse est difficilement compréhensible, car les actions Banque de France sont cotées à Lyon

¹⁰⁴ 5 hommes de garde le jour et un homme de garde la nuit.

¹⁰⁵ Lettre de Jaubert à Darnal-Mayer du 22 février 1813.

depuis 1809 ; il s'agit juste d'élargir l'actionnariat local de la Banque de France. Cette vente aurait permis également d'augmenter les ressources du comptoir pour l'escompte. Le manque de liquidités sur la place oblige les négociants lyonnais à utiliser les mandats sur le comptoir pour régler leurs échéances ; il y a pénurie de carnets vierges au comptoir. Pendant la deuxième quinzaine de janvier, le comptoir ne peut escompter que le dixième des présentations. Le comité d'escompte affecte à l'escompte toutes les rentrées d'espèces. Tout au long du moins de janvier, les besoins de la place ont été très importants et le comptoir n'a pas pu en profiter faute de fonds. Il n'escompte que 3 millions de francs sur des présentations de 20 millions. Début février, Darnal-Mayer note que « *les besoins de la fin de janvier étant remplis, il en est résulté une diminution sensible dans les présentations à l'escompte* ». Au 15 février, les présentations sont inférieures à un million de francs par semaine et le taux de l'escompte baisse de 2 points à 3,5 % en deux semaines. L'abondance de liquidités sur la place gêne le comptoir dans ses escomptes et fait remonter l'encaisse. À la fin du mois, les censeurs observent que « *le comptoir par ses sages mesures est en état aujourd'hui de pourvoir à tous les besoins de la place* ».

Au 1^{er} mars, la faible activité de la place ne permet pas au comptoir de maintenir son portefeuille d'effets à un niveau suffisant selon Darnal-Mayer. Il demande au gouverneur d'envoyer quelques livres de cire à graveur, « *attendu que celle qui se débite à Lyon est moins bonne et plus chère que celle de Paris* ». Cette demande est étonnante car le comptoir ne fabrique ni ses imprimés, ni ses billets qui sont fournis soit par la Banque de France elle-même, soit son imprimeur Ducamp de Bussy¹⁰⁶ ; sans doute est-elle faite à titre personnel ? Les présentations à l'escompte restent assez faibles et le comptoir choisit des échéances assez longues (55 jours pour le papier sur Lyon et 77 jours sur Paris). L'augmentation est d'une vingtaine de jours d'échéance par rapport à janvier 1813, cela signifie que l'encaisse du comptoir est à nouveau importante. Le 15 mars, le censeur Joyard refuse sa réélection, car il souhaite se retirer des affaires. Darnal-Mayer déplore la décision de « *ce digne administrateur qui s'est acquis la considération la plus distinguée et l'attachement de tous ses collègues* ». La semaine suivante, il note que « *les opérations du comptoir continuent à avoir un mouvement régulier et suffisant pour employer les fonds disponibles* ». Début avril, le mouvement se poursuit, Mais Darnal-Mayer craint de devoir réduire les admissions à l'escompte, car les rentrées d'espèces du mois ne seront pas très fortes. Le 12 avril, il écrit à Jaubert que « *dès aujourd'hui, il faudra donc probablement faire subir une réduction aux bordereaux de présentation à*

¹⁰⁶ Son enseigne s'appelle *Aux deux griffons*, rue de Montesquieu, près du cloître Saint-Honoré à Paris.

l'escompte ; ce sera le signal d'un resserrement d'argent sur la place et je ne serais pas surpris que jusqu'après la foire de Beaucaire¹⁰⁷, les demandes du commerce au comptoir n'excédassent constamment les fonds applicables aux escomptes ». Le 19 avril, le manque de liquidités se fait cruellement sentir sur la place et le comptoir utilise une partie de la réserve destinée au remboursement des billets. Darnal-Mayer justifie cette décision, car il ne souhaite pas que le commerce murmure « *de la nullité des secours du comptoir dans les moments de besoins* ». Le lendemain, le gouverneur demande le paiement du solde des actions, soit 250 mille francs ; le directeur répond que « *les besoins de la place et les rentrées du mois ne permettent pas au comptoir de payer cette somme avant plusieurs semaines* ». Le 26 avril, le comptoir admet 183 mille francs sur des présentations de 2,6 millions ; l'échéance moyenne est de 18 jours de façon à accélérer les rentrées de fonds. Darnal-Mayer explique à Jaubert que « *cela équivaut presque à une nullité d'escompte et occasionne dans le public des clabauderies¹⁰⁸ et fait faire des conjectures de tous les genres* ». Les besoins de la place sont importants ; le taux de l'escompte est passé de 3,5 à 5,5 % en un mois. Les censeurs demandent un secours de 3 millions de francs pour faire face aux demandes d'escompte. Pour son dernier rapport d'activité, Joyard propose de hausser le taux d'escompte du comptoir à 5 %, car le taux de 4 % n'a été qu'une illusion pour le commerce et a fait fuir les capitaux de la place. Après son départ, les rapports mensuels deviennent assez inconsistants ; aucun de ses collègues ne semble avoir sa culture économique et sa capacité de travail.

¹⁰⁷ La foire de Beaucaire commence le 23 juillet.

¹⁰⁸ Dérivé de clabauder, commérage malveillant (Dictionnaire de l'Académie française).

Tableau 24 : Situation générale du comptoir de Lyon au matin du 19 avril 1813 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Caisse principale, billets	1 123 250,00	Banque de France, compte de fonds	6 000 000,00
Caisse principale, espèces	1 234 267,22	Banque de France, compte de billets	5 000 000,00
Caisse principale, arriéré de paiements	53 702,00	Banque de France, compte courant	252 455,93
Billets en réserve	1 000 000,00	Escompte	111 506,60
Caisse de frais	3 523,15	Effets sur Paris	1 879,50
Effets escomptés	6 479 478,49	Dividendes d'actions	9 000,00
Effets au comptant	214 068,59	Créditeurs divers	2 628,10
Actions Banque de France	1 824 000,00	Comptes courants, effets non échus	214 068,59
Billets de banque	4 475,00	Comptes courants, disponible	485 343,03
Mobilier	37 467,00		
Frais divers	26 650,30		
Résultats du 1er semestre 1809 et 1811	76 000,00		
Total	12 076 881,75	Total	12 076 881,75

Sources : Archives de la Banque de France.

Le 3 mai, le manque de fonds du comptoir perdure ; il ne lui peut escompter que 680 mille francs sur 3,7 millions. Néanmoins, les taux restent modérés sur la place à 6 % sur Paris et 4,5 % sur Lyon. Le censeur Martin-Puech, de passage à Lyon, a pris connaissance de la nouvelle classification des crédits et il encourage le comptoir à faire part de son innovation au gouverneur. Les besoins de la place baissent pendant la première quinzaine de mai ; les présentations atteignent 1,4 million de francs par semaine et le taux de l'escompte est à 4,5 %. Le 24 mai, Darnal-Mayer note « *la rareté de l'argent sur la place augmente graduellement et les demandes pour l'escompte suivent cette progression* ». Le lendemain, le taux de l'escompte atteint 6 % et les présentations dépassent 2 millions de francs. Les censeurs font part de besoins d'espèces importants pour la filature des nouvelles récoltes de soies. Les chiffres communiqués, dans leur rapport, sont plus pessimistes que la réalité : ils parlent d'une hausse des taux à 8 % sur la place et d'escompte inférieur à 200 mille francs par semaine. Le comptoir a escompté plus de 5 millions de francs en mai 1813, mais l'échéance des effets en portefeuille a baissé de 16 jours par rapport à avril. Cela traduit une pénurie d'espèces qui oblige le comptoir à assurer ses rentrées d'argent au plus tôt. La baisse de l'échéance du portefeuille permet également au comptoir de faire la réserve d'un tiers à un quart du montant des billets en circulation.

Le 7 juin, le directeur signale d'importants envois de fonds hors de Lyon ; cela se répercute sur

l'encaisse de comptoir qui doit restreindre les admissions à l'escompte. L'escompte monte à 7 % et l'argent devient très rare sur la place. Une semaine plus tard, le comptoir escompte 452 mille francs sur un total de 3,8 millions. Darnal-Mayer donne à Jaubert un bon état des lieux : « *Malgré les besoins extraordinaires de la place, il faudra écouter avec impassibilité les vociférations du commerce contre le comptoir qui, répète-t-on de tous côtés ne se montre jamais utile dans les circonstances les plus urgentes. On assure qu'il s'est donné du papier sur Paris à 10 % et du papier sur Lyon à 8 % ; on trouve des premières valeurs à 7 %. Ce triste état de choses durera au moins tout le mois et fait craindre de l'embarras chez ceux qui ne se sont pas prémunis d'avance* ». Le 21 juin, le comptoir escompte 1,2 million de francs sur un total de 5,8 millions. Darnal-Mayer indique que la « *somme versée sur la place a rendu les paiements plus faciles et remonté les cours de toutes les valeurs* ». Il espère que les escomptes atteindront 2 millions de francs par semaine, pour « *contribuer ainsi à donner une beaucoup plus grande activité aux affaires* ». La circulation des billets est de 2,6 millions de francs.

Le 5 juillet, Darnal-Mayer indique qu'il « *a fait un effort pour aider le commerce à la fin de juin (époque pour laquelle il y avait de forts engagements)* ». Le comptoir escompte 2,3 millions de francs sur 2,7 millions, mais les taux restent à 6 % sur la place. Le 8 juillet, trois maisons de commerce¹⁰⁹ suspendent leurs paiements à Lyon. Les semaines suivantes, le comptoir ne peut être aussi généreux et il admet la moitié des présentations qui oscillent entre 2,3 et 3 millions de francs. Le 19 juillet, Darnal-Mayer présume que « *les besoins de la place diminueront après le départ des marchands de soie pour Beaucaire et que les paiements de la fin de ce mois seront plus faciles* ». Le 26 juillet, la Banque de France envoie par la diligence un secours de 400 mille francs en espèces que le comptoir remboursera avec du papier sur Paris à 60 jours d'échéance. Le comptoir peut ainsi augmenter ses escomptes et les taux baissent à 5 % à la fin du mois. Jaubert informe le comptoir de Lyon de la faillite de la maison Bénier de Paris qui pourrait compromettre Bénier de Florence. Ce signalement de faillite, en dehors des lettres bimensuelles consacrées aux faillis, est probablement dû à des engagements importants de la place de Lyon sur cette maison florentine. Le comptoir connaît au mois de juillet une activité soutenue et l'échéance des escomptes a sensiblement monté 39,7 jours, ce qui lui permet d'engranger 28 mille francs d'escompte. L'activité subit une baisse en août ; les présentations sont d'un million de francs en moyenne. Darnal-Mayer note « *l'argent n'est pas rare sur la place mais il y a cependant encore des besoins* » ;

¹⁰⁹ Marie Page, Beaucourt neveu & Cie, Roux père & fils (marchand de soie). La première a peu d'engagement, les deux autres présentent peu ou point de perte.

les taux d'escompte refluent entre 4 et 4,5 % à la bourse.

Le 24 août, la banque Seignoret frères suspend ses paiements. Quelques jours plus tard, le gouverneur veut réduire les engagements sur le banquier Audiffret, car il considère les maisons Audiffret & Cie de Lyon et Audiffret Nezon & L'Huilier de Paris comme une seule et même signature. Darnal-Mayer rétorque que les associés des deux maisons ne sont point confondus mais très distincts, qu'elles travaillent sur un capital considérable et que chacune séparément jouit d'une confiance et d'une considération très grande. Au 30 septembre, Audiffret est le deuxième engagement avec 700 mille francs sur un total de 8,6 millions ; le comptoir ne semble pas lui avoir accordé un escompte inconsidéré. Nous ne connaissons pas la réponse de Jaubert, mais la décision de fragiliser le principal banquier de Lyon après la suspension de Seignoret ne paraît pas la mesure adéquate pour aider le commerce aux débuts de la crise de 1813. Les certificats d'honorabilité des deux maisons de commerce sont conservés dans le même dossier de compte courant ; il semble donc que le gouverneur soit resté sourd aux arguments du directeur de Lyon. L'escompte repart à la hausse au mois de septembre et le comptoir ne peut satisfaire qu'une faible partie des demandes¹¹⁰. Face à ce manque de liquidités du comptoir, les taux remontent à la bourse autour de 6 % avec un pic à 8 % le 16 septembre. Darnal-Mayer anticipe les rentrées qui seront assez considérables avant la fin du mois et décide de « *verser chaque jour d'escompte 4 à 500 mille francs sur la place* ». À la fin du mois, les censeurs s'inquiètent des demandes de remboursement de billets et prévoient le calme prochain des affaires. La place semble être du même avis, car les taux de l'escompte sont redescendus à 4,5 %.

Le 4 octobre Darnal-Mayer écrit « *l'argent est devenu abondant sur la place et malgré les besoins ordinaires de la fin du mois, les présentations à l'escompte n'ont été cette semaine que le tiers de celles de la semaine précédente* ». L'échéance moyenne des effets escomptés augmente ; le comptoir ne semble pas très inquiet sur l'évolution de son encaisse, car il privilégie les échéances plus longues (44 jours contre 30 à 35 jours en septembre). La semaine suivante, le directeur constate que l'encaisse diminue de 200 mille francs alors que les recettes ont excédé les dépenses. D'expérience, il y voit « *le prélude d'un resserrement de l'argent qui prescrit de modérer les escomptes pour ramener les espèces dans la caisse* ». Le même jour, le directeur reçoit une lettre confidentielle du gouverneur lui ordonnant de réduire les escomptes de façon à disposer de la moitié du capital en espèces. L'argumentation de la réponse de Darnal-Mayer est en deux

¹¹⁰ 820 mille francs sur 3,5 millions le 6 septembre, 567 mille francs sur 4,4 millions le 13, 1 036 mille francs sur 7,2 millions le 20 et 1 546 mille francs sur 4,7 millions le 27.

temps. Tout d'abord il conteste le chiffre de 6 millions de francs et considère que le capital du comptoir est de 4,2 millions après l'achat des 1 500 actions. Ensuite, il indique que « *pour arriver à cette somme d'ici la fin du mois, il faudrait suspendre entièrement les escomptes, ce qui jetterait l'épouvante sur la place* ». Dans sa réponse du 15 octobre, Jaubert ne conteste pas l'argumentaire, mais souligne l'urgence de la situation à Paris. Il précise qu'en ces circonstances générales, le commerce a dû réduire ses opérations par sagesse et par prudence et que la réduction des escomptes en sera plus supportable par la place. La semaine suivante, le comptoir admet la moitié des effets présentés. Le 25 octobre, il ne peut satisfaire que le tiers des demandes ; les taux d'escompte montent à 9 % sur Paris et entre 5 et 6 % sur Lyon. À la fin du mois, les censeurs s'inquiètent de la hausse des remboursements de billets ; la circulation des billets est désormais inférieure à 2 millions de francs. Ils réitèrent la demande d'autorisation de vendre les actions du comptoir pour permettre la hausse des escomptes ; comme en janvier 1813, le gouverneur répond par la négative.

La baisse de l'activité du comptoir continue en octobre et en novembre. Il essaye néanmoins de venir en aide à la place de Lyon autant que possible, mais ses moyens sont limités par rapport aux demandes d'escompte qui restent importantes. Le 14 novembre, le préfet de Lyon envoie une lettre confidentielle au ministre du Commerce Collin de Sussy, sur la situation économique à Lyon. Il y a fait part des retraits de fonds des capitalistes hollandais et genevois et des suspensions de paiement d'un grand nombre de maisons lyonnaises. Il indique que « *la place de Lyon de Lyon est dans un état de crise extraordinaire, amené par l'interruption de ses relations avec le Midi, l'Espagne et surtout l'Italie* ». Il demande au ministre d'intercéder auprès du gouverneur Jaubert pour qu'il accorde un secours momentané de 4 millions de francs au comptoir. Le 15 novembre, se réunit un Conseil d'administration extraordinaire consacré à la crise économique qui sévit à Lyon ; il demande l'envoi d'espèces pour reconstituer les 6 millions du capital du comptoir et un secours provisoire de 2 millions en papier sur Lyon à courte échéance. Les deux requêtes sont trop bien coordonnées, pour ne pas être préméditées. Par expérience, les comptoirs savent qu'une demande venant du préfet et transitant par un ministre rencontre moins souvent un refus qu'une demande directe au gouverneur. Le même jour, Darnal-Mayer écrit à Jaubert qu'il espère pouvoir hausser les escomptes à la fin du mois, car la place en a grand besoin. Il fait le même constat que le préfet : les capitalistes ont retiré massivement leurs fonds ces derniers jours et les maisons les plus

fragiles suspendent leurs paiements. La place a enregistré sept faillites¹¹¹ cette semaine. Le comptoir peut à peine escompter le quart des besoins de la place et les taux continuent leur montée à 9,5 % sur Paris et à 8 % sur Lyon.

Le 20 novembre, le Conseil général refuse d'accorder le secours demandé au motif que la « *correspondance particulière des diverses maisons de Paris avec celles de Lyon ne manifeste point ces vices inquiétudes* ». Cependant, il accorde au comptoir le droit d'admettre à l'escompte les effets non timbrés dont l'échéance ne dépasse pas le mois en cours. Quelques jours plus tard, Darnal-Mayer répond qu'un grand nombre de maisons de commerce se trouve dans une position critique depuis plusieurs jours. Les faillites se succèdent¹¹² et le taux d'escompte dépasse désormais 10 % sur la place. Le 29 novembre, le directeur constate que : « *Dans des circonstances plus heureuses, les billets de comptoir lui procuraient une jouissance d'environ 3 millions de francs et lui permettaient d'avoir un portefeuille d'environ 6 millions de francs* ». Mais, la circulation des billets est tombée à un million de francs et le comptoir doit réduire ses escomptes au moment où le commerce aurait besoin d'être secouru. Les censeurs reprennent l'argumentaire défendu par Joyard au mois de mai et réclament la hausse de taux de l'escompte à 5 % pour ramener les capitaux sur la place de Lyon. Début décembre, Darnal-Mayer se plaint de la concurrence des capitalistes, qui utilisent les fonds retirés du négoce, pour escompter les effets à échéances courtes. La fin de l'année s'annonce très difficile car « *la fin de l'année est l'époque de l'échéance de la majeure partie des dépôts & les capitalistes manifestent déjà l'intention d'en être remboursés*¹¹³ ».

La crise touche à présent des maisons réputées solides comme le marchand de soies Coste, un des administrateurs du comptoir. Sa suspension de paiements jette « *la consternation sur la place, moins par les suites qu'il peut avoir que par l'estime dont Coste jouissait et par l'attachement qu'on lui portait. Cette malheureuse affaire, au premier coup d'œil dit-on, se présente mal, car le passif excède un million de francs* ». Deux jours plus tard, il note que « *la faillite de Coste a causé un redoublement de terreur aux capitalistes. C'est dans cette classe que se trouvent les plus forts intéressés chez ce failli et plusieurs ont annoncé qu'ils retireraient tous les dépôts qu'ils avaient sur la place. Une telle résolution ne peut que jeter dans l'embarras un grand nombre de maisons de commerce et il n'est que trop probable que les craintes que*

¹¹¹ Blanc Tour & Cie (marchands drapiers), Blanc frères (marchands drapiers & entrepreneurs de cendres gravelées), Valesque & Cie (commissionnaires-chargeurs), Noirot & Cie (marchands de farines), Kubly & Cie (marchands de chapeaux de paille), Hotebard frères (entrepreneurs de bâtiments), et Claude (receveur des droits réunis).

¹¹² Rouyer Lentillon & Guichon le 22 novembre, Pupier (commissionnaire en roulage) et 2 libraires le 26, JC Botta le 29.

¹¹³ Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 6 décembre 1813.

l'on conçoit pour la fin de l'année se réaliseront ». Le 18 décembre, il annonce qu'un autre administrateur, le banquier Couderc¹¹⁴ suspend ses paiements en plein crédit et que son bilan présente un excédent de 5 à 600 mille francs. Darnal-Mayer est très étonné, car cette suspension aurait pu être évitée par le concours de quelques amis ; ce banquier a sans doute préféré arrêter ses affaires et laisser passer l'orage. Cet événement « *porte un tort irréparable à la place de Lyon et porte un coup funeste au crédit dont elle jouissait encore* ». Une semaine plus tard, il signale deux autres faillites¹¹⁵ et craint de plusieurs autres dérangements. Fin décembre, la place de Lyon craint d'être obligée d'arrêter tout paiement et toute opération par suite de l'invasion du territoire ; le 28 décembre la bourse ferme faute de transactions. Les débuts de la Campagne de France ruinent la reprise économique observée au premier semestre 1813. L'activité d'escompte du comptoir connaît cependant une hausse de 35 %, ce qui permet de clôturer l'année avec un bénéfice de 110 mille francs. L'agonie du régime napoléonien jette un discrédit sur la Banque de France et ses comptoirs d'escompte et la circulation de billets se réduit comme peau de chagrin.

G. L'année 1814

Tableau 25 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lyon pour l'année 1814 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	2 501 906		
Février	1 624 013		
Mars	552 374		
Avril	271 761		
Mai	920 893		
Juin	209 711		
Juillet	35 900		
Août	23 703		
Septembre	102 250		
Octobre	39 211		
Novembre	649 585		
Décembre	454 948	23 817	
Total	7 386 255	23 817	

Sources : Archives de la Banque de France.

¹¹⁴ La banque s'appelle Couderc père & fils & Scherb.

¹¹⁵ Jacquemet père & fils (commissionnaires pour l'Italie) dont le chef s'est suicidé et J.B. Michoud.

Au début de l'année 1814, la population lyonnaise est obnubilée par l'invasion de la France. Les Autrichiens occupent Genève et le bruit court qu'une colonne a atteint Bourg-en-Bresse. On craint une prise de la ville ; Darnal-Mayer présume que « *tous les magasins, les boutiques et les bureaux seront fermés* » à partir du 3 janvier. Pourtant, il ne cède pas à la panique ambiante et attend avec calme les événements. Le 2 janvier, un Conseil d'administration extraordinaire décide « *qu'en cas de coup dur, le directeur se soumette sans opposition aux demandes faites* » et considère que les valeurs sont plus en sûreté dans les coffres du comptoir que sur la route de Paris. La garde nationale a été appelée et entreprend la mise en défense de la ville. Le 4 janvier, le chef du Bureau de la correspondance Ville arrive à Lyon avec la mission de mettre en sûreté les valeurs du comptoir. À l'invitation de Darnal-Mayer, il passe la soirée au **Cercle des négociants**, où il note une vive inquiétude. Darnal-Mayer note que les peurs se calment vers dix heures du soir après l'arrivée du sénateur Chaptal. Celui-ci, nommé commissaire impérial pour la défense de Lyon, parle d'une paix conclue avec l'Espagne¹¹⁶ et de la réponse de l'Empereur au Sénat. Le lendemain, on parle d'une avancée de l'armée autrichienne jusqu'à Nantua et la ville « *passé ainsi de la crainte à l'espérance et de l'espérance à la crainte* ». Le 5 janvier, le Conseil d'administration décide d'envoyer à la Banque de France les billets encore en caisse (19 600 billets pour 4,9 millions de francs répartis en cinq paquets cachetés) et les effets sur Paris cachés dans deux balles de soie que l'excuseur Joyard adresse à son correspondant parisien¹¹⁷. Le chargement est accompagné par un employé du comptoir et par Ville qui voyage sous une fausse identité. La diligence part le 7 janvier au matin et devrait arriver à Paris le mardi 11 au plus tard. Darnal-Mayer marque son opposition à cette opération, car il considère qu'ainsi vidé de sa substance, le comptoir peut être liquidé en quelques heures. Le 13 janvier, la chambre de commerce s'oppose à la fermeture du comptoir ; le portefeuille d'escompte est remis au caissier et au fils de Darnal-Mayer pour le mettre en lieu sûr dans une ville voisine. La route de Bourgogne étant coupée, les deux hommes prennent celle du Bourbonnais et s'arrêtent à Fleurs (Loire). Mi-janvier, Augereau arrive à Lyon pour prendre le commandement de l'armée éponyme ; en 24 heures, il repousse les Autrichiens qui menacent la ville depuis le 12 janvier. Darnal-Mayer note la défection des autorités préfectorales et municipales qui se tiennent prêtes à négocier avec l'ennemi. Le 24 janvier, Augereau est de retour à Lyon avec des renforts. L'armée autrichienne s'est repliée ; Darnal-Mayer considérant la situation plus sûre, rappelle son fils et le caissier. Ils sont de retour le 27 janvier « *non*

¹¹⁶ Traité de Valençay du 11 décembre 1813 par lequel la France reconnaît à Ferdinand VII le titre de roi d'Espagne.

¹¹⁷ M. Leleu, rue Française n° 2.

sans avoir éprouvé de grandes difficultés dans le trajet à travers les montagnes du Forez où plusieurs pieds de neige s'étaient amoncelés¹¹⁸ ». Plusieurs maisons importantes, dont Audiffret et Bodin, ont suspendu leurs paiements par précaution. La liquidation de janvier est difficile ; « *les modiques secours que le comptoir accorde encore au commerce par ses escomptes entretiennent seuls une faible circulation du numéraire* ».

Début février, le comptoir fait face à 275 mille francs d'effets protestés, dont une partie sur d'autres places. Il souhaite utiliser le réseau de correspondants de la Banque ou, à défaut, les receveurs généraux pour recouvrer ses créances. Darnal-Mayer craint qu'en pleine désorganisation du pays, il ne puisse engager les poursuites judiciaires dans les délais prévus par la loi. Pour faciliter les paiements sur la place ; le comptoir favorise les groupements solidaires entre négociants en acceptant leurs traites à l'escompte. Darnal-Mayer explique à Jaubert qu'il « *rend un grand service à la place, et travaille en même temps, à sa propre sûreté, puisque aucune valeur ne lui présente un meilleur gage que celles qui émanent de pareilles associations* ». L'activité du comptoir continue à chuter ; elle représente en février le tiers de celle de l'année précédente. Pour augmenter les recettes, il demande l'autorisation de prêter à 90 jours sur garantie d'actions Banque de France ou de rente 5 % consolidé. Le 12 mars, Jaubert répond que ce type d'opération est contraire aux statuts¹¹⁹. La liquidation de février se passe très mal ; les effets sont payés très lentement et souvent en papier. Les relations commerciales sont interrompues et le commerce attend le résultat de « *la lutte terrible que la France soutient si glorieusement*¹²⁰ ». La correspondance du comptoir reprend le 21 mars après la reddition de la ville. Battu à plusieurs reprises par les Autrichiens début mars, Augereau s'apprête à défendre Lyon maison par maison, mais il évacue la ville dans la nuit du 20 au 21 à la demande des autorités locales. Celles-ci s'empressent de remettre les clés de la ville au prince de Hesse-Hombourg qui commande les troupes autrichiennes. L'escompte dépasse à peine 500 mille francs en mars. Pour utiliser les fonds du comptoir, le directeur propose de prendre à son nom du papier à la bourse au taux de la place soit 12 % au lieu du taux de 5 % en vigueur au comptoir¹²¹. Il espère aussi obtenir du papier à escompter des associations solidaires de négociants. À la fin du mois, le rapport mensuel des censeurs se limite à « *nous nous ne permettrons aucune réflexion sur un aussi triste tableau* » ; c'est leur dernier rapport adressé à la Banque de France.

¹¹⁸ Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 31 janvier 1814.

¹¹⁹ Les avances sur effets publics (actions Banque de France et rente 5 % consolidé) ont été autorisées par le Conseil général le 3 octobre 1806. Comme la disposition n'est pas reprise dans les statuts fondamentaux de 1808, le Conseil décide le 22 janvier 1808 l'extinction progressive des prêts accordés (environ 16 millions de francs) sur l'année 1808. Tous les prêts sont remboursés au 2 janvier 1809.

¹²⁰ Lettre de Darnal-Mayer à Jaubert du 21 mars 1814.

¹²¹ Le taux de l'escompte Banque de France a été augmenté de 4 à 5 % le 12 février 1814.

Le 1^{er} avril, les autorités municipales¹²² braquent le comptoir avec le concours de la Garde nationale et obligent Darnal-Mayer à leur remettre 250 mille francs en espèces sous peine d'exécution sommaire. Celui-ci relate les faits au gouverneur provisoire Laffitte¹²³ le 14 avril : « *Ce fut pour moi un véritable coup de foudre et j'eus besoin de recueillir tout mon sang froid et toute ma présence d'esprit pour agir comme je le devais dans une circonstance aussi délicate et critique. Après avoir opposé la plus opiniâtre résistance il fallut, enfin, céder à la force* ». L'activité du comptoir reste très faible au mois de mars, le directeur emploie les termes « *chétifs escomptes* » et « *épuisement du portefeuille* » dans ses courriers. La Banque de France envoie deux agents, Messié et Martin, en mission à Lyon suite à cet incident ; leur rapport indique « *nous n'avons pas partagé tout à fait l'opinion de M le Directeur du comptoir de Lyon sur la tranquillité de cette ville, il nous a paru qu'il y avait encore beaucoup de division dans les esprits, ce qui a même donné lieu à quelques émeutes qui quoique passagères n'amenèrent pas moins de la fermentation* ». Ils considèrent que le comptoir doit réduire ses escomptes pour ne pas dévoiler au public l'ampleur des fonds encore en caisse. La situation reste tendue à Lyon, car tous les négociants cherchent des expédients pour mettre leurs fonds en sûreté hors de la ville. Le 3 mai, Darnal-Mayer écrit au gouverneur qu'il ne trouve pas d'effets sur Paris sur la place suite à « *la mévente absolue de toutes les marchandises et de la cessation de toute communication* ». Le comptoir a en portefeuille 409 mille francs d'effets protestés, dont quelques-uns sur Milan ; ils sont envoyés au correspondant (sans doute Charles Ciani ?), mais Darnal-Mayer craint le retour des espèces par diligence. Début mai, les autorités alliées maintiennent M. de Bondy comme préfet du Rhône ; sans doute en remerciement de son rôle dans la reddition de la ville ? Le 8 mai, le comptoir d'escompte obtient la protection du commandant autrichien, le prince de Hesse-Hombourg. Cependant, les administrateurs du comptoir décident par prudence de limiter l'escompte jusqu'au départ des troupes étrangères du territoire français. L'activité situation économique ne repart pas malgré la préparation de la foire de Beaucaire. Darnal-Mayer note que les remises ne reposent que sur des nantissements de marchandises. Trois décennies avant leur légalisation, le négoce lyonnais a mis en place les certificats de dépôts de marchandises pour faire face aux problèmes de trésorerie. Les courriers ne donnent pas plus de précision, notamment sur l'entrepôt qui délivre ces reçus. La Banque de France s'inquiète des nombreux défauts de paiements à Lyon et Laffitte demande la liste des nouvelles faillites et des suspensions.

¹²² La députation est conduite par un des fils de l'administrateur Régný, trésorier de la ville.

¹²³ Le 30 mars, Jaubert a reçu l'ordre d'accompagner l'impératrice Marie-Louise à Blois. Le 6 avril, Le Conseil général a nommé Jacques Laffitte gouverneur provisoire

Tableau 26 : État des caisses du comptoir de Lyon au matin du 23 mai 1814 (en francs).

Espèces étrangères en or et en argent	22 822,10
Écus de six livres (valeur 5,80 francs)	115 639,20
Écus de trois livres (valeur 2,75 francs)	84 291,05
Écus de cinq francs	256 858,10
Écus piastres	161 669,85
Pièces blanches nouvelles en sacs	17 002,55
Napoléons d'or	7 000,00
Louis d'or de 48 livres (valeur 47,20 francs) et de 24 livres (valeur 23,55 francs)	5 963,15
Pièces blanches anciennes et nouvelles libres ou en rouleaux	75 641,35
Monnaie de cuivre et de billon	4 635,13
Arriéré en 5 effets	17 976,20
Total	769 488,58

Sources : Archives de la Banque de France.

Le 21 mai, Darnal-Mayer note que « *les gens se plaignent de l'afflux de monnaies étrangères sur Lyon* » ; il espère la publication d'un nouveau tarif des monnaies moins onéreux. Les monnaies étrangères (piastres comprises) représentent le quart de l'encaisse du comptoir au 23 mai ; on semble loin de l'afflux dont parle l'opinion publique. Début juin, les autorités publient un nouveau tarif des monnaies étrangères suite à l'afflux de monnaies allemandes à Lyon. Leur valeur en francs est réduite de plus de 2,5 % ; excepté pour les piastres. Le directeur prévoit, selon la loi de Gresham, une disparition des monnaies espagnoles. Le 13 juin, les troupes alliées évacuent Lyon et une division française est attendue ; le comptoir estime la ville à nouveau sûre et reprend pleinement ses activités. La Banque de France envisage de fermer ses comptoirs de province. Le préfet du Rhône et la Chambre de commerce demandent le maintien du comptoir d'escompte, car sinon « *le taux de l'argent deviendrait exorbitant* ». La circulation des billets est tombée à 16 mille francs et l'escompte dépasse à peine 200 mille francs au mois de juin ; son influence sur la bourse est très faible. Les véritables motivations des négociants est ailleurs : depuis plusieurs années, le comptoir se chargeait gratuitement de l'encaissement de tous leurs effets de commerce et les paiements par mandats facilitaient beaucoup les liquidations. Il est plus probable qu'ils tiennent à garder les avantages des comptes courants.

Illustration 9 : Pièce de 2 escudos à l'effigie de Ferdinand VII.



Source : Musée de la Monnaie de Paris, phot. Jean-Marie Duveillier, droits réservés.

Mi-juin, la situation économique s'améliore ; Darnal-Mayer envoie le 17 juin un rapport assez optimiste : « *Aujourd'hui chacun travaille à réparer les maux passés. Notre manufacture de soieries a repris beaucoup d'activité. Les autres branches du commerce sont encore assez languissantes ; mais elles se réveilleront successivement dès que les combinaisons du commerce pourront être assises sur des bases stables. On s'attend à un grand mouvement d'affaires à la prochaine foire de Beaucaire. L'argent qui est encore ici stagnant dans les caisses trouvera bientôt de nombreux emplois et le taux de l'intérêt devra s'élever sensiblement surtout lorsque les expéditions maritimes prendront de l'importance. (...) Il ne me reste plus en caisse un seul billet du comptoir. Depuis longtemps il ne s'en présente plus au remboursement, quoiqu'il y en ait encore pour seize mille francs en circulation. Il est à présumer que cette somme est en grande partie sous les scellés dans les caisses de quelques négociants faillis ou de personnes décédées. Dès que les affaires auront repris toute leur activité, le commerce éprouvera un grand besoin des billets du comptoir, et ils seront indubitablement recherchés de préférence aux espèces* ». Fin juin, le comptoir escompte 57 mille francs par semaine ; la situation se dégrade au mois de juillet avec le départ des négociants à la foire de Beaucaire. Le maire de Lyon demande un délai de 6 mois pour rembourser les 250 000 francs volés début avril. Le directeur témoigne au maire « *toute sa surprise d'une pareille proposition* » et demande le remboursement intégral avec les intérêts d'ici le 4 août au plus tard. Le 18 juillet, Darnal-Mayer se plaint à nouveau de l'abondance des piastres¹²⁴ ; il estime

¹²⁴ Au 18 juillet matin, les piastres représentent 266 mille francs sur une encaisse totale de 1,5 million de francs.

ces monnaies sans grand débouché et pense qu'elles « *fniront par entraver toutes les transactions* ». Cette défiance traduit l'extrême faiblesse du commerce extérieur à l'été 1814 ; dans le cas contraire, les piastres seraient recherchées par le négoce pour effectuer ses achats à l'étranger à moindre coût.

Début août, la place de Lyon attend le retour de la foire de Beaucaire ; la situation économique s'améliore. Le banquier Audiffret qui avait suspendu ses paiements en janvier, reprend ses activités. Réhabilité, il reprend son poste d'administrateur avec l'acclamation unanime de ses collègues. Début août, Darnal-Mayer se félicite de la vente avec bénéfice des piastres à la Monnaie de Lyon. Le différent avec la mairie de Lyon n'est pas réglé ; le gouverneur a écrit à ce sujet au préfet du Rhône. Il n'a pu lui répondre, car il était « *dans l'impossibilité de suivre les affaires pendant les fêtes successives qui ont été offertes ici aux princesses de la famille royale* ». Le Conseil municipal considère « *l'emprunt arbitraire et forcé fait au comptoir, aux réquisitions de toute nature faites par la municipalité pour le service des armées alliées*¹²⁵ ». La dette extraordinaire de la municipalité s'élève à 1,5 million de francs et ne sera remboursée que très lentement. Darnal-Mayer ne décolère pas et estime qu'il faut mettre « *les pièces relatives à la spoliation du comptoir sous les yeux du gouvernement* ». L'activité économique reste faible à Lyon au mois d'août ; l'abondance de liquidités à la bourse maintient le taux de l'escompte à 3 %. Le 14 septembre, les administrateurs demandent la réduction du taux de l'escompte de 5 % à 4 % comme c'est le cas à Paris depuis le 1^{er} août pour escompter « *au moins quelque papier court, le long trouvant des preneurs sur la place à 3 %* ». Le Conseil général arrête la décision le 3 octobre ; le directeur note que « *cette réduction du taux d'escompte a déjà fait paraître quelques bordereaux cette semaine. Nous avons escompté 59 mille francs. Il faut espérer que successivement cette somme se décuplera ... même pour chaque jour d'escompte* ».

Fin octobre, les escomptes atteignent à peine 30 mille francs ; le directeur ne s'explique pas l'abondance de liquidités tandis « *qu'il y a, cependant, du mouvement dans les affaires, et que toutes nos fabriques ont assez d'activité* ». Si l'activité actuelle paraît satisfaisante, la place espère néanmoins une hausse de l'activité à la fin de l'année qui permette d'employer les capitaux qui chôment aujourd'hui. Le 31 octobre, Darnal-Mayer déplore l'excédent de piastres sur la place ; l'encaisse du comptoir en est constituée à 41 %¹²⁶. Tous les paiements d'effets échus ne se font qu'en cette monnaie ; l'encaisse en piastres atteint un million de francs mi-novembre. Le comptoir espère les écouler soit en Suisse ou en Italie, soit auprès des doreurs lyonnais qui achètent les piastres au-dessus du cours officiel. Darnal-Mayer

¹²⁵ Lettre de Darnal-Mayer à Laffitte du 17 août 1814.

¹²⁶ 888 060,75 francs sur un total de 2 165 126,98 francs.

demande également l'autorisation d'escompter des effets sur Paris de 30 à 90 jours contre des piastres. En novembre et décembre 1814, le comptoir escompte environ un million de francs d'effets sur Paris ; le directeur indique qu'il a appliqué le taux de la place soit 6 % et qu'il a privilégié les échéances courtes (27 jours en moyenne). Le 12 décembre, Darnal-Mayer écrit « *toutes les piastres qui se trouvaient dans la caisse du comptoir ont été écoulées* », tandis que l'état des caisses du même jour indique qu'il en reste pour 282 mille francs. Le rapport du directeur au gouverneur Laffitte est quelque peu erroné. Il commet la même sous-estimation dans l'arrêté des comptes de l'année.

Tableau 27 : Situation générale du comptoir de Lyon au matin du 1er janvier 1814 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Caisse principale, billets	3 871 250,00	Banque de France, compte de fonds	6 000 000,00
Caisse principale, espèces	586 399,73	Banque de France, compte de billets	5 000 000,00
Caisse principale, arriéré de paiements	610 035,16	Banque de France, compte courant	343 422,55
Billets en réserve	1 000 000,00	Escompte	18 306,35
Caisse de frais	4 245,55	Frais divers	2 200,45
Effets escomptés	3 794 671,26	Comptes divers	3 408,15
Billets de banque	5 495,00	Comptes courants, disponible	423 373,50
Actions Banque de France	1 824 000,00		
Mobilier	33 814,30		
Résultats du 1er semestre 1809 et 1811	60 800,00		
Total	11 790 711,00	Total	11 790 711,00

Sources : Archives de la Banque de France.

Tableau 28 : Situation générale du comptoir de Lyon au matin au 1er janvier 1815 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Banque de France, compte courant	2 552 898,13	Banque de France, compte de fonds	6 000 000,00
Caisse principale, billets	250,00	Banque de France, compte de billets	16 000,00
Caisse principale, espèces	1 222 531,82	Escompte	2 828,30
Caisse de frais	10 710,05	Comptes divers	5 522,29
Effets escomptés	125 369,00	Frais divers	4 719,50
Effets protestés	4 707,70	Traites à paraître sur Paris	4 000,00
La ville de Lyon	259 492,65	Comptes courants, disponible	49 007,06
Actions Banque de France	1 824 000,00		
Billets de banque	6 000,00		
Mobilier	30 517,80		
Résultats du 1er semestre 1809 et 1811	45 600,00		
Total	6 082 077,15	Total	6 082 077,15

Sources : Archives de la Banque de France.

L'escompte a baissé de 54 millions en 1813 à 7 millions en 1814, soit une baisse de 86 % ; le rapport du comptoir présente seulement « *une réduction de plus de trois-quarts sur celui de 1813. C'est l'effet naturel des temps orageux que nous avons passé*¹²⁷ ». Nous ne disposons pas de statistiques pour les effets au comptant et les comptes courants pour 1814, il est cependant possible d'estimer l'activité complète du comptoir à partir de la comparaison des premiers bilans de 1814 et de 1815. Le total de bilan du comptoir a baissé de 48,4 % à 6 millions contre 11,8 millions. La baisse est encore plus importante pour le portefeuille d'escompte : 96,6 % à 130 mille francs contre 3,8 millions et pour l'encours des comptes courants : 88,4 % à 49 mille francs contre 423 mille. Les craintes affichées début janvier par Darnal-Mayer étaient entièrement justifiées. Le comptoir ne s'est jamais relevé de l'annulation des billets et de l'envoi à Paris de la majeure partie de son portefeuille. Sans billets à émettre et privé des 2,5 millions de francs qui dorment sur son compte courant à Paris, il n'a jamais pu reprendre son rythme d'escompte et l'activité a baissé des neuf dixièmes. Le dividende des 1 500 actions Banque de France lui permet de dégager un bénéfice de 65 mille francs sur l'année, soit un rendement de 1 % ce qui est loin des 6 % exigés par les actionnaires. Le gouverneur provisoire Laffitte dispose désormais de tous les arguments pour demander au pouvoir royal la fermeture du comptoir d'escompte de Lyon. Elle intervient officiellement, après quelques vaines protestations des négociants lyonnais, le 1^{er} avril 1817.

IV) L'activité du comptoir de Lille

A. La création du comptoir d'escompte

Le 5 mai 1809, Napoléon fait part au ministre du Trésor de sa conception du rôle de la Banque de France dans le Nord de la France et en Belgique. Quelques jours plus tard, après avoir reçu une députation de négociants et fabricants de la région venue réclamer une baisse du taux de l'escompte, il décrète la création d'un comptoir à Lille pour leur venir en aide. Entre temps, le gouverneur a fait part à Mollien de sa préférence pour Lille en vue d'y établir le comptoir couvrant la partie septentrionale de la France. Il explique au ministre que « *Lille est centrale, elle produit et fabrique pour une consommation qui se renouvelle sans cesse, et cette ville est le siège de grands paiements*¹²⁸ ». La décision de Napoléon n'est donc pas totalement unilatérale ; les informations recueillies par la Banque de France ont sans doute

¹²⁷ Lettre de Darnal-Mayer à Laffitte du 19 décembre 1814.

¹²⁸ Lettre de Jaubert à Mollien du 16/05/1810 (AN AFIV/1071).

appuyé la requête des commerçants lillois. Le 1^{er} juin 1810, le ministre des Finances Gaudin transmet à l'institut d'émission le décret impérial ordonnant l'ouverture d'un comptoir d'escompte à Lille. Quelques jours plus tard, le Conseil général décide l'envoi d'un commissaire spécial pour recueillir les informations nécessaires à la composition du comptoir. Le 8 juin, Jaubert charge le régent Davillier de cette mission. De retour à Paris, Davillier présente au Conseil général les grandes lignes du rapport de son voyage à Lille : « *Le commerce de Lille consistant en produits territoriaux et industriels se fait presque tout au comptant avec les propriétaires et les manufacturiers ; qu'il ne donne pas lieu à du papier sur place ; que les négociants qui exportent les produits du territoire et de l'industrie sont payés en papier sur Paris. Les négociants de Lille ont émis le désir de faire baisser le taux d'escompte par l'ouverture d'un comptoir sans connaître la nature des opérations*¹²⁹ ». Il joint une lettre de la Chambre de commerce de Lille qui confirme cet état de fait. Il communique également une liste des différents candidats possibles pour les différents postes de l'administration du comptoir. Le régent paraît plus réservé que le gouverneur sur les chances de succès du comptoir.

Tableau 29 : « Liste des principales maisons de commerce de la place de Lille, dont les services peuvent être utiles au comptoir d'escompte »

POUR CENSEURS	
Bonami Gosselin âgé de 56 ans	Président du Tribunal de commerce. Fait de père en fils le commerce des étoffes de lainage et de coton des fabriques de Lille et Roubaix ; il est en ce moment très valétudinaire (malade).
Louis Gruson âgé de 62 ans	Président de la Chambre de commerce, membre de la Légion d'honneur, régissant en chef sa maison depuis 42 ans, dont les affaires ont constamment été celles de la commission des articles indigènes, tant en nature que manufacturés, avec quelques spéculations d'articles exotiques.
Beaussier-Mathon âgé de 53 ans	Ex-président du tribunal de commerce, membre de la Chambre. Fait la commission des articles de production du pays, et particulièrement des tabacs avec quelques affaires de spéculation.
Revoire âgé de 47 ans	Juge au tribunal et membre de la chambre. Fait en grand le commerce de toiles avec quelques articles de banque.
Charvet âgé de 50 ans	Associé de M. Revoire.
Ch. Fiévet âgé de 50 ans	Tient une filature de coton et fait constamment le commerce des épiceries, denrées coloniales et eaux de vie.

¹²⁹ PV du Conseil général du 25 juin 1810.

POUR ADMINISTRATEURS	
Louis Renty âgé de 48 ans	Chef de la maison Renty & sœur ; fait le commerce des articles du pays et la spéculation.
F. Bransiaux âgé de 42 ans	Membre de la Chambre ; originaire de dunkerque, établi à Lille depuis la révolution ; fait aussi la spéculation et la commission des articles du pays.
Barrois-Virnot âgé de 48 ans	Membre de la Chambre ; tient une filature de coton ; fait la spéculation et la partie des étoffes de laine, de coton et de toiles fabriquées du pays.
Fevéz-Ghesquière âgé de 55 ans	Est retiré du commerce de toiles de coton imprimées et autres et de mousselines qu'il a faites pendant longtemps ; se borne maintenant à faire valoir ses fonds dans quelques articles de production du pays.
Defosseux-Virnot âgé de 44 ans	Adjoint à la Mairie, faisant fonction de maire et membre de la Chambre. Fait le commerce d'épicerie en grand et la commission des articles du pays.
Vanonoecker (Van Hoenacker) âgé de 45 ans	Membre de la Chambre ; ex-juge et aujourd'hui suppléant au Tribunal de commerce. Fait exclusivement le commerce des étoffes de laine et de coton des fabriques de Lille et Roubaix. Il suivit le commerce de son père qui n'a cessé d'occuper les premières places tant aux juges-conseils que celle de maire de Lille.
Flamen-Bernard âgé de 60 ans	Membre de la Chambre ; fabricant de fil retors ; branche infiniment importante à la ville par le nombre d'ouvriers qu'elle occupe.
Lethierry-Virnot âgé de 50 ans	Membre de la Chambre et tenant aussi une fabrique considérable de fils retors.
Rouzé-Mathon âgé de 50 ans	Juge au tribunal ; fait le commerce de toiles de lin des fabriques du pays et des environs.
Duthilloz âgé de 44 ans	Fait le commerce de spéculation des articles indigènes et autres et celui de la commission de ces articles.
Carpentier-Leperre âgé de 42 ans	Fait aussi très particulièrement la commission des articles des productions et de fabrication du pays.
Auguste Lefebvre fils âgé de 28 ans	Tient les articles d'épicerie en grand et fait la commission de quelques articles du pays.
C. Duquesne âgé de 30 ans	Fait le commerce et la commission des huiles de graines et en tient une épuration ; fait aussi la spéculation.
Vandergracht âgé de 35 ans	Chef de la maison Vandergracht & Gaston Lefebvre, fait la commission des articles du pays et la spéculation.
Cardon fils âgé de 40 ans	Fait la banque.
E. Decroix fils âgé de 34 ans	Tient une fabrique de fils retors et fait la spéculation et le commerce d'épicerie en gros.
Faucille âgé de 50 ans	Fait le tissage des toiles de coton et tient une filature.
Hautrive fils âgé de 48 ans	Tient une raffinerie de sel et une fabrique de savon noir, fait la commission des articles du pays.
Cuvelier-Brame âgé de 45 ans	Tient un grand magasin de soieries de toutes espèces.
Louis Wacrenier âgé de 36 ans	Fait le commerce des étoffes de laine et de coton des importantes fabriques d'un grand bourg nommé Roubaix distant de 2 lieues de Lille.
Desmazières âgé de 33 ans	Idem que dessus.
Benjamin Bernard âgé de 44 ans	Est intéressé avec ses frères dans une raffinerie de sucre et fait le commerce de spéculation.

Sources : Archives de la Banque de France.

Cette liste montre l'importance de l'industrie textile dans la région lilloise : les deux tiers des personnes citées ont une activité en rapport direct avec ce secteur. L'épicerie en gros et le commerce des productions agricoles locales (huiles, tabacs...) est le deuxième secteur par ordre d'importance. Comme le souligne Jean-Pierre Hirsch, les banquiers lillois sont assez peu nombreux : deux négociants de la liste font des opérations de banque et un seul d'entre eux n'exerce pas d'autre activité. À l'approche de la nomination de l'administration du comptoir, les candidats font jouer leurs relations. Par exemple, le receveur général Gossuin, qui ne figure pas sur la liste de Davillier, fait intervenir le sénateur Jacqueminot, titulaire de la sénatorerie du Nord¹³⁰. Un autre candidat, Peterinck adjoint au maire de Lille fait intervenir le comte de Brigode, maire de Lille et chambellan de l'Empereur. Le 6 juillet, le Conseil général se réunit pour la nomination des trois censeurs et des douze candidats à présenter au gouverneur pour les six postes d'administrateurs. Fait unique pour l'époque, les documents des votes de cette séance ont été conservés ; seuls les dix régents¹³¹ présents à la séance doivent prendre part au vote. Mais certains candidats recueillent onze voix, cela suppose qu'au moins un des trois gouverneurs ait participé au scrutin. Le Conseil général a quelque peu modifié le choix initial de Davillier. Le fabricant de fil Bigo, le filateur de coton Barrois (de la maison Veuve Barrois & fils) et le receveur général Gossuin font leur apparition. Les candidats retenus pour les postes de censeurs sont : Gruson, Beaussier-Mathon, Cuvelier-Mahieu, Gosselin, Barrois et Rouzé-Mathon. Au premier tour de scrutin, Gruson, Beaussier-Mathon et Gosselin sont nommés à l'unanimité.

Pour les douze candidats aux postes d'administrateurs, les régents ont retenu seize noms et deux tours de scrutin sont nécessaires pour les départager. Le premier tour permet l'élection à la quasi-unanimité de onze candidats, tous issus de la liste de Davillier. Par contre, le receveur général Gossuin, probablement proposé par Jaubert, suite au courrier du sénateur Jacqueminot, est battu avec cinq voix. Un autre candidat, Lethierry-Virnot, est éliminé. Au deuxième tour, il reste quatre candidats en lice pour le dernier poste à pouvoir. Finalement, Gossuin est élu alors qu'il bénéficiait d'une voix de retard sur Bigo au premier tour. Le 20 juillet, le gouverneur informe le Conseil général qu'il a nommé Carpentier-Leperre, Defosseux-Virnot, Duquesne, Gossuin, Renty et Van Hoenacker administrateurs du comptoir d'escompte de Lille. Le choix de Jaubert ne satisfait pas tous les Régents ; Davillier explique que « *c'est par oubli et par erreur que Fevez-Ghesquière n'a pas été nommé*¹³² ».

¹³⁰ Lettre de Jacqueminot à Jaubert du 28 juin 1810.

¹³¹ Mallet, Davillier, Hottinguer, Cordier, Flory, Muguët-Varange, Roux, Guitton, Ollivier, Laffitte.

¹³² Lettre de Revoire à Jaubert du 17 janvier 1811.

Tableau 30 : Votes au Conseil général pour la nomination des candidats aux postes d'administrateurs

NOMS	PREMIER SCRUTIN	DEUXIÈME SCRUTIN
Defosseux-Virnot	11 voix (élu)	
Bransiaux	11 voix (élu)	
Renty	11 voix (élu)	
Duthilloy	10 voix (élu)	
Fevez-Ghesquière	11 voix (élu)	
Lefebvre fils	11 voix (élu)	
Van Hoenacker	9 voix (élu)	
Carpentier-Leperre	11 voix (élu)	
Fiévet	10 voix (élu)	
Duquesne	10 voix (élu)	
Flamen Bernard	9 voix (élu)	
Bigo	6 voix (battu)	2 voix (battu)
Lethierry-Virnot	1 voix (éliminé)	
Gossuin	5 voix (battu)	9 voix (élu)
Cuvelier		1 voix (éliminé)
Barrois		2 voix (battu)

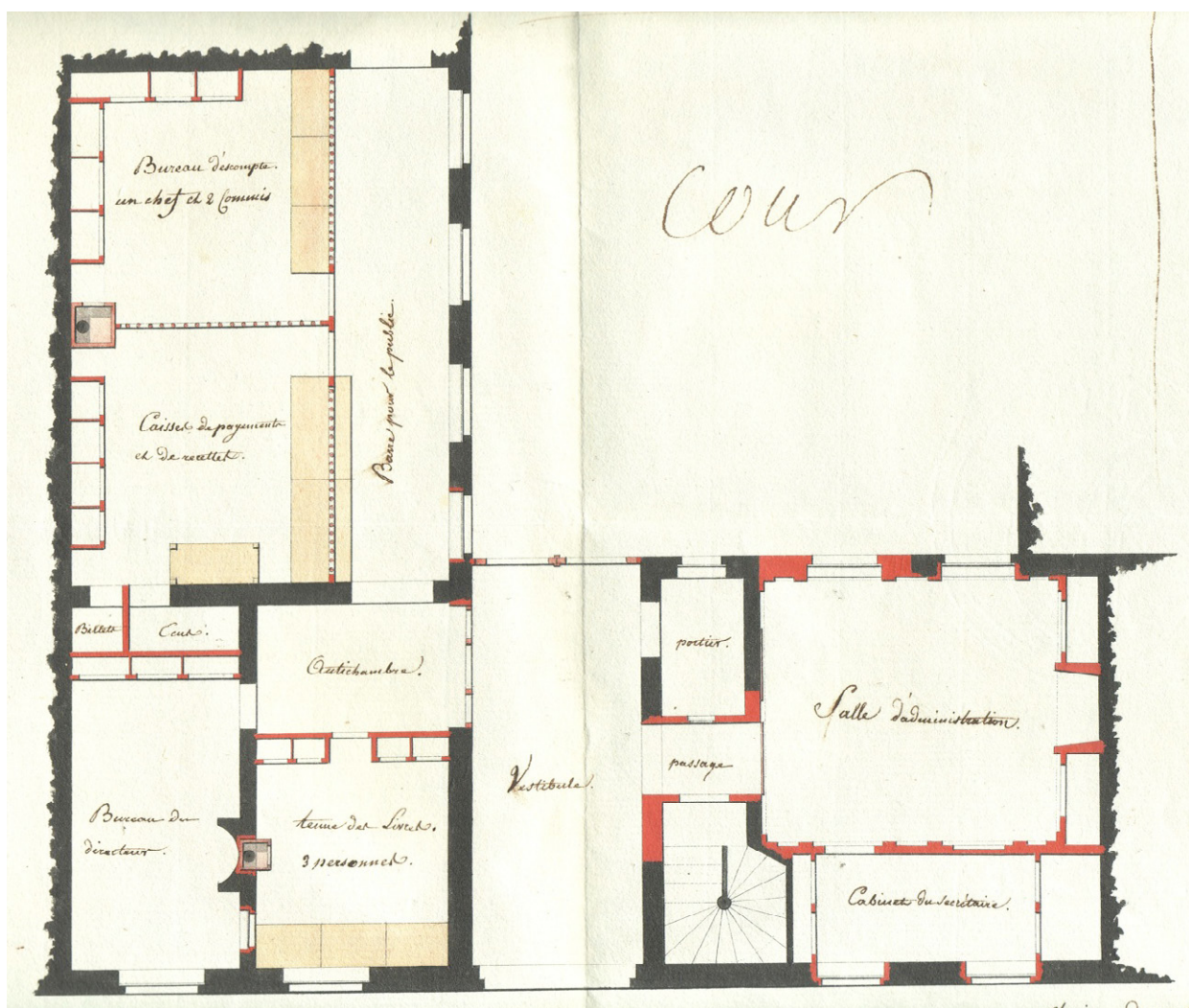
Sources : Archives de la Banque de France.

Candidat malheureux au Conseil d'administration, Peterinck postule à la direction du comptoir d'escompte ; il fait intervenir à nouveau ses relations. Début juillet 1810, Jaubert écrit à Mollien qu'un « *adjoint du maire de Lille se donne ici beaucoup de mouvement pour que je le présente ; mais en mon honneur je ne le pourrais pas faire et je ne le ferai pas, parce que je ne le crois pas capable*¹³³ ». Le gouverneur insiste auprès du ministre : « *Je ne puis assez répéter à votre excellence combien le choix du directeur est essentiel* » ; cette phrase laisse penser qu'il subit des pressions importantes de l'administration impériale. Le 21 juillet, Revoire fait part à Jaubert de sa candidature au poste de directeur : « *En désirant être nommé directeur du comptoir d'escompte que la Banque doit établir à Lille, je désire peut-être une place au-dessus de mes moyens ; si cependant vous me croyez propre à en remplir les fonctions, je viens réclamer votre protection* ». Aucun avis des administrateurs sur les candidats présentés à l'Empereur ne sont conservés dans les archives de la Banque de France. Il est probable que la candidature de l'actuel correspondant de la Banque de France à Lille ait été acceptée sans discussion. L'installation du comptoir d'escompte de Lille s'est-elle faite selon les statuts ? Il semble que les règles aient été globalement respectées : le gouverneur

¹³³ Lettre de Jaubert à Mollien du 3 juillet 1810 (AN AFIV/1071).

avait demandé des renseignements précis sur Lille au mois de mai. Seule manque la délibération du Conseil général demandant la création du comptoir à l'Empereur. Revoire est nommé directeur par décret impérial le 18 août 1810. Tous les administrateurs et les censeurs s'empresent d'écrire à Jaubert pour saluer la justesse de la décision et préciser qu'elle comble les vœux du commerce lillois. Revoire semble jouir d'une assez bonne considération sur la place. Sa nomination provoque une légère baisse des taux à la bourse de Lille : le taux des dépôts baisse à 5,5 % et l'escompte sur Paris à 6 %¹³⁴.

Illustration 10 : Plan du comptoir d'escompte de Lille.



Collection : Archives Banque de France.

¹³⁴ Lettre de Gosselin à Jaubert du 11 septembre 1810.

Le 13 septembre, une Commission spéciale composée de Davillier, Delessert et Hottinguer est chargée de proposer l'organisation du comptoir. Dans le rapport remis le 27 du mois, la Commission croit « possible que le comptoir et son influence sur le mouvement des affaires commerciales, soit dans la place même, soit dans les places environnantes finissent par attirer assez de matière escomptable pour faire prospérer cet établissement ». Cependant, elle justifie « l'économie sévère qu'elle a mis son plan d'organisation », car la rentabilité du comptoir lui paraît incertaine. L'établissement est doté de onze employés, soit le directeur avec un salaire de 8 000 francs, trois chefs principaux gagnant entre 2 000 et 3 000 francs, trois commis gagnants entre 1 200 et 1 800 francs, deux garçons de recette à 900 francs, un garçon de bureau à 600 francs et un portier à 300 francs. Les salaires annuels sont inférieurs d'environ un tiers à ceux de Lyon ou de Rouen ; cette différence est encore plus importante pour les emplois subalterne : le portier ne gagne même pas les gages d'un domestique (500 francs par an). De plus, il est convenu que « les employés ne seront appelés que successivement, au et fur et à mesure des besoins du service ». La Commission « se plaît à louer la modération, le zèle et les lumières » du directeur Revoire, avec lequel elle s'est concertée pour l'organisation du comptoir. Après discussion, le comptoir de Lille est doté d'un capital de 2 millions de francs, dont 1 million en espèces et 1 million en billets. Le taux de l'escompte est fixé à 5 %. Dès que l'administration du comptoir jugera utile et convenable de mettre des billets en circulation, l'escompte sera de 4 %.

Pour réduire les frais, la Banque de France loue la maison du directeur, située 18 rue Française (actuellement rue Négrier), pour y installer les bureaux du comptoir. L'architecte Lehouque fils présente le 25 octobre 1810 un devis de 7 959,74 francs¹³⁵ pour les travaux d'aménagement et le mobilier. Le 3 novembre, la Commission des bâtiments de la Banque de France émet un avis favorable et le Conseil général vote la mise à disposition du directeur d'une somme de 8 000 francs pour l'aménagement du comptoir. Le 24 novembre, il écrit « les ouvriers travaillent à force à mes bureaux, je pousse à la roue autant que je le puis ». Revoire s'impatiente, car les travaux ne vont assez vite, mais il assure que tout sera terminé pour le 1^{er} janvier. Début janvier, le Conseil général décide de « régler le mobilier du directeur des comptoirs sur l'importance de leur opérations et sur les mœurs et habitudes des villes où il réside¹³⁶ » ; il attribue au directeur de Lille une somme de 10 mille francs en se basant sur le budget du directeur de Lyon. Revoire conteste cette décision en précisant que « les Lyonnais sont accoutumés à s'entasser les uns

¹³⁵ Le devis comporte 379,03 francs d'honoraires, soit cinq pour cent du montant des travaux et des meubles.

¹³⁶ Lettre de Revoire à Jaubert du 11 janvier 1811.

sur les autres dans de petits appartements et nous sommes ici tous logés dans de grandes maisons meublées¹³⁷ ».

Il souhaite que la Banque de France prenne plus en compte les habitudes locales pour fixer le montant alloué. Considérant que Revoire dispose déjà dans sa maison de tout le mobilier nécessaire, le Conseil général décide qu'il lui sera donné une somme annuelle de mille francs pour le mobilier.

B. L'année 1811

Tableau 31 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lille pour l'année 1811 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	451 583		110 250
Février	477 633		125 750
Mars	348 065		124 000
Avril	559 389		189 000
Mai	235 273		302 750
Juin	290 045		187 500
Juillet	264 470		95 000
Août	219 039		172 750
Septembre	144 587		85 250
Octobre	523 121		121 000
Novembre	425 760		218 000
Décembre	242 555		201 500
Total	4 181 520	0	161 063

Sources : Archives de la Banque de France.

Les premières opérations du comptoir ne débutent pas sous les meilleurs auspices ; en effet la région subit les effets de la crise économique qui sévit sur l'ensemble de l'Empire. Le 2 janvier, le comptoir réceptionne le premier envoi d'espèces provenant de la Banque de France : il se compose de deux barils de 25 000 francs chacun et de deux barils de 35 000 francs. Le directeur indique que deux barils sont mal conditionnés ; il leur manque le bouchon. Après comptage des pièces, il s'avère qu'il manque 50 francs dans un baril de 25 000 francs ; le trou du deuxième baril est trop petit pour laisser passer les pièces. Le conducteur de la diligence de Paris à Lille a probablement tenté de soustraire quelques pièces à son chargement. L'activité débute officiellement le 7 janvier ; trois négociants demandent leur admission à l'escompte. Quelques jours plus tard, un deuxième envoi d'espèces de 240 000 francs arrive intact ; le comptoir déduit les 50 francs volés précédemment des frais facturés par les Messageries. Signe

¹³⁷ Ibid.

encourageant, les premiers billets circulent à Lille pour environ 30 mille francs. Le comptoir subit un premier revers mi-janvier : le receveur général du Nord et administrateur du comptoir refuse d'admettre les billets en paiement sous prétexte qu'il n'en a pas reçu l'ordre du ministre du Trésor public. On présente beaucoup de papiers de marchands de charbon ; Revoire demande des renseignements sur la solvabilité de la banque Périer frères, principal endosseur et sur leur fondé de pouvoir à Anzin qui administre les mines en leur nom.

Après le bassin houiller, les opérations du comptoir s'étendent maintenant jusqu'à Dunkerque, où il utilise les services du correspondant de la Banque de France. Le 17 janvier, Revoire informe le gouverneur du décès du censeur Gruson et propose une liste de négociants qu'il juge dignes de le remplacer. Le 21 janvier, le directeur demande quelques assouplissements des règles de l'escompte. Beaucoup d'effets non timbrés circulent à Lille ; Revoire souhaite pouvoir en escompter les meilleures valeurs. Il a reçu également une proposition de négociants lillois qui souhaitent faire escompter des effets sur Paris, Gand, Bruges, Bruxelles et d'autres villes des environs. Conscients que les statuts ne permettent au comptoir que d'escompter sur Lille, ils proposent de se charger de l'encaissement des effets en les récupérant 5 jours avant l'échéance. La réponse de Jaubert n'a pas été conservée, mais on peut supposer qu'elle fut négative, car le gouverneur demande toujours une application stricte du règlement de la Banque de France. Selon Jean-Pierre Hirsch, Revoire continue à escompter pour son propre compte à 5 % après l'ouverture du comptoir d'escompte ; peut-être exploite-t-il l'activité que le comptoir ne peut capter ? Le 28 janvier, le directeur informe Paris de la cessation de paiement du correspondant de la Banque à Gand Coppens de Wilde. Pour leur premier rapport mensuel, les censeurs du comptoir affichent un certain optimisme : « *La matière escomptable se montre en plus grande abondance qu'on ne l'avait pensé* », ils signalent néanmoins « *une résistance du petit commerce qui repousse les mandats sur le comptoir* ».

Illustration 11 : Billet du comptoir de Lille.



Collection : Médaillier de la Banque de France.

Début février 1811, les premières faillites atteignent les filateurs de Roubaix ; le directeur note « tous ceux qui font le commerce de coton se regardent comme perdants d'après le décret qui prohibe toute étoffe de coton pour l'ameublement des palais. Ce décret a jeté la consternation à Roubaix et sur notre place ». Afin de couvrir les engagements futurs du comptoir, il entame une campagne d'informations auprès de ses amis négociants pour noter la solvabilité des maisons de commerce de Gand, d'Anvers, de Valenciennes, de Dunkerque, de Tournay, de Roubaix et de toutes les villes des environs de Lille. Le 11 février, ses informateurs gantois lui signalent une nouvelle faillite. Il en profite pour aviser le gouverneur des disparités d'application du Code de commerce. Le directeur du comptoir accuse le tribunal de Lille, présidé par le censeur Beaussier-Mathon, de laxisme dans l'application de l'article 448¹³⁸ alors qu'il salue la rigueur des tribunaux de Gand et de Bruxelles. Cet article rend exigible toutes les dettes d'un failli ; comme il n'est pas appliqué à Lille, le comptoir est obligé de garder dans son portefeuille les traites sur les faillis jusqu'à l'échéance. Le président du tribunal de commerce, Beaussier-Mathon, explique au ministre de l'Intérieur en décembre 1811 : « Les faillites se sont tellement multipliées qu'elles ont paru être plutôt l'effet des circonstances que de la suite naturelle des opérations du négociant qui succombait. (...) Les autorités chargés par la loi de la surveillance et de la répression des délits en pareille

¹³⁸ L'ouverture de la faillite rend exigibles les dettes passives non échues : à l'égard des effets de commerce par lesquels le failli se trouvera être l'un des obligés, les autres obligés ne seront tenus que de donner caution pour le paiement, à l'échéance, s'ils n'aiment mieux payer immédiatement.

*matière ont cru devoir s'abstenir d'un extrême rigueur*¹³⁹ ». La Chambre de commerce intervient auprès du procureur impérial pour demander la clémence des juges de paix en matière de faillite.

Mi-février, les courriers prennent un ton alarmiste : « *La crise n'est pas à son terme : la crainte gagne les capitalistes et j'entrevois qu'ils vont retirer presque tous leurs fonds. Combien de maisons, même bonnes, même très bonnes vont se trouver embarrassées ! Je vois tout le commerce plongé dans la tristesse la plus profonde et cependant notre ville éprouvera sûrement moins de gêne que beaucoup d'autres parce qu'elle ne s'est pas lancée dans les grandes spéculations. Dieu veuille mettre bientôt un terme à tant de maux !* » La place de Lille subit en quelques jours cinq faillites majeures¹⁴⁰ et un vent de panique se répand à la bourse : « *Le capitaliste est inquiet au dernier point. Les meilleurs papiers sont offerts presque vainement. Le crédit ayant entièrement disparu, malheur à qui ne peut voler de ses propres ailes* ». Le 21 février, Revoire annonce de nouvelles faillites à Lille et à Gand sans préciser ni le nombre, ni les raisons sociales. Deux jours plus tard, il indique que « *toutes les fabriques renvoient leurs ouvriers et la misère excessive qui va peser sur eux les rendra peut-être très difficiles à contenir* ». La ville commence à redouter une révolte ouvrière ; le climat est toujours délétère à la bourse. La « *difficulté extrême d'avoir de l'argent même sur de bonnes hypothèques* » engendre une nouvelle faillite à Lille, celle du négociant en nankin¹⁴¹ et étoffes de coton Scheppers & fils. Les censeurs parlent d'une « *crise sans exemple* » dans leur rapport mensuel ; cependant la circulation des billets progresse légèrement à 125 mille francs.

La baisse de l'activité économique provoque une forte déflation. Les prix de toutes les marchandises chutent ; la baisse atteint un tiers pour les huiles végétales et les rumeurs de cessation de paiements s'amplifient. Revoire indique que « *les premières familles de Lille sont maintenant toutes atteintes* » ; il y voit de grands motifs de désolation et pense que la crise n'est pas terminée. Le 3 mars, les faits lui donnent raison, trois nouvelles faillites sont déclarées à Lille et à Gand. Le lendemain, il accuse réception des renseignements transmis par Paris sur les mines d'Anzin, ses actionnaires et son agent général Renard à Fresnes. On l'assure que « *cette compagnie est de la première solidité et que je dois lui accorder un crédit illimité mais comme ses présentations à l'escompte sont considérables je ne ferais rien avec elle sans avis* ». Le 7 mars, l'ancien correspondant de la Banque à Lille, Legrand Leblond suspend ses paiements. La crise touche les sept huitièmes des maisons de commerce ; l'usage lillois qui concède un jour de délai pour

¹³⁹ Lettre du 24 décembre 1811 (AN F12 869B) dans Jean-Pierre HIRSCH, *Les deux rêves du commerce*.

¹⁴⁰ Panckouke & fils (fileur de coton), Jeuniaux (fileur de coton), la 2^e faillite de Freville (épicier), Thieffries (banquier et marchand de dentelle), Thuys & Serret (fabricants d'étoffes de dentelles).

¹⁴¹ Toile de coton épaisse de couleur jaune chamois.

les paiements des effets n'est plus accordé. Mi-mars, la situation se stabilise : « *Le calme paraît vouloir renaître. L'on est moins inquiet* », mais l'activité économique reste atone. Le 20 mars, le directeur note qu'il n'y a pas eu de faillites depuis dix jours et que l'on n'en craint pas de nouvelles. Les besoins de liquidités de la place baissent de concert avec le volume des affaires ; il craint que les capitaux manquent au moment de la reprise. Début avril, la circulation des billets reste faible car « *les caisses publiques n'ont point été autorisées à les recevoir* ». En tournée dans le Nord de la France et en Belgique, l'inspecteur Chauvet note que « *trois comptes courants commencent depuis peu de jours à donner de l'ouvrage, ce sont Lefebvre fils, Charvet et Cie et Beaufremer fils¹⁴²* » ; la place de Lille lui paraît bien raffermie. Le climat des affaires reste donc optimiste ; c'est un mois de fortes échéances, mais on espère qu'il se passe bien. À la fin du mois, l'opinion de Revoire change radicalement : « *La langueur extrême des affaires; l'abattement de tout le commerce, les discours désolants que j'entends du matin au soir tout cela me chagrine. J'éprouve une véritable tristesse de n'avoir jamais à vous répéter la même chose. J'espérais vers la fin d'avril voir le commerce s'améliorer, les fabriques reprendre un peu d'activité, les négociations devenir plus fortes ; mais tout cela n'a pas lieu, les derniers dérangements de la capitale ont retardé le retour de la confiance* ». Les censeurs ne sont pas plus optimistes ; pourtant l'escompte et la circulation des billets augmentent fortement.

Les faillites reprennent dès le 1^{er} mai et le directeur et les censeurs font le même diagnostic : on assiste à une crise de liquidités qui frappe des maisons bien gérées. Le 5 mai, Revoire indique au gouverneur que les faillites ont leur source « *dans le manque des fonds nécessaires pour faire le commerce* » et que « *tous les faillis faisaient des affaires majeures avec des fonds qui ne leur appartenaient pas* ». Mi-mai, le comptoir est autorisé à escompter des traites sur Paris à 90 jours d'échéance. Le bruit court à Lille de la suspension des paiements de maisons parisiennes de premier ordre ; le directeur demande l'envoi du registre de la classification des crédits de Paris. Après Gruson, un deuxième censeur Gosselin décède ; le Conseil général pourvoit à leur remplacement le 22 mai en nommant Duthilloy et Fevez-Ghesquière ; l'erreur est réparée. Le receveur général Gossuin paie les achats de tabac avec les billets du comptoir ; le montant des billets en circulation dépasse 300 mille francs. Le calme des affaires entraîne une baisse du taux de l'escompte à la bourse ; les capitalistes locaux escomptent au même taux que le comptoir et prennent les meilleures valeurs. Le 14 juin, il ne se présente aucun effet de commerce au comptoir. Les premières inscriptions d'actions Banque de France sur les livres du comptoir posent un problème

¹⁴² Lettre de Chauvet à Jaubert du 4 avril 1811.

juridique, car il n'y a à Lille aucun agent de change officiel pour certifier les transferts d'actions¹⁴³. Le Conseil général indique que selon le Code du commerce, la signature de deux négociants supplée à cette obligation. L'abondance de fonds à la bourse perdure ; « *les capitalistes captent tout le papier escomptable* » et Revoire craint que le taux d'escompte tombe en dessous de 4 % et suspende l'activité du comptoir. C'est chose faite à la séance du 22 juin ; « *les bons emprunteurs ont la prétention d'obtenir de l'argent à trois pour cent* » et cela interrompt les escomptes du comptoir. Pour illustrer la baisse de l'activité à Lille, Revoire cite les chiffres de sa maison de commerce qui expédiant d'habitude pour 120 mille francs de toiles par mois, n'en a vendu que pour 6 à 8 mille francs ces derniers mois. À la fin du mois, les censeurs notent que « *la matière escomptable s'épuise* » et que « *les manufacturiers semblent vouloir rendre quelque activité à leurs ateliers* ».

Le volontarisme des industriels ne porte pas ses fruits ; Revoire note début juillet que « *l'activité ne revient ni à notre commerce ni à nos manufactures ; les fabriques ne font rien. Aussi y a-t-il une grande misère parmi les ouvriers* ». Les transactions à la bourse sont presque nulles sur quelque place que ce soit ; le taux de l'escompte reste en dessous de 4 %. Fin juillet, les censeurs rapportent que « *les capitalistes ne trouvent pas plus que le comptoir l'emploi de leurs fonds* ». Ils remarquent également un peu plus de mouvements dans les ateliers et même dans les marchandises. Ils sont démentis par Revoire dès le 8 août qui dresse toujours le même tableau de l'économie lilloise ; le taux de l'escompte tombe à 3 %. Deux semaines plus tard, il fait part de ses inquiétudes sur la solidité des maisons de la place : « *Le négociant aisé mange sur ses capitaux et beaucoup encore je le pense mangent sur les fonds qui leur sont confiés. Si le commerce ne reprend pas de l'activité je crains de nouvelles faillites* ». L'activité reprend à la fin du mois d'août, on note d'importantes transactions en coton et en café. Il y a également de fortes demandes d'huiles, mais l'absence de vent empêche les moulins d'en fabriquer. Le taux d'escompte est remonté à 5 % et les volumes d'effets sur Paris s'étoffent à la bourse. Ce frémissement est confirmé par un bond de la circulation des billets. L'embellie est de courte durée ; les transactions à la bourse ne dépassent pas 10 mille francs par semaine. L'escompte réalisé par le comptoir est à son plus bas niveau de l'année et la circulation des billets baisse de moitié en septembre. Comme chaque mois, les censeurs espèrent un retour des affaires. Début octobre, le départ des négociants lillois à la foire d'Anvers provoque une rareté des espèces ; les achats sont estimés à plus de 8 millions de francs¹⁴⁴. Les taux de l'escompte et des dépôts remontent à 6 % à la bourse.

¹⁴³ Jean-Pierre HIRSCH, *Marronnage à la bourse de Lille dans Les deux rêves du commerce*.

¹⁴⁴ Lettre du préfet du Nord à Jaubert du 10 février 1812.

Tableau 32 : Situation générale du comptoir de Lille au matin du 14 décembre 1811 (en francs).

ACTIF		PASSIF	
Caisse principale, billets	825 250,00	Banque de France, compte de fonds	1 000 000,00
Caisse principale, espèces	766 075,80	Banque de France, compte de billets	1 000 000,00
Effets escomptés	628 409,99	Escompte	2 708,33
Effets au comptant	63 602,94	Dividendes d'actions	525,00
Banque de France, compte courant	4 007,06	Caisse de Réserve des Employés	415,41
Mobilier	4 619,91	Administration du comptoir	3 422,00
Jetons	493,00	Comptes courants, disponible	307 063,59
Résultats du 1er semestre 1811	14 115,96		
Profits & pertes	7 559,67		
Total	2 314 134,33	Total	2 314 134,33

Sources : Archives de la Banque de France.

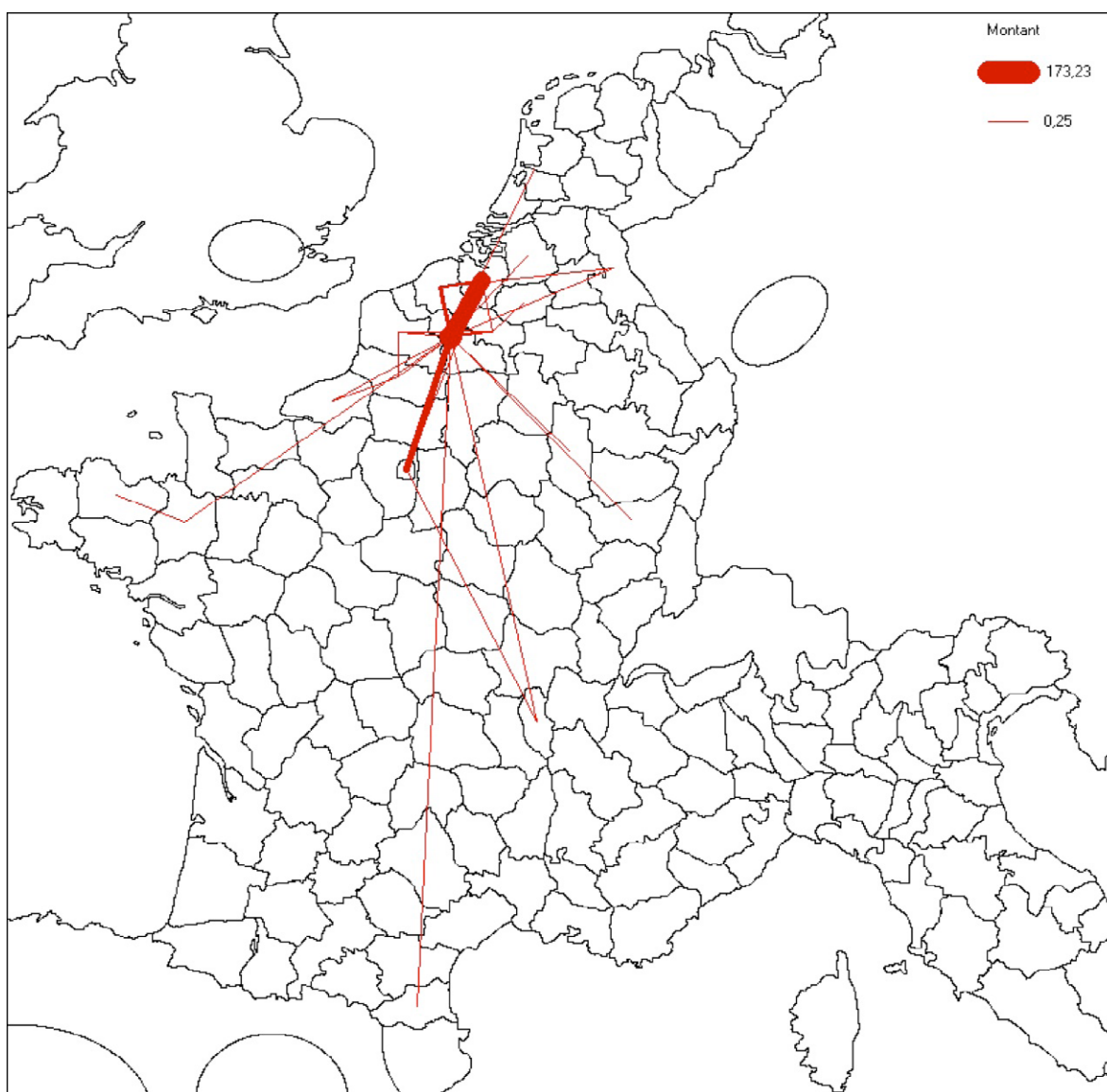
En octobre, l'activité d'escompte du comptoir connaît une forte hausse par rapport aux mois précédents, mais la circulation des billets végète autour de 100 mille francs. Jaubert s'en inquiète et demande un rapport confidentiel et impartial au préfet du Nord. S'il était conscient des difficultés de l'implantation du comptoir en raison notamment des effets de la crise économique, la Banque de France ne peut comprendre que les billets ne circulent pas plus même en période de reprise d'activité et de pénurie d'espèces. Le gouverneur y voit « *l'intérêt personnel qui agit encore dans cette circonstance et qui inspire une sorte de malveillance qui contrarie la circulation des billets*¹⁴⁵ ». En novembre, le secteur des huiles est toujours aussi actif, notamment grâce à d'importants achats en provenance d'Allemagne. Quelques fabricants continuent leur approvisionnement en coton, mais l'activité reste pratiquement nulle. Seules les récoltes des produits du sol (blé, lin, tabac, huiles...) donnent de la vigueur ; les autres branches du commerce restent atones. Revoire note que le commerce des toiles avec le Midi de la France a baissé de moitié par rapport aux autres années. La pénurie d'espèces qui touche la place lilloise chaque hiver, hausse la circulation des billets à 200 mille francs et maintient le taux de l'escompte autour de 6 % ; mais le comptoir ne peut en profiter pour escompter davantage, car il accepte presque toutes les traites présentées. Au 14 décembre, les comptes courants atteignent 307 mille francs et les billets en circulation 175 mille francs : en appliquant la règle du tiers pour le remboursement des billets, on

¹⁴⁵ Lettre de Jaubert au préfet du Nord du 18 octobre 1811.

obtient une réserve nécessaire de 365 mille francs. Or l'encaisse du comptoir est de 766 mille francs, le comptoir aurait pu escompter 400 mille francs supplémentaires sans déroger aux règles prudentielles... Pour sa première année d'existence, le comptoir a escompté pour 4,2 millions de francs, mais l'échéance moyenne de 45 jours reste faible. L'escompte obtenu (21 mille francs) ne couvre pas les charges et il accuse une perte d'environ 15 mille francs. Plus de 16 millions de francs ont transité par les comptes courants et 2,8 millions d'effets au comptant ont été encaissés. Le négoce lillois utilise surtout l'établissement comme caisse des comptes courants plutôt que comme comptoir d'escompte proprement dit.

C. La circulation des effets de commerce à Lille (février 1811).

Carte 2 : Origine du portefeuille du comptoir de Lille au 2 février 1811 en milliers de Francs



Fait avec Philcarto – <http://perso.club-internet.fr/philgeo/>.

Si les registres d'escompte du comptoir ont disparu ; un document permet de se faire une idée des informations qu'ils contenaient. Il s'agit de l'état du portefeuille adressé par le comptoir de Lille le 2 février 1811. L'établissement a ouvert ses portes, il y a quelques semaines ; le portefeuille est relativement modeste : 134 effets pour un total de 428 mille francs. Pour chaque traite, il est indiqué le nom et le domicile du tireur, des endosseurs successifs et de l'escompteur qui a présenté le papier au comptoir. La carte ci-dessous représente la circulation des traites regroupées par département ; il s'agit des mouvements géographiques : une traite peut avoir transité par plusieurs négociants d'une même ville. Également, les traites circulant à l'intérieur du département du Nord n'y figurent pas ; cette circulation locale représente 34 % des mouvements constatés. On voit que les traites peuvent avoir plusieurs étapes avant d'arriver à Lille ; c'est pourquoi les mouvements représentent plus de 511 mille francs pour un montant nominal de 428 mille francs. Cela reste relativement marginal : les quatre cinquièmes de traites ont un trajet direct.

Deux places se détachent nettement : il s'agit de Gand qui représente 34 % soit autant que l'ensemble du département du Nord et Paris qui avec 14 % montre l'importance relative des échanges entre les deux villes. Les transactions s'étendent de la Hollande jusqu'à Paimpol et Perpignan ; on trouve également des villes textiles, comme Amiens, Rouen, Lyon, Tournay ou Elberfeld dans la Roër. La Lorraine apparaît de façon anecdotique avec deux traites sur Verdun et une sur Mirecourt. Plus de la moitié des traites du comptoir proviennent de Belgique ; cela montre l'importance économique de cette région et de ses liens avec la métropole lilloise. Dernier enseignement, les traites de province transitent peu par Paris ; il semblerait que la centralisation des paiements dans la capitale voulue par Napoléon soit restée une vue de l'esprit¹⁴⁶.

¹⁴⁶ Lettre de Napoléon à Crétet du 29 novembre 1806.

D. L'année 1812

Tableau 33 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lille pour l'année 1812 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	1 004 532	1 713 959	164 750
Février	1 086 262	1 222 785	171 500
Mars	786 984	1 337 140	203 500
Avril	1 217 717	1 486 527	143 250
Mai	745 899	1 167 604	87 750
Juin	934 928	1 044 344	160 500
Juillet	1 263 178	1 436 020	174 500
Août	886 394	1 212 386	209 000
Septembre	1 080 084	1 260 951	232 500
Octobre	384 513	1 160 515	150 500
Novembre	555 461	1 410 771	208 250
Décembre	449 010	1 307 703	155 750
Total	10 394 962	15 760 705	171 813

Sources : Archives de la Banque de France.

En ce début d'année, les affaires restent extrêmement calmes ; l'excès de liquidités fait baisser le taux de l'escompte du papier sur Paris à 3 %. Les capitalistes lillois ont beaucoup de mal à placer leurs fonds et le comptoir subit une rude concurrence sur l'escompte des bonnes valeurs : « *Les effets à trois bonnes signatures sont pris par la place à quatre pour cent et l'on prend à quatre et demi pour cent ceux qui n'en ont que deux* ». Le comptoir maintient une certaine activité grâce à l'escompte des effets à trente jours ou mois qui sont délaissés à la bourse. Il en est de même avec les bons émis par la Monnaie de Lille peu appréciés pour leurs montants importants et leur courte échéance. Le 6 février, le gouverneur « *surpris et peiné d'être privé de réponse jusqu'à ce jour* », relance le préfet du Nord ; celui-ci lui répond le 10 du moins et s'excuse du retard car il avait égaré la lettre du 17 octobre. Le préfet se fait l'écho des griefs du négoce contre la troisième signature qui est contraire aux usages locaux et qui oblige « *beaucoup de négociants à donner trop de publicité à leurs opérations* ». Il note également que la situation du comptoir s'est améliorée depuis « *les ventes du gouvernement à Anvers* », mais la circulation des billets reste assez modeste. Le préfet indique qu'il ne connaît qu'un seul homme capable de « *former quelque obstacle à l'entière confiance que mérite le comptoir* » et que cette personne « *ne se permet aucune opération pouvant produire cet effet* ». Mi-février, Revoire signale que les fonds du comptoir sont tous employés

et qu'il devra bientôt réduire les admissions à l'escompte. Les billets du comptoir font l'objet d'une campagne de dénigrement de la part de « quarante **marrons** qui font le courtage et qui s'imaginent que le comptoir leur enlève la majeure partie de leurs affaires ». Cela gêne la circulation des billets et réduit d'autant le volume d'escompte du comptoir ; Revoire a donc un avis différent de celui du préfet. L'argent reste très abondant par rapport au volume des affaires ; les taux des dépôts et de l'escompte oscillent entre 4 et 5 %. L'activité reste très faible ; les huiles à brûler sont les produits demandés début mars. Revoire signale que l'argent abondant à Lille est recherché et bien plus cher dans les villes voisines. Cela démontre le caractère très local du marché financier lillois, puisqu'aucune stratégie d'arbitrage ne se met en place pour profiter de l'écart de taux. Le 16 mars, l'activité économique baisse encore ; « *il ne se fait plus d'affaires du tout et l'épicerie souffre beaucoup de ce calme* », mais Revoire note que les filatures de coton et les fabriques ont repris quelque activité. À la fin du mois, la dégradation continue et les espèces se font rares sur la place.

Début avril, Revoire sollicite ses amis négociants et le receveur général pour essayer d'acclimater le billet de banque. Ils prennent des billets pour des sommes assez considérables, mais ceux-ci reviennent au comptoir pour échange dès qu'ils sont donnés en paiement. Ce discrédit du billet de banque tranche avec l'utilisation intensive des mandats sur les comptes courants du comptoir ; il en circule pour 500 mille francs chaque semaine. Le négoce lillois a pris l'habitude de payer ses échéances par ce moyen. L'escompte commercial baisse tout au long du mois d'avril ; le comptoir n'escompte plus que des bons de la Monnaie qu'il doit parfois refuser faute de fonds. Le 4 mai, Revoire fait le bilan de l'opération sur les billets entamée le mois précédent : la plupart des paiements se font en espèces ou en mandats. Il ne comprend pas la méfiance vis-à-vis du billet de banque, car « *toute la ville pourtant ne peut manquer de voir l'influence du comptoir dans la baisse qu'a éprouvé l'intérêt de l'argent* ». Le comptoir est souvent sollicité par des particuliers et des négociants lillois qui souhaitent transférer une forte somme d'argent à Paris. Celui-ci leur remet gratuitement un mandat payable à Paris en échange d'un dépôt d'espèces, mais cela l'oblige à alimenter son compte courant à Paris. Pour limiter les frais, Revoire souhaiterait donner ses propres billets en contrepartie ou facturer la remise de mandats entre 0,25 et 0,5 %. Le 27 mai, le gouverneur n'autorise pas cette remise en cause du principe de circulation locale du billet de banque : « *On verrait circuler à Paris simultanément des billets de comptoirs et des billets de Banque ; si nous acquittions vos billets, il faudrait que vous acquittassiez les nôtres, nous ne saurions plus alors les uns les autres quels seraient nos besoins d'espèces ; notre comptabilité et nos réserves seraient difficiles à maintenir, et notre*

crédit commun pourrait être ébranlé. Il est donc plus sage de rester dans les limites que la loi et la prudence ont tracées. ». Le ton employé est moins directif que d'habitude. Si Jaubert paraît plutôt compréhensif ; il n'ose pas aller à l'encontre de la règle imposée par Mollien dans la note du Havre en mai 1810. Dans leur rapport de mai, les censeurs font également un exposé sur la réduction de la circulation des billets qui est repassée sous la barre des 100 mille francs. Ils pensent qu'elle est « *due au défaut d'habitude, au souvenir récent du papier-monnaie et peut-être à l'entêtement de quelques individus* », sans doute font-ils allusion aux quarante courtiers marrons cités quelques mois plus tôt. Le 1^{er} juin, Revoire fait part au gouverneur de sa profonde déception : « *Le mauvais succès du comptoir me rend triste. Sa réussite m'aurait valu de la gloire, j'y comptais et c'est avec peine que je vois mes espérances trompées* ». Le gouverneur suggère au comptoir d'escompter du papier sur Paris ; le directeur lui répond que les fonds du comptoir suffisent à peine aux besoins de la place. L'activité économique ne change pas ; la pénurie de liquidités favorise la circulation des billets qui remonte à plus de 200 mille francs fin juin.

Tout au long de l'été 1812, Revoire relate l'extrême langueur des affaires. Le comptoir rencontre toujours des problèmes de fonds puisqu'il ne peut escompter tous les bons de la Monnaie qui se présentent. Début août, les taux de l'escompte remontent à la bourse en prévision de l'arrivée des récoltes qui semblent abondantes. Les besoins de liquidités et les présentations à l'escompte seront à leur maximum en octobre ; le comptoir devra refuser beaucoup d'effets faute de fonds suffisants. Revoire « *espère que ces refus seront sentir au commerce la nécessité de faire circuler les billets* ». Le 17 août, le directeur expose à Paris les raisons pour lesquelles le comptoir ne peut escompter du papier sur Paris. Il souhaite une hausse du taux de l'escompte sur Paris à 5 % de façon à maintenir la marge de 4 % qu'offre l'escompte sur place. Le 7 septembre, Revoire informe que « *Sta receveur des droits réunis à Tournay vient de décamper en emportant des sommes majeures* » ; le comptoir rejette les effets des personnes les plus impactées et il ne subit qu'une perte de 2 500 francs. Les affaires stagnent toujours ; les filatures de coton reprennent un peu d'activité à la fin du mois et les espoirs se portent sur les « *superbes récoltes de blé et de graines grasses* » à venir. Le taux de l'escompte baisse à 5 % tandis que le taux des dépôts se maintient à 6 % ; cela traduit la faiblesse des présentations à l'escompte et la rareté des espèces sur la place de Lille. Le comptoir ne peut profiter de l'activité générée par la vente des récoltes en octobre ; le manque de fonds ne lui permet d'accepter que le quart ou le tiers des effets présentés. Le 25 octobre, Lille apprend avec inquiétude la nouvelle du coup d'État du général Malet ; cela provoque une hausse des demandes de remboursement de billets. Le calme revient progressivement dans les jours suivants, mais Revoire

craint pour leur circulation ultérieure. Le Conseil d'administration du comptoir doit réduire l'escompte à 150 mille francs par semaine ; il estime que la pénurie d'espèces durera une partie de l'hiver. D'assez fortes spéculations sur les huiles et les graines grasses nécessitent des demandes d'argent que le comptoir ne peut satisfaire. Revoire répond aux plaintes du commerce « *faites circuler les billets et l'escompte ne vous manquera pas* ». Fin décembre, il relate le grand calme des affaires et la rareté de l'argent et déplore que « *l'escompte aurait pu être plus important si les espèces en caisse l'étaient aussi* ». Pour son deuxième exercice, le comptoir a escompté pour 10,4 millions de francs ; les opérations effectuées sur les bons de la Monnaie font baisser l'échéance moyenne à 40 jours. L'escompte encaissé (46 mille francs) couvre le budget de 38 mille francs, mais la rentabilité reste très inférieure au 6 % exigés par les actionnaires.

E. L'année 1813

Tableau 34 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lille pour l'année 1813 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETTS EN CIRCULATION
Janvier	631 338	1 466 202	132 000
Février	574 751	862 039	161 000
Mars	486 209	755 598	156 500
Avril	594 455	905 018	106 000
Mai	445 049	964 493	163 500
Juin	412 202	650 364	125 500
Juillet	442 794	1 016 217	100 250
Août	361 196	750 111	159 250
Septembre	446 356	983 409	123 500
Octobre	159 056	732 772	42 500
Novembre	94 331	424 041	41 250
Décembre	27 728	593 624	66 250
Total	4 675 465	10 103 888	114 792

Sources : Archives de la Banque de France.

La réduction des escomptes se poursuit au début de l'année 1813 : le comptoir n'accepte en moyenne que 120 mille francs sur des présentations de 200 mille francs. L'utilisation des mandats reste forte à 600 mille francs par semaine. En janvier Revoire note que les affaires sont dans le plus grand calme à l'exception de la fabrique des étoffes de coton qui va fort bien. Les espèces se raréfient et le taux de l'escompte sur place monte à 6 % et l'escompte sur Paris à 7 % ; les faibles escomptes que le

comptoir pratique à 4 % ne lui permettent pas de réguler le taux de la place. Les affaires se languissent et les taux refluent très légèrement aux mois de mars et d'avril. Le 3 mai, Revoire fait part de crainte sur les paiements de deux maisons lilloises qui ne l'étonnent guère. Il se fait très peu d'affaires sur la place ; l'escompte sur Lille reste à 6 %, mais l'escompte sur Paris atteint 8 ou 9 %. Le 31 mai, Revoire se plaint à nouveau de l'attitude du tribunal de Lille qui « *refuse de déclarer les faillites ce qui empêche le comptoir de demander le paiement des effets aux cautions sauf à réclamer lui-même la mise en faillite du débiteur* ». Le Conseil d'administration refuse cette option car il craint que cela déplaise au commerce et nuise aux intérêts du comptoir. Dans leur rapport de mai 1813, les censeurs soulignent que l'on a refusé beaucoup de bonnes valeurs faute de fonds. Ils soulignent également « *le zèle du directeur qui entretient celui de ses subordonnés qui ne se ralentit pas* ». Mi-juin, l'argent devient moins rare sur la place et devient excédentaire au regard de la faiblesse des transactions à la bourse. Le taux de l'escompte reflue en dessous de 4 % ; les présentations à l'escompte cessent au comptoir. Fin juillet, la circulation des billets subit une baisse importante suite à une rumeur d'émission de papier-monnaie. Revoire indique : « *C'est une brochure vendue à Paris qui a fait naître cette inquiétude et le commerce a manifesté des craintes qui ne sont point encore évanouies* ». Pendant tout l'été 1813, les affaires sont pratiquement nulles à sur la place ; le comptoir espère une reprise au moment des moissons. Fin août, il signale la faillite d'un fileur de coton Servatier qui laisse un passif de 200 mille francs ; il propose d'en rembourser les deux cinquièmes étalé sur quatre ans. Début septembre, le cours de la rente chute de 10 points après l'annonce du traité de Töplitz¹⁴⁷. Quelques jours plus, une nouvelle rumeur d'emprunt forcé « *resserre la confiance et jette l'épouvante dans le commerce* » ; la circulation des billets tombe à 40 mille francs.

Le 7 octobre, la Banque de France demande aux directeurs des trois comptoirs de « *diriger les escomptes de manière à avoir tout incessamment la moitié de votre capital en espèces en caisse* », et ce sans en avertir les administrateurs. Comme ses collègues, Revoire répond le lendemain que la place ne pourrait supporter la cessation des escomptes qui en résulterait. Le 11 octobre, il informe néanmoins le gouverneur Jaubert que le comptoir va appliquer cette décision. Une semaine plus tard, il effectue un premier envoi de 50 mille francs ; le comptoir n'escompte plus que 20 mille francs par semaine et le taux de l'escompte remonte à 6 % à la bourse. Le 22 octobre, Revoire procède à un deuxième envoi d'espèces ; il note que « *la réduction du capital du comptoir a été un coup de foudre pour la place* ».

¹⁴⁷ Ce traité signé le 9 septembre 1813 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche fixent les objectifs diplomatiques et militaires des Puissances alliées.

Les meilleures valeurs sont offertes à l'escompte à 8 %, mais elles trouvent difficilement preneurs. Le 25 octobre, il écrit « *Le crédit est mort absolument. Il n'y a de l'argent que pour le Paris à courts jours* ». Deux jours plus tard, la situation devient dramatique ; il n'y a plus d'argent à la bourse, où « *l'on ne veut de papier à terme à quelque prix que ce fut* ». Début novembre, le directeur fait le même constat ; les maisons lilloises tentent désespérément de survivre à la crise de liquidité. Les banques sont closes et les rares opérations en marchandises ne se payent qu'en « *écus* ». Le 4 novembre, un troisième chargement de 100 mille francs est envoyé à Paris ; Revoire informe Jaubert que le versement de la moitié du capital sera terminé dans quelques jours. Le lendemain, il envoie un rapport assez complet sur la situation économique : « *Le commerce espère que j'emploierais le produit de mes rentrées à lui escompter son papier. Avant de me livrer de nouveau aux escomptes, je crois de mon devoir de vous faire connaître l'état de la place de Lille et la nature du papier qui y circule avec plus d'abondance. Les écus sont ici d'une rareté extrême ce qui met fort à la gêne toute la partie du commerce qui n'est pas riche ou qui travaillait trop sur le crédit. Cependant tout fait encore bonne contenance. Tout ce qui a quelque chose à perdre cherche à opérer sa liquidation. Les fabricants de Lille, Roubaix, et Tourcoing démontent à force leurs métiers et renvoient leurs ouvriers. Leurs magasins sont pleins de marchandises et ils ne vendent rien. Il y a cependant des commissions pour l'Italie et quelques-unes pour le Midi de la France mais l'on n'ose pas expédier. La plus grande partie du papier qui se présente à l'escompte porte de belles signatures des départements réunis et principalement de la Belgique et du Hainaut mais on se défie beaucoup ici des sentiments que nous portent les habitants de tous ces pays et par conséquent de leurs signatures sur du papier à terme* ». Les effets de la décision de la Banque sont dramatiques pour le négoce lillois ; l'escompte du comptoir baisse des deux tiers par rapport au mois précédent.

Cette situation se dégrade tout au long du mois de novembre. L'escompte est pratiquement nul ; le comptoir ne peut admettre les très bonnes valeurs, car il « *faut penser au remboursement en cas de protêt* » ; ce sont probablement des traites belges ou hollandaises. Les paiements par mandats restent importants (200 mille francs par semaine). Revoire explique cette situation car « *l'argent est d'une rareté dont vous ne vous faites sûrement pas d'idée* » ; il note néanmoins que le taux de l'escompte n'est pas très élevé à cause de la nullité des transactions. Il ne s'achète plus aucune marchandise sur la place, car les négociants ne sauraient comment les écouler ; les ventes à la criée publique sont interrompues depuis

le 11 novembre. Le 22 novembre, Revoire signale quatre faillites¹⁴⁸ à Lille ; le comptoir escompte quelques effets sur Dunkerque. Fin novembre, la croyance à la chute du régime napoléonien semble assez répandue dans la population du Nord de l'Empire ; « *ce qui se passe en Hollande, l'esprit connu des belges, la désobéissance des conscrits de plusieurs lieux qui nous avoisinent et les voies de fait auxquels ils se sont portés, la licence avec lequel le peuple s'exprime, tout cela a porté l'épouvante à un bien haut degré* ». Le ton un peu perplexe trahit chez Revoire certaines sympathies avec le gouvernement. Ce climat funeste annihile toute activité économique : « *Les capitalistes et les négociants ont pris peur tout de bon, c'est à qui fera rentrer ses écus le plus vite et cependant les rentrées ne se font pas. Les fabriques regorgent d'étoffes et les expéditions sont nulles. Toutes les marchandises sont offertes à vil prix et ne trouvent point d'acheteur. Les meilleures valeurs sur Lille, sur Paris à terme sont sans preneur et celles sur l'intérieur de la France à quelque courte échéance qu'elles soient ne peuvent se négocier* ».

Le 13 décembre, des nouvelles d'Anvers annoncent que la chute prochaine de la ville. À l'instar de ses concitoyens, Revoire s'inquiète car Lille ne dispose d'aucun moyen de défense. Par précaution, il envoie à Paris les espèces et les billets inutilisés. Le lendemain, des courriers venus de Belgique dissipent quelque peu les craintes de la veille. Le 18, Revoire note que les esprits sont plus tranquilles ; il prévoit un volume important d'effets sur Paris la semaine prochaine et espère pouvoir en escompter une part conséquente pour l'envoyer à la Banque de France. Le 22 décembre, des lettres d'Anvers annoncent la reprise de la ville de Breda et la capture imminente de « *tous les cosaques qui infestaient le pays* ». Cela produit une légère reprise des prix des marchandises : « *Les cafés qui étaient de 27 à 28 sont dit-on montés à 30* ». Une semaine plus tard, des troubles éclatent dans le département et le comptoir envoie ses fonds à Paris. Le comptoir de Lille joue de malchance en cette année 1813 ; l'activité d'escompte reste satisfaisante malgré le manque de fonds. L'échéance moyenne qui dépasse soixante jours permet d'augmenter les recettes au cours du premier semestre. Le véritable hold-up opéré par la Banque de France dans les comptoirs au début du mois d'octobre et l'invasion de la Hollande et de la Belgique au mois de décembre anéantissent tout espoir de bénéfice. Le comptoir a escompté 4,6 millions de francs en baisse de 56 % par rapport à 1812 ; il a encaissé 33 mille d'escompte ce qui est insuffisant pour équilibrer les comptes.

¹⁴⁸ Mathieu frères (banquier), Henniot (banquier), Lorthiot (fileur de coton) et la 2^e faillite de Servatier (fileur de coton).

F. L'année 1814

Tableau 35 : Synthèse de l'activité du comptoir de Lille pour l'année 1814 (en francs).

MOIS	EFFETS ESCOMPTÉS	EFFETS AU COMPTANT	BILLETS EN CIRCULATION
Janvier	0	273 453,95	500
...			
Total	0	273 453,95	500

Sources : Archives de la Banque de France.

Début janvier, le négoce lillois tente d'escompter auprès du comptoir ses créances sur les départements belges, mais Revoire « *n'ose y avoir confiance par les difficultés que peut présenter le recours à exercer en cas de besoin* ». Le 14 janvier, l'annonce de la mise en état de siège de la ville et les nouvelles désastreuses reçues d'Anvers décide le comptoir à annuler tous les billets et emmener le portefeuille et les livres comptables à Paris, où le directeur « *a pour ses affaires particulières un besoin essentiel* ». Le lendemain, des nouvelles inquiétantes arrivent de Bruxelles. Le 22 janvier, le comptoir effectue un envoi de 60 mille francs en espèces. Les communications ne sont plus très sûres entre Lille et Paris ; le directeur emmènera personnellement les effets du portefeuille. Sur quatre mille billets, seuls deux restent en circulation¹⁴⁹ ; tous les autres billets sont annulés et sont envoyés à Paris par la diligence le 24. Revoire informe Jaubert qu'il souhaite s'arrêter deux jours à Amiens pour affaires. Le 25, il informe le Conseil d'administration qu'il part à Paris sur ordre du gouverneur Jaubert. L'administrateur Renty est nommé par le Conseil pour régler les dernières affaires du comptoir. Les troupes françaises évacuent la Flandre et les Alliés sont à Tournai le 3 février. Il n'y a aucun mouvement de troupes dans les semaines suivantes. Le 17 mars, Revoire indique que l'ennemi est à Tournai, Courtrai et Menin ; ses forces ne paraissent pas très importantes et leur présence à quelques kilomètres de Lille n'inquiète pas la population. Le 22 mars, Revoire informe Paris de la détresse des employés du comptoir qui ne sont plus payés et demande qu'on leur donne un emploi sur Paris. Il souhaite également être dédommagé de la perte de 20 mille francs qu'il subit sur ses actions Banque de France avec la chute du cours. Fin mars, les Alliés sont défaits à Maubeuge et les troupes françaises stationnées à Lille font mouvement vers la Belgique pour débloquent Anvers assiégée. Selon le courrier de Revoire en date du 29 mars, ces troupes

¹⁴⁹ Un de ces billets est conservé dans les collections de la Banque de France ; c'est le dernier billet du comptoir existant de nos jours.

sont à Gand et Bruxelles et feraient bientôt leur jonction avec la garnison d'Anvers¹⁵⁰.

La correspondance reprend fin juillet ; il fait part au gouverneur provisoire Laffitte de la volonté du négoce lillois de voir rouvrir le comptoir : « *La ville de Lille sent tout ce qu'elle éprouve de dommages par l'inactivité du comptoir d'escompte. Le commerce avait contracté la douce habitude de lui laisser faire ses paiements et ses recettes et il lui est pénible de devoir aujourd'hui reprendre des caissiers et des garçons de recette. Si la banque se décidait à laisser subsister cet établissement, je suis persuadé qu'il ne serait plus onéreux aussitôt que les affaires auraient fait réapparaître la matière escomptable* ». Cette lettre est confirmée par les statistiques du comptoir qui ont montré tout au long de son existence une forte activité des comptes courants et des effets au comptant. Le paiement par mandats et l'encaissement des effets échus étaient un service gratuit du comptoir. À la fermeture de celui-ci au début de l'année, les négociants lillois ont dû reprendre eux-mêmes leurs encaissements. Cela génère des frais qui auparavant étaient à la charge du comptoir qui se remboursait grâce aux recettes générées par l'escompte. En quelques années, son établissement avait changé les habitudes du négoce lillois. La réponse de Laffitte ne figure pas dans le registre de correspondance. Ce dernier, considérant le comptoir d'escompte de Lille comme illégal, n'autorise pas la reprise des activités. Le 9 décembre, Revoire fait part d'un projet d'établissement de Caisse des comptes courants à Lille : « *Les négociants de Lille sentent combien leur occasionne de gêne la suspension des opérations du comptoir d'escompte et sans un léger espoir qu'ils conservent de lui voir reprendre son activité, ils chercheraient à créer par eux-mêmes une caisse des comptes courants qui opérerait d'abord leurs recettes et leurs paiements et qui se livrerait ensuite à l'escompte dès que le besoin se ferait sentir. L'on me parle souvent de la création de cet établissement dont on voudrait que je m'occupasse ; mais il faut que la banque y consente et qu'elle renonce à son privilège ; il faut aussi que le gouvernement donne son approbation* ». Le 13 décembre, le Conseil général donne son accord au projet, mais la Caisse des comptes courants de Lille ne voit jamais le jour.

¹⁵⁰ La ville, défendue par Carnot, se rend le 3 mai 1814.